



PANORAMA DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE EN NORMANDIE

OBSERVATOIRES DONNÉES 2023
JANVIER 2025



normandie.chambres-agriculture.fr



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
NORMANDIE

L'année écoulée a une fois de plus illustré les profondes mutations auxquelles notre monde est confronté. Les bouleversements économiques, climatiques et sociétaux ont transformé les marchés agricoles, les chaînes logistiques et les habitudes de consommation, faisant de la souveraineté alimentaire un enjeu prioritaire pour nos sociétés.

Par ailleurs, ces évolutions mettent également en lumière la nécessité de renforcer notre souveraineté énergétique et de développer des solutions durables telles que la production de biomatériaux.

Dans ce contexte, les agriculteurs normands ont continué de fournir une production de qualité, jouant un rôle central non seulement dans la sécurité alimentaire régionale, nationale et internationale mais également dans la transition énergétique et l'innovation industrielle grâce à la valorisation des ressources agricoles.

Cependant, l'agriculture normande est confrontée à des transitions majeures : répondre aux enjeux du changement climatique, réduire les émissions de carbone, innover, produire des énergies renouvelables, développer des biomatériaux, préserver la biodiversité et assurer le renouvellement des générations.

Les atouts de notre agriculture demeurent solides. La diversité et la qualité de ses productions, qu'elles soient animales ou végétales, renforcent le positionnement de la Normandie comme une région d'excellence. En parallèle, son potentiel en matière de bioénergies (méthanisation, agrocarburants) et de biomatériaux en fait un acteur clé de l'économie circulaire. De plus, les infrastructures portuaires et la présence d'acteurs industriels dynamiques offrent à nos produits une ouverture vers l'international, contribuant à leur rayonnement au-delà des frontières.

Ce sont ces atouts que je vous invite à découvrir dans cette nouvelle édition du Panorama de l'agriculture et de l'agroalimentaire de Normandie.

Sébastien WINDSOR
Président de la Chambre
d'agriculture de région Normandie



SOMMAIRE

EDITO

..... p•3

L'agriculture et l'agroalimentaire

..... p•5

Quelques indicateurs de l'économie régionale

..... p•6

01

LES ACTIFS AGRICOLES

..... p•7

02

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

..... p•10

03

TERRITOIRE ET PAYSAGE

..... p•15

04

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

..... p•17

05

LE LAIT

..... p•19

06

LA VIANDE BOVINE

..... p•22

07

LE CHEVAL

..... p•26

08

LE PORC

..... p•29

09

LES VOLAILLES, ŒUFS ET LAPINS

..... p•32

10

LE MOUTON

..... p•35

11

PRAIRIES ET FOURRAGES

..... p•38

12

LES GRANDES CULTURES

..... p•40

13

LE LIN

..... p•44

14

LA FILIÈRE CIDRICOLE

..... p•46

15

LES LÉGUMES

..... p•50

16

HORTICULTURE ET PÉPINIÈRES

..... p•52

17

LA FORÊT ET LA FILIÈRE BOIS

..... p•54

18

LES VALORISATIONS NON ALIMENTAIRES DE L'AGRICULTURE

..... p•56

19

LES PETITES FILIÈRES AGRICOLAS

..... p•60

20

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

..... p•62

21

LES PRODUITS DE QUALITÉ

..... p•64

22

LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

..... p•67

23

L'ACCUEIL À LA FERME ET LES CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ

..... p•69

24

LES HUÎTRES ET LES MOULES

..... p•71

25

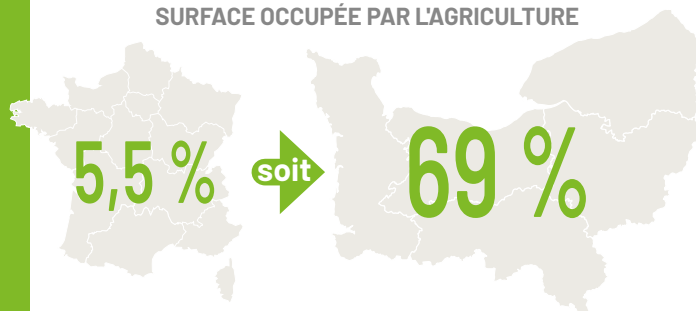
L'ÉCONOMIE AGRICOLE

..... p•74

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

en Normandie en quelques chiffres

SURFACE OCCUPÉE PAR L'AGRICULTURE



26 500
dont 2 335

EXPLOITATIONS
de 67 HECTARES en moy.
EXPLOITATIONS EN BIO



34 000

EXPLOITANTS
& CO-EXPLOITANTS



10 100
et 6 000

EMPLOIS SALARIÉS
PERMANENTS
CONJOINTS OU AIDES
FAMILIAUX

TERRITOIRE & AGRICULTURE



517

ÉTABLISSEMENTS
EN PRODUCTION
AGRO-ALIMENTAIRE



5,2

MILLIARDS
DE CHIFFRE D'AFFAIRES
EN AGRO-ALIMENTAIRE



15 %

DES EMPLOIS
INDUSTRIELS DANS
L'AGRO-ALIMENTAIRE

AGROALIMENTAIRE

PRODUCTIONS NORMANDES

14



LAITIERS
CIDRICOLES
AGNEAU

1^{RE} RÉGION FRANÇAISE



1^{RE}

PRODUCTRICE DE
FROMAGES AU
LAIT DE VACHE



1^{RE}

PRODUCTRICE DE
BEURRE ET
CRÈME



1^{RE}

PRODUCTRICE DE
POMMES À
CIDRE
PRODUITS
CIDRICOLES

1^{RE} RÉGION FRANÇAISE



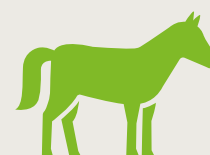
1^{RE}

PRODUCTRICE DE
LIN TEXTILE



1^{RE}

PRODUCTRICE DE
POIREAUX



1^{RE}

EN NOMBRE DE
CHEVAUX

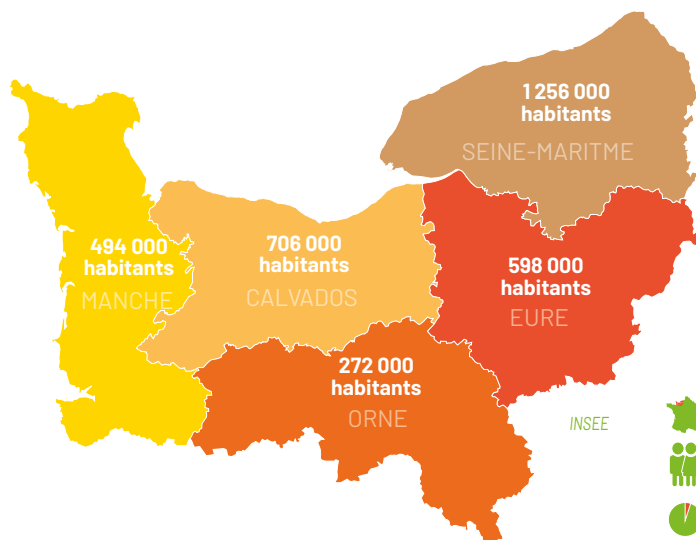
AGRI
SCOPIE

Retrouvez le Panorama
de l'agriculture et de
l'agroalimentaire sur





QUELQUES INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE en Normandie



Normandie	France
3 327 000 habitants (janvier 2023)	68,4 millions d'habitants
111 habitants par km ²	124 habitants/km ²
10 ^e rang des régions françaises	

INSEE

- 5,5 % du territoire France métropolitaine
- 4,9 % de la population France métropolitaine
- 4 % du PIB France métropolitaine

Normandie



France



LES ACTIFS AGRICOLES en Normandie

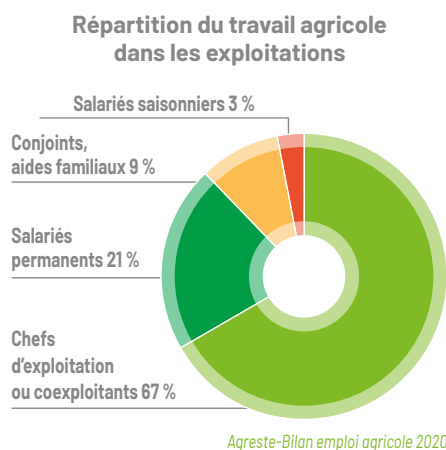
LE TRAVAIL AGRICOLE CONNAÎT UN REGAIN

En Normandie, le volume de travail agricole au sein des exploitations s'élevait à 40 700 équivalents-temps-plein (ETP) en 2022, contre 45 400 en 2010. Entre 2010 et 2022, cette activité a reculé à un rythme annuel moyen de 1 %, une baisse légèrement plus marquée que celle observée au niveau national (- 0,8 % par an). Ce déclin reste toutefois nettement moins prononcé que durant la décennie précédente (2000-2010), où la diminution atteignait - 2,7 % par an.

Cependant, l'année 2022 marque un tournant historique avec une augmentation de 380 ETP, soit une progression de 0,9 % de l'emploi en agriculture. Les premières données disponibles pour 2023 semblent confirmer cette tendance à la hausse.

Évolution de la répartition du travail agricole

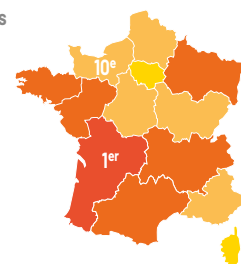
Les chefs d'exploitation individuelle et les associés de société contribuent à hauteur de 66 % au volume total de travail (en ETP) réalisé dans les exploitations agricoles. Ces dernières années, le travail familial s'est recentré sur les chefs d'exploitation, au détriment des autres membres de la famille, comme les conjoints ou les aides familiaux. Les conjoints d'exploitants sont de plus en plus nombreux à occuper une activité professionnelle en dehors de l'exploitation. Ainsi, la part du travail assuré par les conjoints et aides familiaux est passée de 12 % en 2010 à seulement 9 % en 2020.



Au total, la main-d'œuvre non salariée a diminué de 1,6 % par an sur cette période, une baisse compensée par des gains de productivité, mais aussi par la stabilité des emplois de salariés agricoles permanents. Ces derniers ont vu leur part dans le travail total progresser, passant de 18 % en 2010 à 21 % en 2020. En parallèle, les exploitations font régulièrement appel à une main-d'œuvre ponctuelle, notamment les salariés saisonniers, qui représentaient 3 % des ETP en 2020.



Nombre d'actifs agricoles (en ETP) :



Agreste-Emploi Agricole 2022



COMBIEN D'ACTIFS PAR EXPLOITATION ?

Dans la région, on compte 2,2 personnes qui interviennent en moyenne pour chacune des exploitations de plus de 1 hectare, soit en moyenne 1,5 ETP par exploitation. C'est un peu en dessous de la moyenne française qui s'élève à 1,7 ETP par exploitation.

Mais cette moyenne recouvre des réalités très variées :

- les 8 800 micro-exploitations sont souvent un complément de retraite qui emploient 0,5 ETP par exploitation.
- Les 17 600 exploitations professionnelles qui emploient en moyenne 2 ETP par exploitation.

Les actifs agricoles dans les départements normands

	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Seine Maritime	Eure
Total personnes actives dans l'agriculture	59 200	16 900	11 900	10 800	11 700	7 900
Chefs d'exploitation et Main d'œuvre familiale	40 000	12 000	7 800	7 300	7 600	5 300
Salariés	19 200	4 900	4 100	3 500	4 100	2 600
TOTAL équivalents-temps-plein (ETP)	39 600	11 200	8 200	7 200	7 800	5 200

Agreste Recensement agricole 2020

25 % DES CHEFS D'EXPLOITATION SONT DES FEMMES

Parmi les chefs d'exploitation ou associés de société de Normandie relevant de la MSA, 25,4 % des effectifs sont des femmes en 2023.

Ce taux de féminisation a tendance à reculer ces dernières années, tout comme le taux de féminisation global de l'emploi agricole, en particulier à cause du recul rapide du nombre de conjoints d'exploitation individuelle, qui sont très souvent des femmes.



L'EMPLOI SALARIÉ DANS LES EXPLOITATIONS NORMANDES

En 2020, les exploitations agricoles normandes employaient 10 100 salariés permanents, hors membres de la famille des exploitants. Ce chiffre est stable depuis plusieurs années. Ces salariés contribuent à hauteur de 8 300 équivalents-temps-plein (ETP), soit 21 % des ETP agricoles en Normandie, une proportion identique à celle observée au niveau national. Par ailleurs, ces salariés se distinguent par leur jeunesse : 49 % d'entre eux ont moins de 30 ans.

En ce qui concerne l'emploi saisonnier et occasionnel, 9 100 personnes ont été mobilisées en 2020, représentant 3 % des ETP agricoles. Cette forme d'emploi est moins courante en Normandie qu'au niveau national, où elle représente 11 % de l'emploi agricole total. Cela s'explique notamment par la faible présence en Normandie de certaines filières, comme la viticulture et les cultures fruitières, qui font largement appel à la main-d'œuvre saisonnière.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : UNE LARGE CARTE DE FORMATIONS

Pour préparer l'installation ou l'insertion professionnelle dans l'emploi agricole, une formation agricole est indispensable. Les établissements régionaux proposent un large choix de formations, réparties sur l'ensemble du territoire normand : à la rentrée 2024, 53 établissements (Lycées agricoles publics et privés, Maisons Familiales Rurales), scolarisent 13 100 élèves, étudiants et apprentis, un chiffre stabilisé depuis plusieurs années. Une spécificité de l'enseignement agricole est d'accueillir les 2/3 de ses élèves en internat. 60 % des élèves sont scolarisés dans un établissement privé. Un quart des élèves sont alternants en apprentissage.

Désormais, seulement un élève sur 10 a des parents agriculteurs et cette proportion recule constamment.

L'enseignement agricole est sous la tutelle du Ministère en charge de l'agriculture. La formation scolaire est dispensée dans des lycées agricoles (publics et privés) et dans des maisons familiales rurales (MFR). La formation par apprentissage est assurée par des centres de formation des apprentis (CFA) publics et privés. Des centres de formations (CFPPA) publics et privés accueillent des adultes en formation continue.

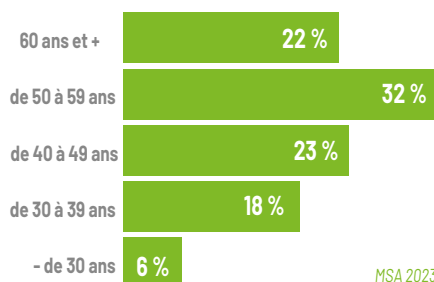
Les formations proposées couvrent tous les niveaux, de la classe de 4^e au niveau ingénieur, dans une grande diversité de secteurs : productions agricoles et agronomie, services, aménagement et environnement, activités hippiques, commerce, équipements pour l'agriculture, industries agroalimentaires, horticulture, forêt et bois...

UNE PYRAMIDE DES ÂGES DÉSÉQUILBRÉE

Malgré le ralentissement de la baisse du nombre de chefs d'exploitation, leur pyramide des âges reste déséquilibrée.

La classe des plus de 60 ans reste importante en effectif.

Pyramide des âges des exploitants en Normandie
Exploitations professionnelles en 2020

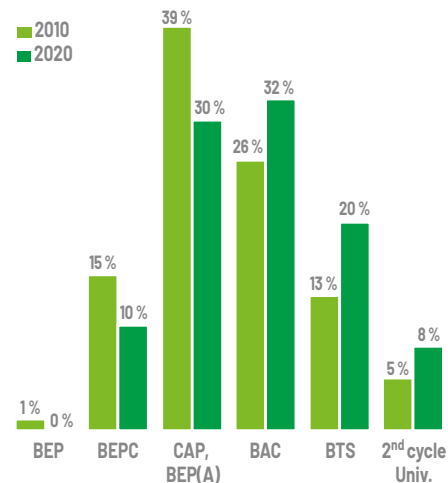


MSA 2023

FORMATION INITIALE : LE NIVEAU MONTE

De 2010 à 2020 la part des agriculteurs détenant un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat est passé de 44 % à 60 %.

Niveau de formation des exploitants 2010-2020
Normandie, exploitations professionnelles



LES INSTALLATIONS EN AGRICULTURE

Ces 5 dernières années, 850 personnes par an deviennent agriculteur et agricultrice en Normandie. Parmi elles, environ 500 s'installent à moins de 40 ans. Et parmi celles-ci environ 300 jeunes en moyenne s'installent en bénéficiant de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA).

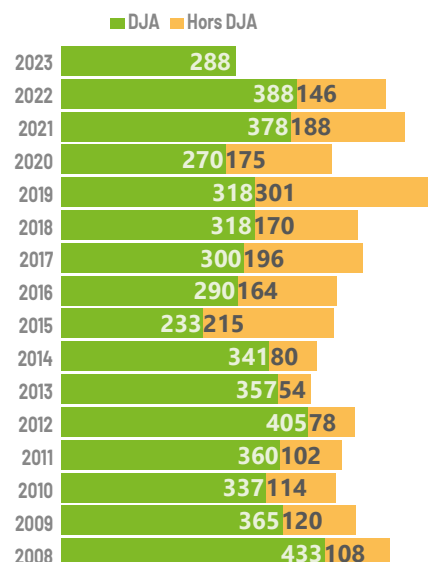
Nombre d'installations aidées (DJA) en 2022					
Total Normandie	Manche	Calvados	Orne	Seine Maritime	Eure
288	83	62	51	57	35

LA FORMATION CONTINUE DES AGRICULTEURS

En 2023, 5 741 agriculteurs et agricultrices normands ont participé à des stages de formation continue financés par le fond VIVEA, contre 5 186 en 2022. 18 % des contributeurs au fonds de formation VIVEA ont ainsi pu se former. Les formations représentent 92 000 heures-stagiaires



Nombre d'installations - de 40 ans



Chiffres clés

- 40 700 Équivalents-Temps-Plein travaillent dans l'agriculture normande en 2022, 380 de plus que l'année précédente.
- 25 % des chefs d'exploitation sont des femmes
- L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 53 ans
- 288 installations avec DJA en 2023
- 5 741 agriculteurs ont participé à des stages de formation continue
- 13 100 élèves, étudiants et apprentis dans 53 établissements de l'enseignement agricole

Les faits marquants de 2024

Pour la première fois en 2022 et 2023 l'emploi total en agriculture, sous toutes ses formes, se stabilise.

Comme beaucoup de secteurs, l'agriculture est touchée par des difficultés pour recruter des salariés agricoles en exploitation. Malgré cela le nombre de salariés dans les exploitations est en croissance régulière depuis 2020.

Installation aidée : depuis juillet 2024, la Région Normandie a déployé totalement son nouveau dispositif «Normandie Démarrage Installation», dispositif régionalisé, qui remplace la DJA. 60 dossiers ont ainsi été acceptés.

Définitions : les actifs agricoles et l'équivalent-temps-plein (ETP)

Les actifs agricoles regroupent toutes les personnes qui participent au travail sur une exploitation agricole. On distingue d'une part les actifs familiaux : chefs d'exploitation et coexploitants associés de société, conjoints et autres membres de la famille, même s'ils sont salariés de l'exploitation ; d'autre part les salariés, non membres de la famille.

Les actifs permanents effectuent un travail régulier au moins 8 mois par an. En dessous de 8 mois, on parle de main-d'œuvre non permanente (salariés occasionnels ou saisonniers par exemple).

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond à une personne travaillant à plein temps, toute l'année sur l'exploitation.



En 2023, 44 agriculteurs se sont installés en agriculture biologique dans le cadre du dispositif des installations aidées en Normandie. Ces installations représentent 15 % des installations aidées régionales de 2023.

Maraîchage et bovins lait sont les deux principales productions bio concernées. Une majorité de ces installations avaient pour projet de commercialiser tout ou partie de leur production en vente directe ou circuits courts (avec ou sans transformation à la ferme).

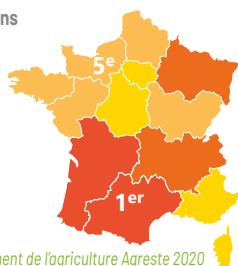
Sources :
Agreste : recensements agricoles et bilan annuel de l'emploi agricole
DRAAF Normandie
VIVEA
Chambre d'agriculture de Normandie-Observatoire installation

02

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES en Normandie

Nombre total d'exploitations (2020) :

- > 60 000
- 40 000 à 60 000
- 20 000 à 40 000
- < 20 000



Recensement de l'agriculture Agreste 2020

26 500 EXPLOITATIONS AGRICOLES

En 2020, la Normandie compte 26 500 exploitations agricoles de plus d'un hectare, avec une surface moyenne de 74 hectares, un niveau supérieur à ce que l'on observe au niveau national (69 hectares - Source : Agreste, recensement de l'agriculture 2020).

Entre 2010 et 2020, la Normandie a perdu 25 % des exploitations. Ce recul s'explique par le départ des exploitants en âge de prendre leur retraite mais également le développement des formes sociétaires où plusieurs co-exploitants se regroupent sur une même exploitation.

L'exploitation agricole : une unité économique de production

Selon la statistique agricole, une exploitation agricole est une unité économique de production qui remplit simultanément les trois conditions suivantes :

- elle exerce une activité agricole, soit de production, soit de maintien des terres en bon état agronomique et environnemental, soit de mise à disposition de pacages collectifs,
- elle atteint une certaine dimension (sa taille est d'au moins un hectare de SAU ou 20 ares de cultures spécialisées) ou elle présente une activité de production supérieure à certains seuils (en nombre d'animaux ou en volume de production),
- elle est soumise à une gestion courante indépendante de toute autre unité (existence d'un numéro SIRET ou d'un numéro PACAGE).



© CA Normandie

Les sources d'information sur les exploitations agricoles

La principale source d'information est le Recensement agricole Agreste, réalisé tous les 10 ans, qui enquête l'ensemble des exploitations. Entre deux recensements, les Enquêtes Structures (tous les 2 ou 3 ans) collectent des données similaires, basées sur un échantillon extrapolé. Les données présentées ici proviennent du recensement de fin 2020.

La production brute standard des exploitations

Les exploitations agricoles sont classées selon leur production brute standard (PBS), cela représente la valeur de production moyenne par hectare ou par animal présent, hors aides. Après multiplication des données de l'exploitation par les coefficients de PBS correspondants, on calcule la PBS de chaque exploitation. Celle-ci est exprimée en euros. La valeur de la PBS correspond à la valeur moyenne de chaque production sur la période 2015-2019.

Le Recensement agricole 2020 distingue quatre catégories d'exploitations selon leur taille économique :

- les «micro-exploitations» sont celles dont la PBS est inférieure à 25 000 euros : elles représentent 33 % des exploitations agricoles normandes en 2020 (31 % en France métropolitaine) mais ne valorisent que 4 % de la SAU régionale. Elles peuvent avoir à leur tête des chefs d'exploitation retraités ou pluriactifs. Leur superficie est en moyenne de 10 hectares en Normandie (12 ha en France métropolitaine).
- les «petites exploitations» sont celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros,
- les «moyennes exploitations» sont celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros
- et les «grandes exploitations» sont celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Caractéristiques moyennes des exploitations normandes en 2020

	Exploitations				Surface		Production brute standard		Équivalents-temps-plein	
	2010	2020	Évolution		2010	2020	2010	2020	2010	2020
Micro exploitations	14 311	8 848	- 5 463	- 38 %	7 ha	10 ha	7 K€	7 K€	0,39 ETP	0,52 ETP
Petites	6 485	4 942	- 1 543	- 24 %	39 ha	44 ha	58 K€	56 K€	1,23 ETP	1,20 ETP
Moyennes	9 054	6 214	- 2 840	- 31 %	89 ha	96 ha	170 K€	172 K€	1,73 ETP	1,66 ETP
Grandes	5 524	6 506	+ 982	+ 18 %	149 ha	162 ha	419 K€	445 K€	2,92 ETP	2,88 ETP
Sous-TOTAL hors micro	21 063	17 662	- 3 401	- 16 %	89 ha	106 ha	201 K€	240 K€	1,89 ETP	1,98 ETP
TOTAL	35 374	26 510	- 8 864	- 25 %	56 ha	74 ha	122 K€	162 K€	1,28 ETP	1,49 ETP

Agreste - Recensements agricoles

DIMINUTION DES EFFECTIFS D'EXPLOITATIONS

La distinction entre catégories de taille économique (cf. encadré ci-dessus) permet de mieux interpréter l'évolution globale du nombre d'exploitations. (Tableau ci-contre) De 2010 à 2020 les exploitations «professionnelles» (hors micro-exploitations) n'ont perdu que 16 % de leurs effectifs contre 38 % pour les micro-exploitations. La baisse moyenne totale de 25 % s'explique pour une grande part par le recul des micro-exploitations. Si l'on compare les périodes 2000-2010 et 2010-2020, on constate une décélération de la baisse, surtout pour les exploitations «professionnelles».

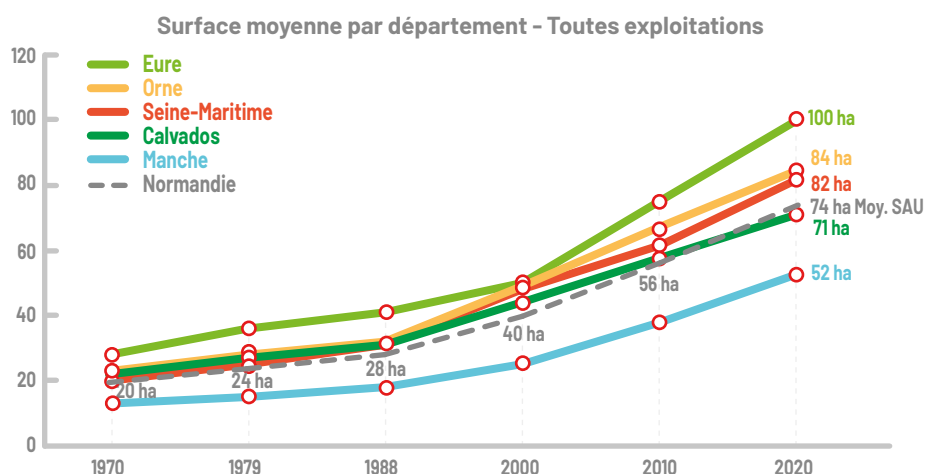
PROGRESSION DE LA SURFACE MOYENNE DES EXPLOITATIONS

La surface moyenne (toutes exploitations confondues, y compris les micro-exploitations) est de 74 hectares en 2020 en Normandie. Cette surface moyenne a presque doublé depuis 2000. On note par ailleurs le contraste entre les départements : 52 ha dans la Manche contre 100 ha dans l'Eure, qui s'explique par les dominantes de production ainsi que par la présence de davantage de micro-exploitations à l'Ouest de la région. La moyenne normande est supérieure à la moyenne française (69 ha).

Cette surface moyenne régionale de 74 hectares englobe l'ensemble des exploitations. Si l'on retire les micro-exploitations la surface moyenne est de 106 hectares.

Seule la catégorie «grandes exploitations» a accru son emprise sur la surface totale, de 42 % à 54 % en Normandie entre 2010 et 2020, à la fois parce que leurs effectifs et leur surface moyenne ont augmenté. Toutes les autres catégories sont en recul en termes d'emprise sur les surfaces, soit parce que les exploitations disparaissent soit par ce qu'elles s'agrandissent et rejoignent le groupe des «grandes».

La SAU moyenne des exploitations normandes tend à augmenter plus rapidement que la moyenne française, dont elle était très proche en 2000.



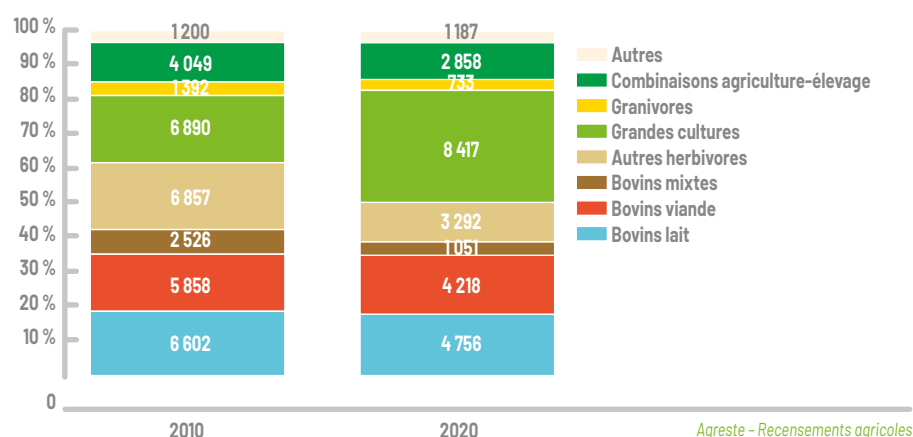
Agreste - Recensements agricoles

L'ORIENTATION TECHNICO - ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

La production brute standard (PBS) donne un ordre de grandeur de la production pour une exploitation et permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation. Il s'agit de leur orientation technico-économique (OTEX). Une exploitation est plus ou moins spécialisée dans une production si la PBS de cette production génère 70 % de la PBS de l'exploitation. Si aucune production n'atteint ce seuil, l'OTEX indique la combinaison des productions (polyculture, polyélevage).



Principales orientations technico-économiques (OTEX) des moyennes et grandes exploitations agricoles en Normandie (micro-exploitations incluses)



Les évolutions dans le temps de la répartition par OTEX résultent principalement de deux facteurs : des taux de disparition différents selon l'OTEX ; et des « mutations » d'exploitations d'un OTEX vers un autre. En Normandie, on surveille particulièrement les transformations de systèmes d'élevage ou de polyculture-élevage vers des systèmes spécialisés en cultures.

L'évolution 2010-2020 est assez spectaculaire sur deux points :

- les orientations fondées sur les grandes cultures (« céréales et oléagineux ») et « autres grandes cultures » opèrent une très forte percée, avec une augmentation en nombre absolu des effectifs de cette catégorie (et pas seulement en pourcentage).
- les orientations fondées sur les « autres herbivores » (ovins, équins) ont vu leurs effectifs s'effondrer, cela concernait principalement les micro-exploitations.

On note également que les « bovins mixtes » ont beaucoup régressé, les exploitations laitières ayant opté soit pour une spécialisation laitière soit pour un abandon du lait.

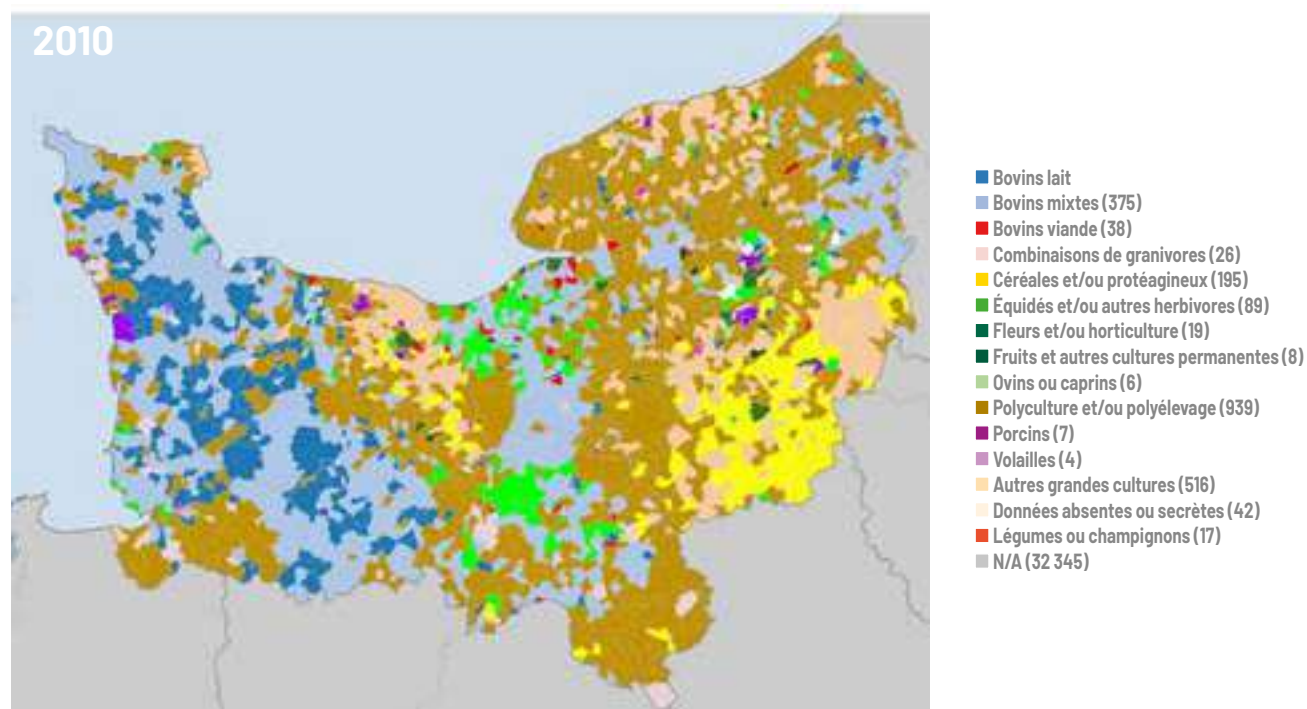
Portrait moyen des exploitations selon l'OTEX en 2020

	Exploitations	SAU	PBS	Équivalents-temps-plein	PBS /ha
Bovins lait	4 756	110 ha	291 K€	2,24 ETP	2 652 €
Bovins viande	4 218	39 ha	42 K€	0,81 ETP	1 092 €
Bovins mixtes	1 051	125 ha	270 K€	2,03 ETP	2 164 €
Autres herbivores	3 290	21 ha	37 K€	1,26 ETP	1 727 €
Céréales oléagineux	3 247	91 ha	104 K€	0,95 ETP	1 143 €
Grandes cultures autres	5 170	76 ha	147 K€	1,17 ETP	1 953 €
Granivores	733	51 ha	484 K€	2,32 ETP	9 420 €
Polyculture-élevage	2 858	113 ha	238 K€	1,86 ETP	2 114 €
Autres	1 187	15 ha	166 K€	2,58 ETP	11 087 €
TOTAL	26 510	74 ha	162 K€	1,49 ETP	2 204 €

Agreste - Recensements agricoles

RÉPARTITION CARTOGRAPHIQUE DES ORIENTATIONS DE PRODUCTION DOMINANTES

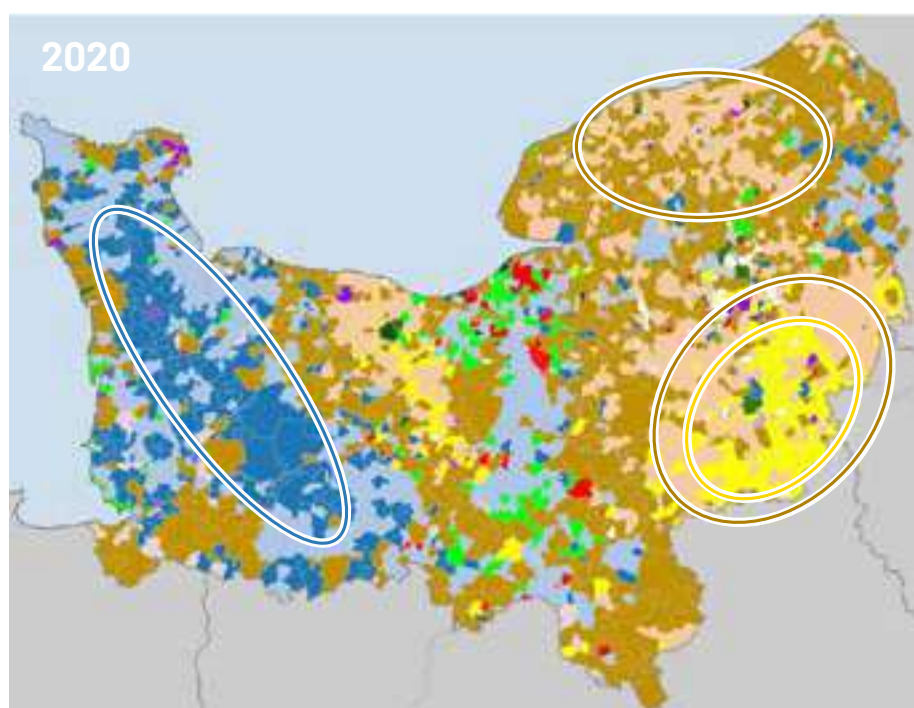
La cartographie des OTEX dominants dans chaque commune et son évolution 2010-2020 est très parlante quant à la localisation des systèmes et à leurs substitutions sur les territoires. Chaque carte représente la dominante communale, en 2010 d'abord puis en 2020.



Spécialisation laitière
Recul de l'orientation «bovins mixtes»

Recul de la polyculture-élevage au profit des «autres grandes cultures»

Recul de l'OTEX «céréales et oléoprotéagineux» au profit des «autres grandes cultures»



Agreste - Recensements agricoles

DES CONTRASTES ENTRE LES DÉPARTEMENTS

La Manche, qui compte en 2020 le plus grand nombre d'exploitations (8 037), affiche une surface moyenne par exploitation de 52 hectares, bien en deçà de l'Eure (100 hectares) ou de l'Orne (84 hectares). Cette disparité reflète les spécialisations agricoles propres à chaque département, influencées par les caractéristiques des sols et du climat. Dans les zones vallonnées et bocagères de l'Ouest de la région, l'élevage laitier prédomine. À l'Est, les sols profonds de la plaine de Caen, du Pays de Caux et du Vexin favorisent les cultures diversifiées. Le Pays d'Auge se distingue par une forte concentration d'élevage équin. Les micro-exploitations relèvent en très grande majorité des orientations «Ovins caprins et autres herbivores» et «Bovins viande».

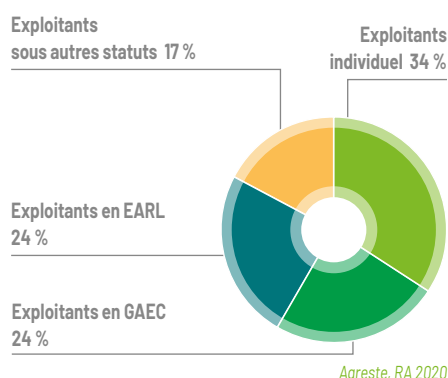
La Manche, tournée vers l'élevage laitier, se caractérise par une plus grande fragmentation des exploitations, tandis que l'Eure, davantage orientée vers les grandes cultures, présente des exploitations plus vastes et mieux structurées. Les écarts de Productivité Brute Standard (PBS) par hectare sont également marqués : 2 884 € dans la Manche, contre 1 916 € dans l'Eure et 1 765 € dans l'Orne. Ces différences témoignent de modèles économiques et productifs adaptés aux spécificités locales, qu'il s'agisse des types de production, des conditions pédoclimatiques ou des stratégies d'investissement.

Données moyennes départementales (toutes exploitations) en 2020					
	Exploitations	SAU/Ea	ETP/Ea	PBS/Ea	PBS/ha
	2020	2020	2020	2020	2020
Manche	8 037	52 ha	1,40	151 K€	2 884 €
Calvados	5 267	71 ha	1,54	132 K€	1 861 €
Orne	4 713	84 ha	1,54	149 K€	1 765 €
Seine-Maritime	4 794	82 ha	1,63	205 K€	2 518 €
Eure	3 699	100 ha	1,40	191 K€	1 916 €
Normandie	26 510	74 ha	1,49	162 K€	2 204 €

Agreste - Recensement agricole 2020

DES FORMES SOCIÉTAIRES EN PROGRESSION

Nombre d'actifs agricoles (ETP) selon la forme juridique en Normandie



En 2020, les statuts juridiques sociétaires (GAEC, EARL, SCEA...) représentent 40 % des exploitations normandes (micro-exploitations incluses) et 66 % des actifs (en ETP) contre 28 et 53 % respectivement en 2010.

Après une décennie d'accroissement rapide du phénomène sociétaire sous la forme d'EARL, la période récente a vu un retour en force des GAEC, avantagés par le principe de «transparence» des aides PAC : celles-ci étant perçues dans la limite d'un plafond, un GAEC bénéficie de plafonds démultipliés, ce qui n'est pas le cas des autres formes sociétaires. Ainsi, depuis 2010, les GAEC sont passés de 18 à 24 % des actifs, alors que les EARL ont stagné à 24 %.

En 2022, 70 % des installations aidées en Normandie se sont réalisées sous forme sociétaire (GAEC, EARL ou autres formes sociétaires), aussi bien en famille que hors cadre familial. La société offre des avantages en termes de coût à l'installation (transmission progressive de l'outil de travail), de conditions de travail et de partage des responsabilités.

Chiffres clés

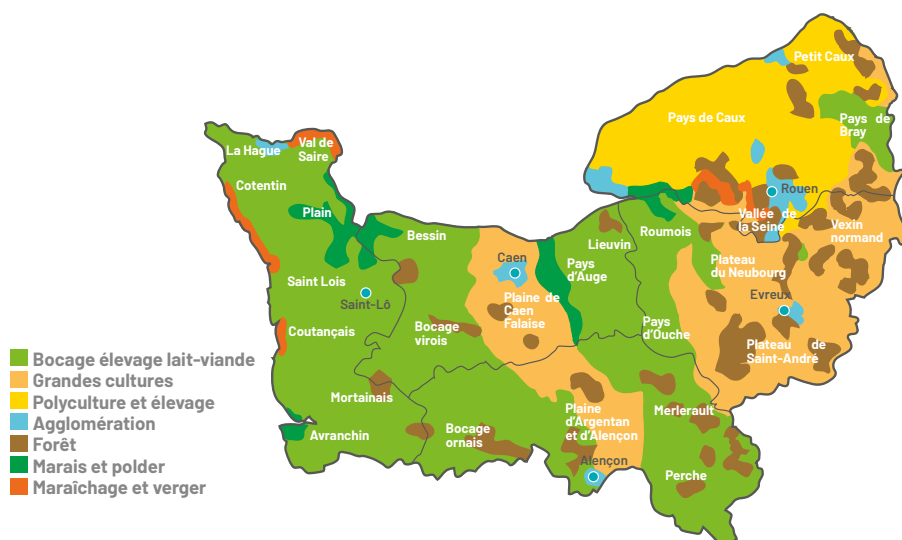
- 26 500 exploitations en Normandie (2020)
- 5^e région de France métropolitaine sur ce critère
- Baisse de 25 % du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020
- 33 % de micro-exploitations en 2020
- Taille moyenne d'une exploitation en Normandie (2020) : 74 hectares.



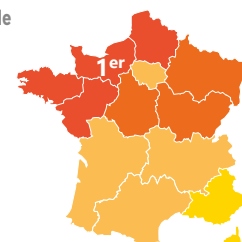
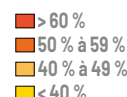
Fin 2023, la Normandie comptait 2 335 exploitations agricoles engagées en agriculture biologique (chiffre stable par rapport à 2022), pour une surface en bio et conversion de 129 420 hectares (- 3,7 % / 2022). La taille moyenne des exploitations bio normandes est de 55 hectares.

TERRITOIRE ET PAYSAGE

en Normandie



Part de la surface agricole
sur le territoire en 2023



Agreste - Statistique agricole annuelle 2023

PRÈS DE 69 % DE L'ESPACE NORMAND VALORISÉS PAR L'AGRICULTURE

La superficie agricole représente 2,06 millions d'hectares. Du fait de l'absence de massifs montagneux, d'une faible présence de forêts et d'une urbanisation modérée, la Normandie est la 1^{re} région française pour sa part de surface agricole. Elle valorise par l'agriculture de près de 69 % de sa surface (dans les régions de France métropolitaine, cette part couvre en moyenne 52 % du territoire).

UNE GRANDE DIVERSITÉ DE PAYSAGES

D'une superficie d'un peu plus de 30 000 km², la Normandie dispose d'une importante diversité de territoires. Les paysages côtiers vont du Tréport au Mont-Saint-Michel, en empruntant le pont de Normandie.

Cette fenêtre maritime couvre environ 600 km. On peut y découvrir la Côte d'Albâtre et les célèbres falaises d'Étretat, puis la Côte Fleurie avec le port d'Honfleur, les plages de Deauville et de Cabourg, la Côte de Nacre et les plages du Débarquement ou encore la presqu'île du Cotentin avec le Nez de Jobourg et la Baie du Mont-Saint-Michel.

Dans les terres, alternent des régions bocagères plus ou moins vallonnées, essentiellement consacrées à l'élevage, des régions de plaine ou plateaux, orientées vers les grandes cultures et des forêts de chênes, de hêtres ou de pins sylvestres.

Utilisation du sol en Normandie en 2023

en hectares	Surface agricole	Surfaces boisées y compris haies	Landes, friches	Sols artificialisés	Autres (plages, rochers, eaux intérieures)	Surface totale régionale
Normandie	2 062 650	556 700	36 070	318 600	33 300	3 007 320
	69 %	18 %	1 %	11 %	1 %	100 %

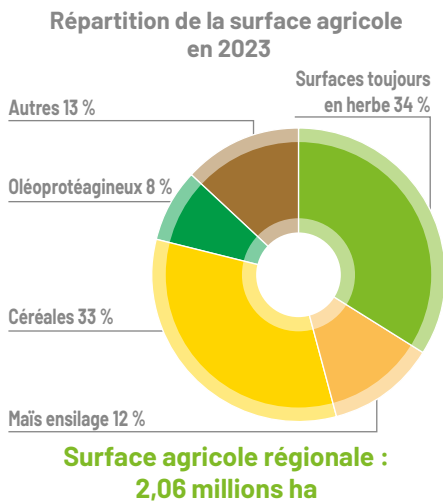
Agreste - Statistique agricole annuelle 2023

LA SURFACE AGRICOLE DIMINUE

À l'échelle de la Normandie, les surfaces agricoles ont diminué de 24 200 ha entre 2008 et 2022, soit une baisse de 1,2 % de l'espace agricole en 14 ans. Dans le même temps, l'artificialisation (transformation et imperméabilisation partielle ou totale d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement) a progressé de 11 % sur le territoire normand, soit une surface de 27 330 ha. Les terres qui quittent l'agriculture sont, en grande majorité, dédiées à l'habitat. Cette artificialisation se réalise largement au détriment des prairies, qui disparaissent également au profit des terres arables et des cultures permanentes. La pression foncière est singulièrement forte, en particulier autour des grandes agglomérations et sur l'axe de la Seine. D'autres territoires présentent également un étalement urbain important. Même si le rythme de consommation des terres agricoles tend toutefois à s'infléchir depuis quelques années, la Normandie se classe au 3^e rang des régions dont le rythme d'artificialisation est le plus élevé.

Dans ce contexte, la France s'est donc fixée pour but d'atteindre le «zéro artificialisation nette des sols» en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente.

UNE AGRICULTURE AUX MULTIPLES FACETTES



Agreste - Statistique agricole annuelle 2023

La région doit la diversité de son agriculture à la qualité de ses différents terroirs. L'agriculture régionale s'appuie sur des richesses naturelles que sont ses territoires et son climat. De plus, la région a su préserver ses productions traditionnelles telles que le lait, la viande bovine ou les céréales tout en se diversifiant et en proposant de nouvelles activités, telles que l'agritourisme.

• **Les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne** restent tournés vers l'élevage bovin (lait et viande). Les superficies toujours en herbe (STH) y représentent 49 % de la surface agricole. Au fil du temps, cette part a diminué au profit

des terres labourables. Ces dernières ont progressé, notamment pour la culture des céréales et oléagineux. La surface moyenne des regroupements de parcelles contiguës (îlots) y est inférieure à 6 ha en 2022.

• **L'Eure et la Seine-Maritime** se partagent entre l'élevage bovin et les grandes cultures, avec une part importante de cultures industrielles (lin, betterave et pommes de terre), la part de la STH y est moins élevée, à 25 %. Le morcellement parcellaire est moindre avec une taille moyenne par îlots d'environ 7,2 ha en moyenne en 2022.

Agreste - Statistique agricole annuelle 2023, ASP
Relevé Parcellaire Graphique 2022

UN FONCIER AGRICOLE DE PLUS EN PLUS CHER

Le prix des terres agricoles est très différent d'un département normand à l'autre : là où la concurrence agriculture-urbanisation est très forte, le prix des terres reste nettement au-dessus de la moyenne française.

Le prix des terres agricoles est réparti selon un gradient ouest-est : globalement plus faible à l'ouest et plus élevé à l'est. Avec des prix pouvant dépasser les 10 000 € / ha, la plaine de Caen dans le Calvados, le nord de l'Eure (Plateau du Neubourg, Roumois, Marais Vernier et Entre Madrie et Lyons) et une grande partie de la Seine-Maritime (à l'exception de la Vallée de la Seine et du Pays de Bray) sont parmi les petites régions agricoles de France métropolitaine où les prix sont les plus élevés.

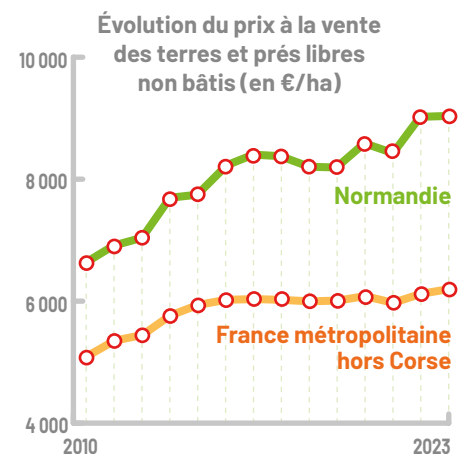
Prix moyen à la vente des terres et prés libres et non bâtis en 2023

	Euros courants
Seine-Maritime	10 710
Calvados	9 550
Eure	9 420
Manche	7 770
Orne	7 230
France métropolitaine	6 200

Agreste, FNSafer

Le prix moyen à l'hectare des terres et prés libres non bâtis poursuit sa hausse en 2023 en France métropolitaine, à 6 200 €/ha.

En Normandie, entre 2022 et 2023, la Seine-Maritime, le Calvados et la Manche ont vu le prix des terres progresser. La hausse est de 4 % dans la Seine-Maritime, à 10 710 €/ha, de 3 % dans le Calvados à 9 550 €/ha et de 2 % dans la Manche à 7 770 €/ha. Les départements de l'Eure et de l'Orne enregistrent, quant à eux, une baisse de 1 %, à respectivement 9 420 €/ha et 7 230 €/ha.



Agreste, FNSafer



Fin 2023, la Normandie comptait une surface en bio et conversion de 129 420 hectares (- 3,7 % / 2022). Avec 6,7 % de la surface agricole en bio, la Normandie est la 11^e région française pour sa part de surface en bio sur 13 régions métropolitaines (France : 10,4 % en bio fin 2023). La Manche, avec 37 140 hectares certifiés bio et en conversion, est le 1^{er} département normand au regard de ses surfaces totales conduites en bio.

Chiffres clés 2023

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime
Part des surfaces artificialisées	12 %	11 %	11 %	7 %	13 %
Part des surfaces boisées	14 %	23 %	13 %	22 %	20 %
Part des surfaces agricoles	72 %	64 %	74 %	69 %	65 %
Surface agricole en ha	400 940	386 690	440 450	425 010	409 560

Agreste - Statistique agricole annuelle 2023

Chiffres clés

- 69 % du territoire occupé par l'agriculture
- 1,2 % de surface agricole en moins en 14 ans
- 9 020 euros par hectare

Sources :
Agreste : Statistique Agricole Annuelle 2023, Prix des terres agricoles
FNSafer
Draaf Normandie : Observatoire des Sols à l'échelle COMMUNALE

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

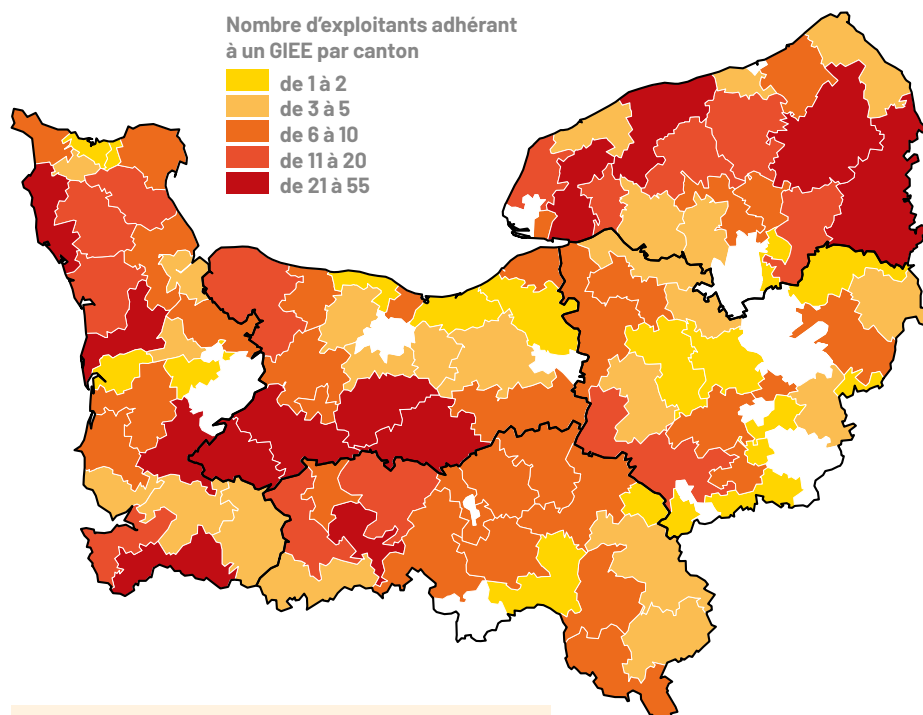
en Normandie



39 GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL (GIEE) EN NORMANDIE

39 GIEE labellisés fin 2023, soit 4 % des GIEE en France

- Différentes structures d'accompagnement :
 - Chambres d'agriculture : 19
 - CIVAM : 6
 - Cerfrance : 5
 - Autres : 9 (Union AOP, Asso. Maraîchage-Sol Vivant, CABAAL, CFPPA, CUMA, Natup, SAS Agrigaz Vire)
- 994 exploitations agricoles engagées
- Répartis selon différentes thématiques : agroforesterie, alimentation locale, autonomie alimentaire, biodiversité, conservation des sols, durabilité, empreinte carbone, énergies renouvelables, gestion durable des haies, maraîchage, réduction intrants et consommation énergie, santé animale.



Pour aller plus loin

- des fiches de présentation de chaque projet
- un site web national dédié aux GIEE : <https://collectifs-agroecologie.fr/>



UNE AGRICULTURE ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

L'agriculture se transforme pour répondre aux défis environnementaux. Au-delà de leur rôle de producteurs de produits agricoles, les agriculteurs jouent un rôle clé dans la préservation de la biodiversité, l'entretien des paysages et l'aménagement durable des territoires.

Les pratiques agricoles s'adaptent ainsi aux exigences environnementales, qu'il s'agisse de la conception des bâtiments d'élevage, de la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates ou encore de l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires. De nombreuses exploitations s'engagent aussi dans des démarches plus ciblées, répondant à des contrats ou à des cahiers des charges stricts en faveur de la protection de l'environnement.



DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU

Dans le cadre de la Directive Nitrates, directive européenne ayant pour objectif de réduire la pollution des eaux, une grande partie de la Normandie, à l'exception du Pays d'Auge et du Cotentin, est classée «zone vulnérable».

Cette directive, entrée en vigueur en 1991, vise à réduire la pollution des eaux provoquée par les nitrates utilisés à des fins agricoles. Les exploitants agricoles doivent respecter un ensemble de mesures dès lors qu'ils disposent d'une parcelle ou d'un site d'élevage dans la zone vulnérable. Les règles concernent les dates d'épandage, la couverture automnale des sols et la gestion des intercultures, une prévision de la fertilisation azotée puis un bilan azoté post-récolte, la pression en azote organique et les capacités de stockage des lisiers et fumiers.

Au sein de la zone vulnérable, des sous-unités ont été délimitées : les zones d'actions renforcées (ZAR), sur lesquelles s'appliquent des mesures restrictives, ou une surveillance particulière des pratiques et de la qualité de l'eau. Ces territoires sont concernés par un allongement des périodes d'interdiction d'épandage, un encadrement des pratiques de couverture des sols et de gestion de la fertilisation azotée.

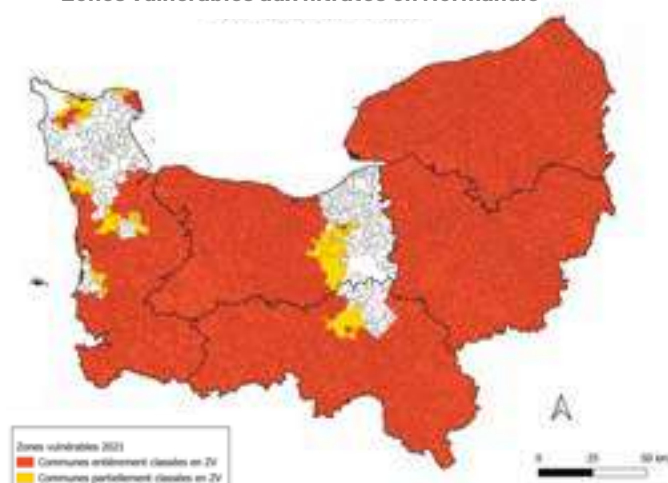
Sur le territoire normand, ce sont ainsi 60 % des surfaces en grandes cultures qui voient leur quantité de fertilisation azotée apportée calculée par un bilan complet en 2017, en hausse par rapport aux précédentes enquêtes. C'est un niveau un peu inférieur à la moyenne nationale, de 69 %.

En hiver, entre une récolte et le semis de la culture suivante, les sols nus sont soumis à une dégradation physique et au lessivage des reliquats d'azote. Un couvert végétal durant cette période permet de limiter ces effets. Il peut s'agir d'une culture hivernale semée dès l'automne, d'une culture intermédiaire, de la repousse de la culture précédente ou d'une culture dérobée, destinée à être récoltée ou pâturée. La part des surfaces en grandes cultures couvertes l'hiver est de 92 % en Normandie. C'est plus qu'en moyenne en France (87 %).

Augmenter la matière organique des sols améliore leur résistance à l'érosion, leur rétention en eau, leur fertilité et leur biodiversité. Actuellement, la quasi-totalité des effluents d'élevage sont déjà épandus sur les sols agricoles. La part des surfaces en grandes cultures recevant un amendement organique reste relativement stable dans le temps, à 31 % des surfaces, un niveau supérieur aux 24 % de la moyenne nationale.

Enfin, l'absence de retournement du sol implique une gestion agronomique intégrée pour contrôler les adventices et les ravageurs (rotation plus longue, couverture du sol). Le recours au non-labour progresse avec 40 % des surfaces de grandes cultures non labourées en 2017, contre 47 % en France.

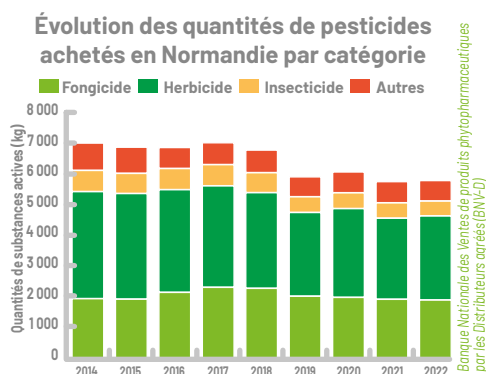
Zones vulnérables aux nitrates en Normandie



UNE RÉDUCTION DE L'USAGE DES PESTICIDES

Concernant les traitements phytosanitaires, lors de la dernière enquête par culture de 2017, les fréquences de traitement en Normandie étaient, en moyenne, légèrement supérieures à la moyenne française pour toutes les cultures à l'exception de la betterave sucrière. Les variations interannuelles d'utilisation sont cependant marquées en fonction des conditions météorologiques.

A plus long terme, les statistiques d'achats des pesticides montrent une réduction progressive dans le temps de l'achat de matières actives.



DES ACTIONS CONTRACTUELLES ENCOURAGEANT L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune européenne, des actions contractuelles sont mises en place pour encourager l'évolution des pratiques et des systèmes telles que les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC). En Normandie, différents projets agroclimatiques et environnementaux sont définis, couvrant l'ensemble du territoire régional. Les enjeux ne sont cependant pas les mêmes sur tout le territoire.

Les mesures sont réparties en grands enjeux : eau, biodiversité, ou autres. Des zonages spécifiques peuvent être définis, c'est notamment le cas pour les zones humides. Elles peuvent être localisées à la parcelle ou au linéaire ou concerner l'ensemble des systèmes d'exploitation. Ce sont autour de 2 500 contrats MAEC, qui courent actuellement, pour plusieurs années, avec des échéances variables.

En complément de ces dispositifs, depuis 2023, une nouvelle mesure, dite de transition agroécologique, a été mise en place. Elle a pour but d'accompagner des changements globaux des exploitations vers des pratiques plus durables. En Normandie, trois thématiques sont concernées :

- la stratégie phytosanitaire avec comme résultat une réduction de la fréquence des traitements ;
- l'amélioration du bilan carbone de l'exploitation ;
- l'amélioration de l'autonomie protéique en élevage qui concerne à la fois la production d'alimentation à l'échelle de l'exploitation, le moindre recours à l'aliment extérieur et de meilleures pratiques d'élevage.

Sources :
Chambres d'agriculture de Normandie,
DRAAF Normandie,
Collectifs agroécologiques,
BNV-D

LE LAIT

en Normandie

LE LAIT : UN PILIER DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE NORMANDE

Représentant un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros, le lait constitue 33 % de la production agricole de la Normandie ces dernières années (2018-2022). Ce produit phare occupe la première place dans le secteur agricole régional. Par ailleurs, l'industrie laitière, employant 25 % des salariés de l'agroalimentaire, se distingue comme le principal pôle d'emplois de ce domaine en Normandie.

Cheptel de vaches laitières en 2023						
	Total Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Effectif de vaches laitières	524 000	231 000	100 000	87 000	78 000	28 000
Part du cheptel / France	16 %	7 %	3 %	3 %	2 %	1 %
Rang	2 ^e région	1 ^{er} département	8 ^e département	12 ^e département	14 ^e département	35 ^e département

Agreste - Statistique Agricole Annuelle

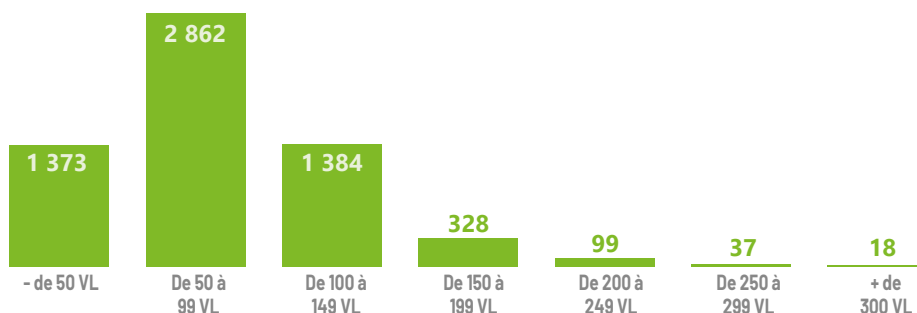
LES TROUPEAUX LAITIERS S'AGRANDISSENT

Les élevages laitiers en Normandie connaissent une croissance rapide de leur taille. En 2023, le troupeau moyen atteint 85 vaches, contre seulement 38 en 2000. Cette augmentation est homogène à travers les différents départements normands.

Les troupeaux de plus de 100 vaches occupent désormais une place significative dans le paysage laitier régional. À la fin de 2023, 1 866 élevages comptent 100 vaches ou plus, représentant 31 % des troupeaux normands et regroupant à eux seuls 50 % des vaches de la région.

Par ailleurs, la production de lait par exploitation a connu une progression impressionnante. Les livraisons annuelles moyennes par exploitation sont passées de 78 000 litres en 1984 à 615 000 litres en 2023. Le nombre de vaches par troupeau s'accroît et en même temps la hausse du rendement par vache ne faiblit pas.

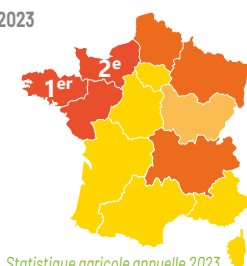
Répartition des troupeaux laitiers en Normandie selon la taille fin 2023



Identification des animaux



Livraisons aux laiteries 2023
(en litres) :



Statistique agricole annuelle 2023

LE DEUXIÈME TROUPEAU LAITIER DE FRANCE

À la fin de l'année 2023, la Normandie abrite un troupeau de 524 000 vaches laitières, représentant 17 % du cheptel national, ce qui en fait le deuxième troupeau parmi les régions françaises. Le département de la Manche se distingue en détenant le plus grand nombre de vaches laitières parmi les départements français. En moyenne, chaque vache normande a produit 7 400 litres de lait au cours de l'année 2023.



© AdobeStock

RESTRUCTURATION RAPIDE DES ÉLEVAGES

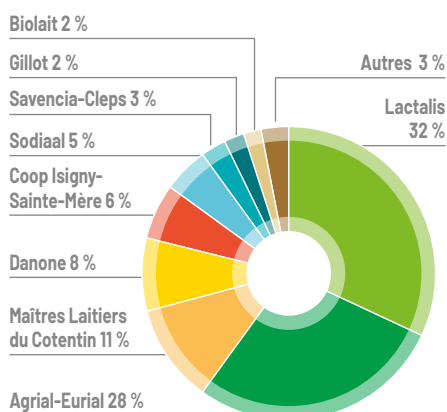
À la fin de l'année 2023, la Normandie comptait 6 100 exploitations laitières. Ce secteur connaît une diminution significative, avec un recul annuel moyen des élevages estimé entre 3 et 4 % au cours des dix dernières années (3,2 % entre 2022 et 2023). Ce taux de restructuration figure parmi les plus élevés de tous les systèmes de production présents en Normandie. Cette baisse du nombre d'exploitations laitières dans la région reflète une tendance similaire observée à l'échelle nationale sur la même période.

UN TISSU DIVERSIFIÉ DE LAITERIES

La Normandie abrite une douzaine d'entreprises laitières réparties sur 50 sites, offrant un paysage industriel varié et dynamique. Les laiteries se distinguent par leur nature et leur envergure :

- Coopératives régionales : Les Maîtres Laitiers du Cotentin et la Coopérative Isigny-Sainte-Mère, emblèmes du savoir-faire local,
- Coopératives nationales : Sodial et Agrial-Eurial, Biolait, acteurs majeurs à l'échelle française,
- Groupes privés internationaux : entreprises de renom telles que Lactalis, Savencia, Danone et Mont-Blanc (groupe Bel), dotées d'une envergure mondiale,
- PME locales : Gillot, Olga et Val de Siennne, qui illustrent la richesse et la diversité de l'activité laitière régionale.

Répartition de la collecte de lait
en Normandie en 2018



Chambre d'agriculture de Normandie d'après DRAAF, CRIEL, Entreprises

	Total Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Effectif d'élevages laitiers fin 2023	6 100	2 490	1 180	1 010	1 060	360
Livraisons de lait aux laiteries 2023 (millions de litres)	3 813	1 722	707	614	558	212

Agreste -& Identification des animaux

17 % DE LA PRODUCTION FRANÇAISE DE LAIT

répartis sur 7 % du territoire agricole français. La Normandie se distingue comme un bassin de production particulièrement dense. En 2023, la région a produit un total de 3,81 milliards de litres de lait de vache, confirmant ainsi sa position de deuxième région laitière française.

Depuis 2013, le volume de lait produit en Normandie a augmenté de 8 %, avec une croissance marquée dans sa partie occidentale, notamment dans la Manche et l'Orne. À titre de comparaison, sur la même période, la production laitière française a reculé de 2 %.

LA RACE NORMANDE UN EMBLÈME DE L'IDENTITÉ LAITIÈRE

Berceau de la race bovine normande, la région porte fièrement cet héritage. Race mixte par excellence, la normande est appréciée tant pour ses qualités laitières que pour sa production de viande.

Autrefois dominante, elle représente, fin de 2023, 149 000 vaches, soit 28 % des effectifs de vaches laitières en Normandie. Elle est aujourd'hui devancée par la Prim'Holstein, qui domine le paysage avec 67 % du cheptel.



DES PRODUITS LAITIERS DE RENOMMÉE MONDIALE

Célèbre pour sa race bovine normande et ses pâturages verdoyants, la Normandie s'impose également comme un terroir emblématique de produits laitiers, réputé en France et à travers le monde pour leur qualité et leur diversité.

La renommée des produits laitiers normands repose sur une riche histoire. Dès le 19^e siècle, le beurre et la crème de Normandie se sont imposés comme des références de qualité. Au 20^e siècle, le camembert est venu renforcer cette notoriété en devenant un symbole gastronomique international.

Aujourd'hui, cette tradition est perpétuée et attestée par l'existence de 6 Appellations d'Origine Protégée (AOP) : le Camembert de Normandie, le Pont-l'Évêque, le Livarot, le Neufchâtel, ainsi que le Beurre et la Crème d'Isigny.

Unité : tonne	Produits laitiers normands sous Appellation d'Origine	
	2023	2013-2023
Camembert de Normandie	5 410	+ 6 %
Pont-l'Évêque	2 238	- 8 %
Neufchâtel	1 615	+ 1 %
Livarot	664	- 37 %
Beurre d'Isigny	7 168	+ 39 %
Crème d'Isigny	6 999	+ 57 %

Source : INAO-CNAOL

Principaux produits laitiers fabriqués en Normandie

2023	Quantités en tonnes	Part de la production française
Beurre	123 590	36 %
Crème conditionnée	163 491	37 %
Yaourts	161 738	12 %
Fromages frais de vache	271 261	43 %
Fromage de vache à pâte molle	123 501	32 %
dont Camembert	70 288	84 %
Pour rappel collecte laitière		17 %

Agreste - enquête annuelle laitière

LA PREMIÈRE RÉGION FROMAGÈRE

Le camembert est le produit emblématique de la Normandie : 84 % des camemberts français sont fabriqués en Normandie. Plus largement, la région se distingue dans la production de fromages à pâte molle, représentant 32 % de la fabrication nationale.

Les laiteries normandes occupent une place de choix dans la production de fromages frais, avec 43 % du total français. En combinant toutes les catégories, la Normandie produit 25 % des fromages français, ce qui en fait la première région fromagère du pays.

Enfin, la Normandie brille également dans la production de beurre et de crème, fabriquant plus d'un tiers des volumes français.

DAVANTAGE DE TRANSFORMATION À LA FERME

En 2020, le recensement a compté 358 élevages laitiers en Normandie transformant le lait à la ferme en produits laitiers. Bien que ce chiffre représente moins de 1 % des élevages laitiers de la région, il témoigne d'une dynamique de croissance, avec une augmentation de 27 % depuis 2010.



Chiffres clés

- 3,81 milliards de litres produits soit 17 % du lait en France
- 2^e région laitière française
- 524 000 vaches laitières
- 6 100 élevages laitiers
- 85 vaches laitières en moyenne par élevage
- 28 % de vaches laitières de race normande
- 6 Appellations d'Origine laitières
- 84 % du camembert français

Les faits marquants de 2024

De plus en plus de traites robotisées

Pour la première fois, le nombre d'élevages utilisant des robots pour traire leurs vaches a dépassé le seuil du millier.

Un volume de production en hausse en Normandie

La production de lait en Normandie a enregistré une augmentation de 1 % sur les dix premiers mois de l'année 2024, suivant ainsi la tendance observée au niveau national.

Des prix au plus haut

Le prix du lait payé aux producteurs normands est resté stable durant les dix premiers mois de 2024, alors que le prix français recule de 1 %.



La filière bovin lait bio en Normandie, c'est 536 exploitations engagées

en bio pour un cheptel de vaches laitières de 40 463 têtes (14 % du cheptel national) + 699 animaux en conversion.

En 2023, la Normandie a livré 154 millions de litres de lait de vache biologique (+ 1 % par rapport à 2022), c'est la 3^e région française (12 % des livraisons nationales), derrière les Pays de la Loire (23 %), la Bretagne (22 %). En Normandie, le lait bio représente 4 % des livraisons régionales de lait, une exploitation laitière biologique normande a livré en moyenne 309 000 litres de lait bio pour l'année 2023.

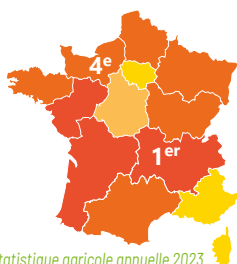
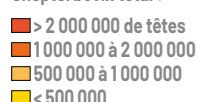
Sources :

Chambre d'agriculture de Normandie, identification des animaux
INA : Appellations d'origine Agreste : Statistique Annuelle Agricole, Enquête annuelle laitière

06

LA VIANDE BOVINE en Normandie

Cheptel bovin total :



Agreste, Statistique agricole annuelle 2023

**Répartition de l'effectif
bovin normand en 2023**
(% de l'effectif bovin, en têtes)

Veaux et élèves < 1 an 25 %

Génisses de boucherie 6 %

Mâles de type viande 6 %

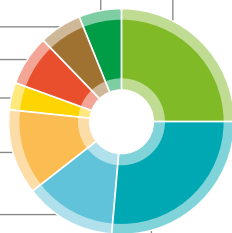
Génisses nourrices 7 %

Mâles de type laitier 4 %

Vaches nourrices 12 %

Génisses laitières 13 %

Vaches laitières 26 %



Effectif bovin total : 1 964 352 têtes

Agreste, Statistique agricole annuelle 2023

DEUXIÈME SECTEUR DE PRODUCTION

Fin 2023, la Normandie compte 15 040 exploitations agricoles détenant un cheptel bovin, qu'il soit destiné à la production laitière, à la viande ou mixte. Cela représente plus de la moitié des exploitations de la région.

Avec 1,96 million de têtes, la Normandie est la 4^e région française par l'importance de son troupeau bovin (derrière les régions Auvergne - Rhône Alpes, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine).

En moyenne entre 2018 et 2022, la viande bovine (gros bovins et veaux de boucherie) génère 14 % du produit agricole régional (Source Agreste, hors aides, services exclus, autoconsommation exclue), soit 746 millions d'euros pour la Normandie. Avec le lait (33 %), l'élevage bovin représente environ la moitié du produit agricole normand.

L'EMPREINTE LAITIÈRE RESTE FORTE...

La Normandie conserve une vocation principalement laitière. Fin 2023, la région compte plus de 523 000 vaches laitières, soit 17 % du troupeau laitier français. La Manche est d'ailleurs le 1^{er} département français par la taille de son troupeau de vaches laitières, devant l'Ille et Vilaine.

Cependant, avec la mise en place des quotas laitiers en 1984, un cheptel spécialisé viande fait son apparition. Aujourd'hui, environ un tiers des exploitations normandes détiennent des vaches allaitantes.

... MAIS LA FIN DES QUOTAS EN 2015 A MARQUÉ UN TOURNANT

En Normandie, plusieurs facteurs ont favorisé le développement d'un cheptel allaitant spécialisé : l'augmentation de la productivité des vaches laitières, entraînant une réduction du cheptel laitier, ainsi

que la nécessité de valoriser les surfaces en herbe, souvent par le remplacement du troupeau laitier par un troupeau allaitant.

Depuis l'instauration des quotas laitiers en 1984, le cheptel allaitant (vaches et génisses) a plus que doublé, tandis que le cheptel laitier a diminué de 47 %. Aujourd'hui, 31 % des vaches présentes dans les exploitations normandes proviennent du troupeau allaitant.

La levée des quotas en 2015 a entraîné une évolution des systèmes laitiers vers une spécialisation accrue, réduisant l'activité «viande» : moins de doubles troupeaux, avec des vaches allaitantes complétant les vaches laitières, et surtout, une diminution de l'engraissement des mâles dans les exploitations laitières. L'activité viande se concentre désormais davantage dans des systèmes purement dédiés à la production de viande.



© AdobeStock

Répartition de la production (en tonnage) selon les départements et les types de viande

	Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Mâles de 1 à 2 ans	31 %	8 %	12 %	5 %	5 %	1 %
Vaches de réforme laitières	25 %	11 %	5 %	4 %	4 %	1 %
Génisses	13 %	4 %	3 %	2 %	3 %	1 %
Vaches de réforme nourrices	13 %	3 %	3 %	2 %	3 %	2 %
Mâles de plus de 2 ans	11 %	3 %	2 %	2 %	3 %	1 %
Veaux de boucherie	6 %	3 %	1 %	1 %	1 %	0 %
Total	100 %	33 %	26 %	15 %	20 %	7 %

Agreste, Statistique agricole annuelle 2023

DAVANTAGE DE JEUNES BOVINS ET MOINS DE BŒUFS

Depuis plusieurs années, le jeune bovin mâle, ou taurillon, se développe aux dépens du bœuf.

En matière de tonnage produit, l'ensemble des vaches de réforme (vaches laitières et nourrices de réforme) reste encore la première source de viande bovine. Cela contribue à 38 % du tonnage de la production régionale de viande bovine totale. Les

vaches laitières de réforme contribuent à 26 % du tonnage de la production régionale de viande bovine totale, derrière les jeunes bovins mâles (31 %) qui sont essentiellement destinés à l'exportation.

Quant au bœuf, sa part dans la production régionale de viande bovine ne cesse de diminuer, elle est passée de 24 % du tonnage en 2000 à 11 % en 2023.

La production de viande bovine en Normandie (% du tonnage)

Vaches de réforme	37 %	34 %	38 %	38 %
Jeunes bovins mâles	21 %	30 %	31 %	31 %
Génisses	12 %	12 %	13 %	14 %
Mâles de plus de 2 ans	24 %	17 %	12 %	11 %
Veaux de boucherie	6 %	7 %	6 %	6 %
	2000	2010	2020	2023

Agreste, Statistique agricole annuelle 2023

TROIS TYPES D'ENTREPRISES D'ABATTAGE EN NORMANDIE

• **Des abattoirs industriels, rattachés à des groupes nationaux**, qui collectent des animaux sur une large zone. Généralement de grande taille (plus de 20 000 tonnes/an), ces outils peuvent être plus spécialisés sur un type de produit ou de clientèle (export ; grandes surfaces ; réseau traditionnel : grossistes, boucheries...). De nombreux échanges inter-sites permettent d'optimiser les chaînes de production et la valorisation des produits. Ces entreprises possèdent des marques nationales et disposent d'une offre de produits élaborés.

• **Des entreprises régionales d'abattage**, généralement orientées vers le haut de gamme et qui s'équipent progressivement pour répondre à la demande croissante des grandes surfaces en UVCI (Unité de Vente Consommateur Individuelle) et en produits élaborés.

• **Des outils d'abattage plus locaux** pouvant appartenir à des collectivités locales qui en délèguent la gestion. Les entreprises de cheville qui leur sont rattachées rayonnent généralement sur un secteur limité et se positionnent sur des produits de qualité à destination des boucheries, mais aussi des grandes surfaces de la zone. La gamme de produits proposée est variable. Certains proposent de la découpe sous vide, voire des UVCI.

A noter également la présence d'une offre de service d'abattage, de découpe et de conditionnement à façon, qui facilite le développement de la vente directe par les agriculteurs.

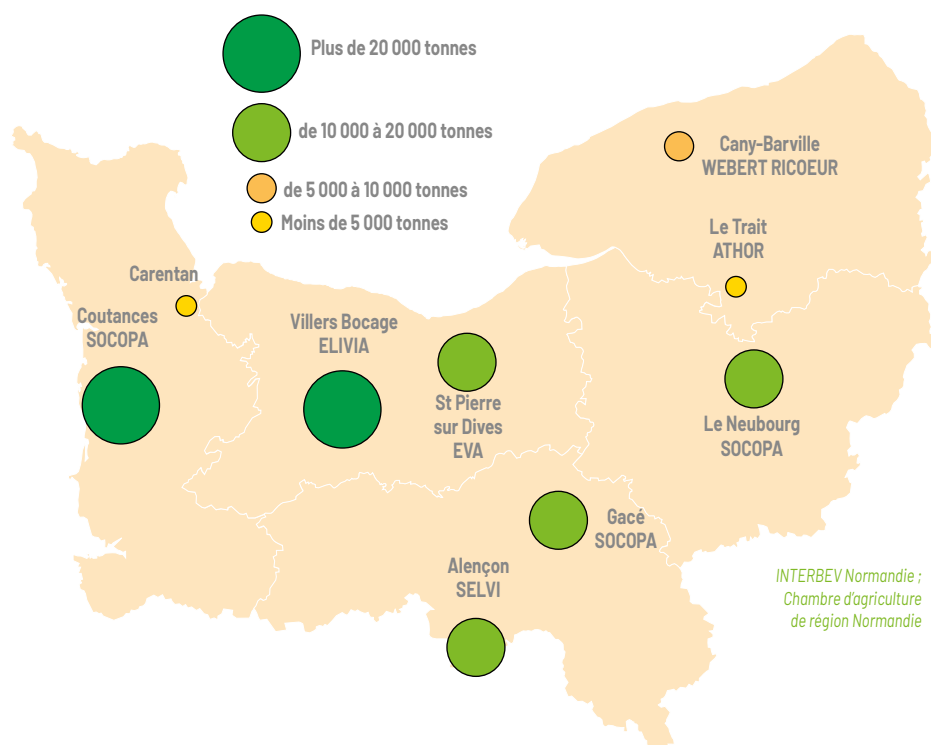


© Adobe Stock

LES ACTIVITÉS DE DÉCOUPE ET DE TRANSFORMATION

En Normandie, l'activité d'abattage est complétée par des ateliers spécialisés dans la découpe et la transformation de la viande bovine. Depuis la crise de l'ESB, la demande des grandes surfaces s'est orientée vers de la barquette individuelle (UVCI). Les outils d'abattage ont dû adapter leur organisation à ces nouvelles demandes : augmentation des capacités de découpe, constitution de lignes de conditionnement en UVCI. L'équilibre de découpe entre les différents morceaux revient au fournisseur qui doit trouver de nouvelles façons de valoriser les morceaux les moins demandés par les consommateurs. Certains sites se sont spécialisés dans la production de produits élaborés. Il existe aussi des entreprises régionales de transformation, certaines d'entre elles se sont spécialisées dans l'offre aux restaurateurs.

Abattoirs normands en 2022, activité gros bovins



En 2022, 10 abattoirs normands ont réalisé des abattages de gros bovins. Ces derniers se concentrent de plus en plus sur quelques sites : Coutances (Manche), Villers-Bocage, Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados), Gacé et Alençon (Orne), le Neubourg (Eure). Les abattoirs normands s'approvisionnent majoritairement en Normandie mais plus de la moitié du cheptel bovin normand est abattu hors de la région (majoritairement en Bretagne). Le secteur de l'abattage est en cours de restructuration, après les fermetures de Cherbourg, de Saint-Hilaire-du-Harcouët, Socavia et de Forges-les-Eaux.

IDENTIFICATION ET QUALITÉ

Des éleveurs ont choisi de s'engager dans des démarches qualité. Elles garantissent au consommateur des méthodes d'élevage cadrées et des produits de qualité. Elles permettent également d'identifier l'origine de la viande. L'éleveur assure ses débouchés et une meilleure valorisation des animaux vendus. L'adhésion à la Charte des bonnes pratiques d'élevage est un préalable qui permet ensuite d'intégrer une filière sous signe officiel de qualité.



Démarches qualité

Label Rouge :

- Bœuf blond d'Aquitaine
- Bœuf fermier du Maine + IGP
- Bœuf limousin Blason Prestige, viande bovine de race Charolaise

Certification de conformité :

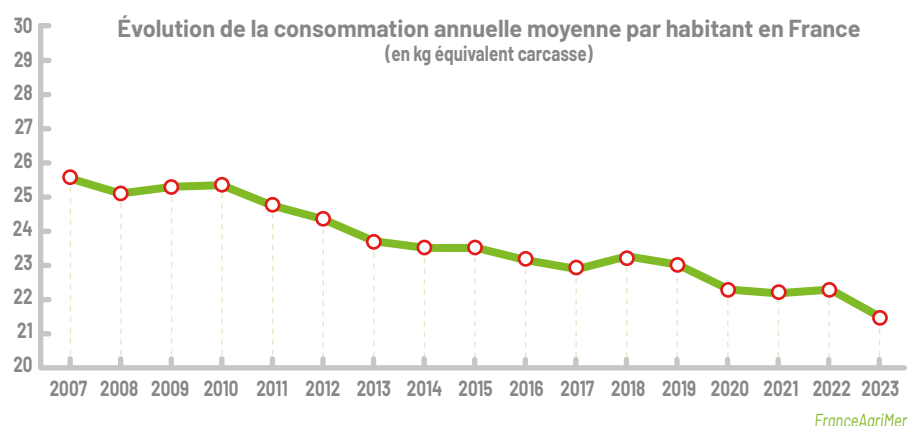
- Filière Qualité Race Normande (FQRN)
- Veau de laitière / veau de Perrette

Marques collectives :

- Bœuf du pays normand
- Artisan Boucher de Normandie
- Éleveurs de Normandie
- La Normandie à la table des Chefs / La Normandie dans votre restaurant

LA CONSOMMATION DE VIANDE BOVINE MOYENNE PAR HABITANT POURSUIT SA BAISSÉ

Initiée il y a plusieurs années, la baisse de la consommation de viande bovine (gros bovins et veaux) se poursuit en France. Elle atteint 21,4 kg/habitant en 2023. Ce recul a entraîné une perte de place dans le classement des produits carnés les plus consommés : la viande bovine est désormais devancée par le porc (30,5 kg/hab en 2023) et, depuis 2013, par la volaille (28,9 kg/hab en 2023). Depuis 2014, la France est déficitaire en bovins. En 2020, son taux d'auto-approvisionnement (production/consommation) est de 95,8 %.



Les faits marquants de 2024

Évolution des prix et de la production

En 2024, les prix des bovins restent élevés, au-delà de 5 €/kg en moyenne pour les carcasses, poursuivant la tendance amorcée en 2022. Ce niveau est soutenu par une production en diminution et une demande intérieure stable.

Épidémie de MHE

La maladie hémorragique épizootique (MHE) a fait son retour pour la deuxième année consécutive sur le territoire français, lorsque le moucheron vecteur de la maladie, le *Culicoides*, a repris son activité en juin. En l'espace de six mois, plus de 3 000 élevages français ont été touchés.

Bien que la région soit, jusqu'à présent, épargnée, elle se trouve, à l'exception de la Seine-Maritime, dans une zone régulée. Dans cette zone, il est obligatoire de présenter un test PCR négatif avant de transporter des animaux désinsectisés vers une zone dite « indemne ». Par ailleurs, le sud du département de la Manche et l'Orne sont classés en « zone tampon », où les exploitations peuvent bénéficier gratuitement de la vaccination depuis le 23 septembre 2024.

Dynamique des abattages et des exportations

Les abattages de bovins continuent de diminuer globalement, reflétant la réduction progressive du cheptel allaitant. Les exportations de brouillards sont également en recul (- 5 % vers l'Italie et - 4 % vers l'Espagne), en raison d'une contraction de l'offre et d'un recours accru à l'engraissement en France.



Chiffres clés

- **Chiffre d'affaires secteur bovin en Normandie en 2022 : 746 millions d'euros. Soit 16 % du produit agricole régional.**
- **Un troupeau de 1 964 000 têtes.**
- **170 000 tonnes équivalent carcasse produites en 2023.**

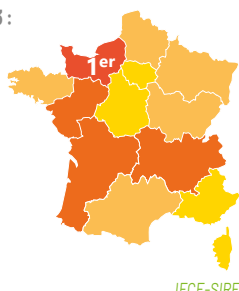
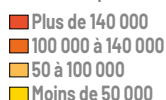


La filière viande bovine bio en Normandie, c'est 446 exploitations engagées pour un cheptel de vaches allaitantes certifiées de 14 512 têtes (près de 7 % du cheptel national) et 376 animaux en conversion.

07

LE CHEVAL en Normandie

Effectif d'équidés fin 2023 :



IFCE-SIRE

Naissances d'équidés en Normandie
selon la race en 2023

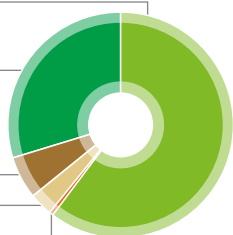
Chevaux de course 7 681

Races de selle 3 748

Poneys 772

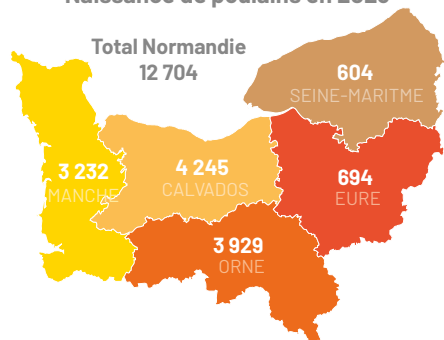
Chevaux de trait 427

Ânes 76



SIRE 2023

Naissance de poulains en 2023



LA NORMANDIE : LA RÉGION DU CHEVAL

La Normandie occupe une position dominante en France dans le domaine de l'élevage équin, avec un effectif total de 146 000 animaux, regroupant ceux présents dans les exploitations agricoles et hors de celles-ci. Cela représente 15 % du cheptel équin national, estimé à près d'un million. Les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne forment un trio de tête des départements français.

La répartition des chevaux en Normandie est diversifiée : 57 % sont des chevaux et poneys de selle, 31 % des chevaux de course (galop et trot), 9 % des ânes, et 3 % des chevaux de trait.

La Normandie a accueilli les Jeux Équestres Mondiaux en 2014, renforçant ainsi son rayonnement international.

1/3 DES CHEVAUX ÉLEVÉS DANS LES EXPLOITATIONS

En Normandie, de nombreuses exploitations agricoles se consacrent à l'élevage et à la reproduction de chevaux, poneys et ânes. Selon le recensement de 2020, 2 720 exploitations, soit une sur dix, pratiquent cette activité. Ensemble, elles hébergent un total de 50 600 équidés, soit un tiers du total des chevaux de Normandie, d'autres seront des chevaux de saut d'obstacle, d'autres des chevaux de loisirs, d'attelage et d'autres enfin seront des compagnons de loisir.

	Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Nombre d'exploitations détenant des équidés	2 720	855	638	773	196	258
Nombre d'équidés des exploitations agricoles	50 600	12 300	14 500	16 800	3 100	3 900

Recensement agricole 2020

13 000 POULAINS NAISSENT CHAQUE ANNÉE EN NORMANDIE

La Normandie est la région qui voit naître le plus de poulains en France, avec 12 000 à 13 000 poulains chaque année. Cette activité de naissance ne se limite pas aux exploitations agricoles : en 2023, on dénombrait 3 530 lieux de naissances, incluant haras, centres équestres et particuliers. Un chiffre marquant : un naisseur de chevaux sur six en France est normand. Les deux tiers des naisseurs ne font naître qu'un ou deux poulains annuellement. Les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche se distinguent comme les plus prolifiques : En 2023, 4 200 poulains sont nés dans le Calvados, 3 900 dans l'Orne et 3 200 dans la Manche, plaçant ces territoires en tête du classement national. La diversité des destinations de ces poulains reflète la richesse de

la filière équine normande. Certains seront destinés à la course sur les hippodromes ou aux concours de saut d'obstacles, tandis que d'autres trouveront leur place dans les loisirs, l'attelage ou simplement comme compagnons.

Depuis la fin de l'activité d'étalonnage des Haras Nationaux, l'élevage équin normand s'est organisé autour de 1 230 étalons privés, qui ont réalisé en 2023 près de 22 800 saillies. Chaque département excelle dans un domaine spécifique : le Calvados est leader dans l'élevage de Pur-sang, l'Orne domine dans le Trotteur Français, et la Manche se distingue dans le Selle Français. Ainsi, la Normandie s'impose comme la première région française en nombre de naissances tous secteurs confondus.

GALOP ET TROT : UNE TRADITION NORMANDE

La Normandie est un haut lieu des courses hippiques, avec près de 4 000 épreuves organisées en 2022. Réparties sur 42 hippodromes, soit 18 % des infrastructures françaises, ces courses s'étendent sur tout le territoire normand, offrant un spectacle captivant pour les publics amateurs. Qu'il s'agisse de courses de trot ou de galop, sur le plat ou à l'obstacle, l'engouement est au rendez-vous. Les parieurs

vibrent au rythme des épreuves, que ce soit sur place, dans le réseau des PMU ou via les plateformes en ligne. Les chevaux nés ou entraînés en Normandie s'illustrent régulièrement au palmarès des grandes compétitions. La région bénéficie du savoir-faire exceptionnel de plus de 2 200 entraîneurs, qui façonnent avec passion les futurs champions pour une carrière dans l'élite des courses hippiques.

LA RÉGION LEADER POUR LA RECHERCHE SUR LE CHEVAL



Hippolia fédère un réseau de plus de 240 membres, composé d'entreprises et de start-ups innovantes spécialisées dans le secteur du cheval. Basé en Normandie, ce réseau développe des services de pointe pour répondre aux besoins d'une filière en constante évolution. Seul Pôle de Compétitivité dédié à la filière

équine française, Hippolia porte l'ambition claire de « positionner la filière équine française comme leader en innovation ». Cette mission s'appuie sur des infrastructures d'exception telles que le centre d'expertise en reproduction équine de la Jumenterie du Pin et le GIS Centaure, un groupement de laboratoires de recherche de pointe. Le CIRALE, pôle vétérinaire équin unique au monde, incarne également ce savoir-faire français de renommée internationale, consolidant une filière économique complète et compétitive.



NORMANDIE ÉQUINE VALLÉE : LE CAMPUS INTERNATIONAL EN SANTÉ ÉQUINE

- **Normandie Équine Vallée est un campus unique au monde**, dédié à la recherche, à l'enseignement et à la formation dans

le domaine de la santé équine. Réparti sur deux sites situés dans le Calvados (Saint-Contest et Goustranville) il rassemble des équipes scientifiques de renommée mondiale, travaillant au service de la filière équine.

Site de Saint-Contest

- **Le laboratoire de recherche équine de LABÉO**, un acteur majeur de la recherche vétérinaire.
- **L'unité de recherche BIOTARGEN** de l'Université de Caen Normandie, spécialisée dans les syndromes ostéoarticulaires et respiratoires des chevaux.
- **Le RESPE** (Réseau d'épidémiologie-surveillance en pathologies équinnes), une référence en matière de suivi épidémiologique.
- Deux start-ups innovantes :
- **EQUIWAYS**, experte en biosécurité,
- **EQUIBIOGENES**, spécialisée en génétique équine.

Site de Goustranville

- **L'unité Physiopathologie & Épidémiologie des Maladies Équines** du Laboratoire de santé animale de l'Anses.
- **Le CIRALE** (Centre d'Imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices Équines) de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort, un centre de référence mondial.
- **KINÉSIA**, une unité dédiée à la physiothérapie et à la rééducation fonctionnelle des chevaux.
- **Le Laboratoire des Courses Hippiques (LCH)**, engagé dans la lutte contre le dopage animal pour la Fédération Nationale des Courses Hippiques (FNCH).
- En 2025, le campus accueillera un **Centre hospitalier universitaire vétérinaire** entièrement dédié au cheval, renforçant encore son rôle de pôle d'excellence international en santé équine.

LA NORMANDIE, TERRE D'ÉQUITATION

Quatrième sport le plus pratiqué en France en termes de licenciés, l'équitation trouve un terrain fertile en Normandie, qui ne compte pas moins de 726 centres équestres. Chaque année, ces structures accueillent 43 000 licenciés affiliés à la Fédération Française d'Équitation (FFE), dont 83 % sont des femmes. Ce dynamisme fait de la Normandie la région où l'on pratique le plus l'équitation en proportion de sa population.

LES COMPÉTITIONS SPORTIVES : SAUT D'OBSTACLE, DRESSAGE ET CONCOURS COMPLET

Avec 11 000 cavaliers en compétition en 2023, la Normandie est l'une des régions phares pour les sports équestres en France, particulièrement reconnue en saut d'obstacle.

La région est le berceau de véritables légendes du saut d'obstacle, telles que Baloubet du Rouet, Orient Express, Quidam de Revel ou encore Diamant de Semilly. Ces champions, nés en Normandie, illustrent le savoir-faire exceptionnel de ses éleveurs et contribuent au rayonnement international de la filière.

LE CONSEIL DES CHEVAUX DE NORMANDIE FÉDÉRATEUR DE LA FILIÈRE ÉQUINE

Le Conseil des Chevaux de Normandie regroupe toutes les compétences régionales liées au cheval. Véritable interface entre les professionnels de la filière équine normande et les institutions publiques et privées, il joue un rôle clé dans le développement et la structuration de ce secteur d'excellence.

Créé en 1997, le Conseil réunit une quarantaine de membres actifs, représentant plus de 5 000 socio-professionnels régionaux. Grâce à ce réseau, il contribue à renforcer la compétitivité, l'innovation et le rayonnement de la filière équine en Normandie.

18 000 EMPLOIS : LA FILIÈRE CHEVAL, UN PILIER ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

La filière équine occupe une place de choix dans l'économie normande, avec une estimation de 18 000 emplois en 2018, confirmant son rôle majeur dans le tissu régional. Cette même année, la filière a généré un chiffre d'affaires de 1,3 milliard d'euros, en partie seulement dans l'agriculture (d'après l'Observatoire de la filière équine), positionnant la Normandie comme la première région du cheval en France.

DES FORMATIONS POUR TOUS LES MÉTIERS DU CHEVAL

La Normandie se distingue par la richesse et la diversité de ses formations dédiées à la filière équine, couvrant tous les niveaux et tous les métiers : maréchalerie, sellerie, valorisation des chevaux de sport et de course, médecine vétérinaire, recherche, ou encore gestion d'entreprises équestres.

Avec 29 structures d'enseignement réparties dans la région, les départements normands proposent 40 diplômes, allant du CAP agricole au Mastère « Sciences et management de la filière équine » (niveau Bac+6). Parmi ces formations, on trouve également la licence professionnelle « Management et gestion des entreprises de la filière cheval », dispensée par l'IUT d'Alençon en partenariat avec le lycée agricole de Sées et le Haras du Pin.

Créée en 2015, l'École Supérieure du Cheval et de l'Équitation (ESCE) est issue de la fusion de l'École Nationale Professionnelle des Haras (ENPH), située au Pin-au-Haras dans l'Orne, et de l'École Nationale d'Équitation (ENE) de Saumur, elle est répartie sur ces deux sites. Son ambition ? Devenir un pôle de formation de référence, à la fois en France et à l'international. De nombreux métiers sont concernés dans les domaines de l'élevage, de la reproduction, de l'équitation, de la sellerie, de la maréchalerie et de l'attelage. Cette école s'adresse à un public d'adultes professionnels, d'amateurs confirmés ainsi qu'aux étudiants.

DES RACES PATRIMONIALES DE CHEVAUX ET D'ÂNE DE NORMANDIE

La Normandie est le berceau de plusieurs races locales emblématiques, qui témoignent de son riche patrimoine équestre.

Les chevaux de trait normands

Le Percheron, l'une des plus anciennes races françaises, se distingue par sa robe grise ou noire. Polyvalent, il est utilisé pour l'attelage (loisirs, compétitions, tourisme) et la traction, notamment en débardage forestier et dans les vignobles.

Le Cob normand, plus léger, est un cheval idéal pour la randonnée, monté ou attelé. Apprécié pour la détente et les loisirs, il est

également employé par la Police Nationale pour les brigades montées lors des Jeux Olympiques 2024.

Après une baisse significative, les naissances de chevaux de trait en Normandie se stabilisent depuis 2018 autour de 400 poulains par an.

Les ânes normands

La région compte 2 races d'ânes : L'Âne Normand et L'Âne du Cotentin, reconnaissables à leur bande cruciale sur le dos, appelée aussi Croix de Saint-André.

Ces animaux, autrefois essentiels à l'agri-

culture, trouvent aujourd'hui de nouveaux usages, notamment dans les loisirs, le maraîchage ou l'entretien écologique de zones sensibles. Les naissances d'ânes en Normandie, après avoir beaucoup reculé, se stabilisent depuis 2020 autour de 80 par an.

Depuis 2018, la Région Normandie soutient activement ces races locales – Cob normand, Percheron, Âne normand et Âne du Cotentin – contribuant ainsi à la préservation et au rayonnement de ce patrimoine vivant.



Les faits marquants de 2024

- A compter du 1^{er} janvier 2024 le taux réduit de TVA de 5,5 % s'applique aux activités des centres équestres. C'est le retour à un taux qui s'appliquait il y a quelques années.
- La Normandie en force aux Jeux Olympiques : deux cavaliers, deux chevaux, un entraîneur, un chef de piste. Tel est le poids de la délégation normande aux JO de Paris 2024. Le manchois Julien Épaillard a été médaillé de bronze par équipes aux Jeux olympiques de Paris sur sa monture Dubaï du Cèdre.
- Le campus international du cheval est en bonne voie à Goustranville : l'ensemble des bâtiments doit être réceptionné d'ici la fin du premier semestre 2025. La Région a investi près de 38 millions d'euros dans ce projet.
- Le partenariat entre la Normandie et le Japon pour la promotion et le développement des chevaux de travail continue. L'année dernière, une délégation normande spécialisée dans l'attelage et la traction animale s'était rendue au Japon pour former des professionnels nippons dans ce secteur d'activité. Cet été, quatre professionnels japonais du cheval ont continué leur formation sur le sol français.
- Huit des seize partants du prix de l'Arc de Triomphe, le 6 octobre, sont des galopeurs « made in Normandie ».
- Vainqueur du prix d'Amérique le 28 janvier 2024 100 % normand IDAO DU TILLARD, drivé, entraîné et élevé par des normands.

Chiffres clés

- 146 000 équins : 1^{re} région d'élevage équin en France
- 1^{re} région par le poids économique de la filière cheval
- 1^{re} région pour la recherche équine
- 18 000 emplois
- 13 000 immatriculations de poulains en 2023

LE PORC

en Normandie

3^e FILIÈRE ANIMALE

La production porcine représente 4 % des ventes de produits agricoles en Normandie, avec 183 millions d'euros en moyenne de 2018 à 2022.

Elle arrive en 3^e position des filières animales, derrière le lait et les bovins, mais devant les volailles de chair, les veaux de boucherie, les œufs et les ovins.

480 ÉLEVAGES PROFESSIONNELS DE PORCS

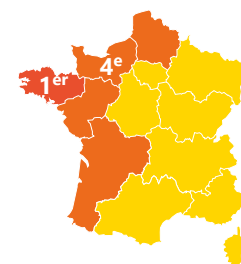
Début 2024, la Normandie comptait 480 élevages de porcs en activité de 10 reproducteurs et plus ou de 50 places de porcs à l'engrais et plus.

Entre 2017 et début 2024, le nombre de sites d'élevage a diminué de 21 %. La part des sites de naissance représente désormais moins de 50 % des sites totaux.

Les départs à la retraite non compensés de chefs d'exploitation, les restructurations, les arrêts d'élevages liés à la crise de 2021-2022, de même que les difficultés à moderniser et agrandir les élevages expliquent cette baisse.

Cheptel porcin total :

> 2 000 000 de têtes
500 000 à 2 000 000
250 000 à 500 000
< 250 000



Agreste-Statistique Agricole Annuelle 2023

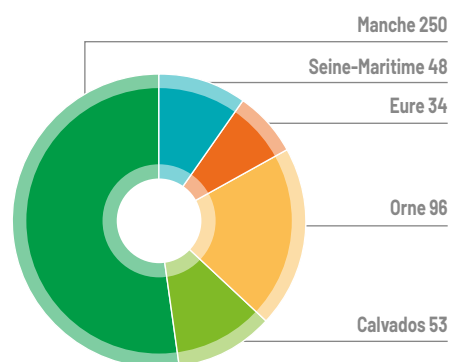
Avec 5 % de l'effectif porcin national, la Normandie se situe au 4^e rang des régions françaises, derrière la Bretagne (56 %), les Pays de la Loire (11 %) et la Nouvelle-Aquitaine (7 %).

Les porcs dans les départements normands

	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Seine Maritime	Eure
Production de porcs charcutiers (en têtes)	1229 000	664 000	98 000	187 000	201 000	79 000

Agreste Statistique Agricole Annuelle 2023

LA MOITIÉ DES ÉLEVAGES DANS LA MANCHE



UNGP BdPorc 2023



© Adobe Stock

3 TYPES D'ÉLEVAGE

Les élevages de porcs se répartissent en trois grands types d'exploitations :

- **Les exploitations spécialisées** : les porcs constituent l'activité principale, voire unique. En 2020, on comptait 285 exploitations de ce type.
- **Les élevages associés à une activité laitière** : un modèle courant dans les régions bocagères, notamment dans la Manche, l'Orne et le Calvados.
- **Les élevages liés à de grandes cultures** : présents dans les zones céréalières comme le Perche, la Plaine de Caen, l'Eure ou la Seine-Maritime. Dans ce cas, les céréales produites sur place sont de plus en plus souvent transformées directement à la ferme grâce à une fabrique d'aliments.

UNE PRODUCTION STRUCTURÉE AUTOUR D'ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

95 % de la production porcine régionale est commercialisée par des coopératives : les Organisations de Producteurs (OP). En plus de la commercialisation des porcs, ces organisations assurent aux éleveurs un appui technique.

En 2023, l'Union Normande des Groupements de producteurs de Porcs (UNGP) comptait 6 groupements de producteurs de porcs adhérents : Agrial Filière porcine, Cooperl, GRPPO, Porc Armor Évolution, Terrena-Porveo, SYPROporcs. D'autres OP peuvent aussi compter quelques éleveurs en Normandie, tout en étant basés hors de la Région.

CHARCUTERIE & SALAISONS : UN PATRIMOINE GASTRONOMIQUE

L'andouille de Vire, les jambons fumés, et bien d'autres spécialités font partie intégrante du patrimoine gastronomique normand, au même titre que les fromages. Seulement un quart de la carcasse d'un porc est valorisé sous forme de viande fraîche (rôti, côtes de porc...). Le reste est transformé en produits tels que jambons, saucisses ou pâtés. La Normandie contribue à hauteur de 5 % à l'activité française de transformation des porcs.

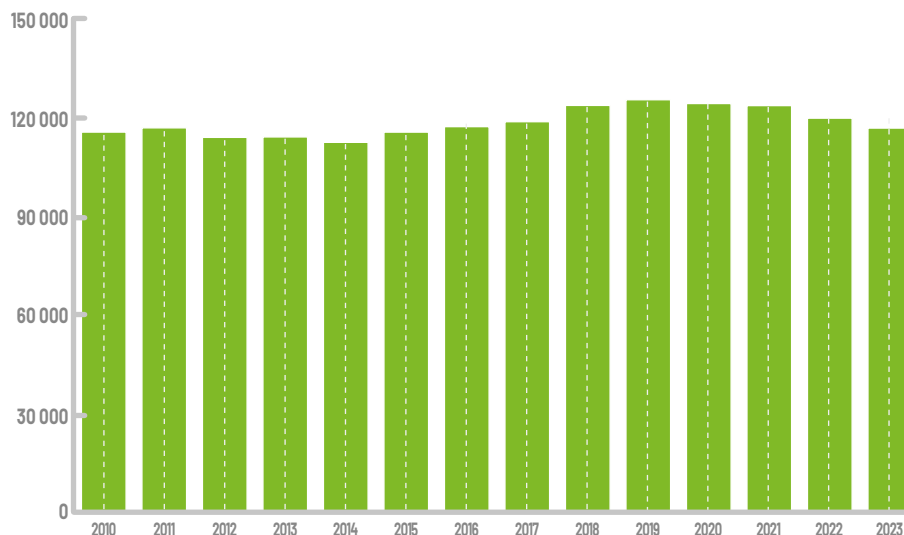
Ce secteur repose sur 12 établissements,

LA PRODUCTION DE PORC

En 2023, les élevages normands ont produit 116 000 tonnes de porcs charcutiers, enregistrant un recul de 3 % par rapport à 2022, et de 8 % par rapport à 2021. La production porcine normande a suivi le recul comme l'ensemble de la production européenne. La production normande de porcs représente 5,8 % de l'ensemble de la production française.

En tonnes de carcasses

Production de porcs en Normandie



PEU D'ABATTAGE PORCIN EN NORMANDIE

La majorité des porcs élevés en Normandie sont aujourd'hui abattus et transformés dans des abattoirs situés en Bretagne et dans les Pays de la Loire. Avec la fermeture de l'abattoir du Neubourg en 2023 et le dépôt de bilan de la coopérative d'abattage du pays de Bray, la région Normandie ne disposait plus, en 2024, que d'un site d'abattage, représentant moins de 1 % de la production régionale : l'abattoir de la Baie du Cotentin, situé à Carentan.

En complément, les établissements Harang, implantés à Houdan (Yvelines), jouent un rôle significatif dans la filière porcine normande. En effet, plus des trois quarts des porcs abattus sur ce site proviennent des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

parmi lesquels :

- Brocéliande à Villers-Bocage (Calvados), filiale de la coopérative Cooperl, est la plus grande entreprise de la région.
- Une filiale du groupe Amand-Bianic, située à Vire (Calvados), réputée pour ses andouilles de Vire et andouillettes.
- De petites unités artisanales produisant des spécialités variées : jambons fumés, jambons crus, andouilles de Vire, boudins blancs ou noirs, saucisses et saucissons secs.



UNE PETITE FILIÈRE LABEL ROUGE

En Normandie, seulement 4 % des porcs sont élevés et transformés selon les exigences strictes du Label Rouge, garantissant une qualité supérieure. Cependant, cette filière reste fragile et fait face à des défis de valorisation : plus de la moitié des volumes de viande sont déclassés en production standard. Ce déclassement est principalement dû à un déséquilibre entre les ventes des différentes pièces, rendant difficile l'écoulement de certains produits dans cette gamme spécifique.

UNE RACE RÉGIONALE : LE PORC DE BAYEUX

Le Porc de Bayeux est l'une des sept races locales porcines françaises. Originaire du Bessin (Calvados), cette race ancienne résulte d'un croisement, au XIX^e siècle, entre le porc normand et le Berkshire, une race anglaise de porcs noirs. Reconnaisable à sa robe blanche parsemée de taches noires arrondies, le Porc de Bayeux se distingue par sa robustesse et sa capacité à s'adapter à la vie en plein air, ainsi qu'à une alimentation basée sur des sous-produits laitiers. Appréciée pour la qualité exceptionnelle de sa chair (90 kg de carcasse à 9 mois),

cette race est prisée autant pour sa viande fraîche que pour sa transformation en charcuterie. Elle est principalement commercialisée en vente directe sous forme de viande fraîche.

Comme les autres races locales, le Porc de Bayeux joue un rôle clé dans la biodiversité animale et la conservation du patrimoine génétique. Toutefois, cette race est aujourd'hui considérée comme menacée en France, avec seulement : 25 élevages actifs et 99 truies et 28 verrats recensés (source : IFIP).

Depuis 2018, la Région Normandie soutient les éleveurs via un programme dédié à la sauvegarde des 25 races normandes, dont le Porc de Bayeux. Ce programme vise à préserver le patrimoine génétique des races locales, accompagner techniquement et économiquement les éleveurs, dynamiser les micro-filières de valorisation, et sensibiliser le grand public à l'importance de ces races, véritables trésors du patrimoine vivant normand.



Les faits marquants de 2024

Les éleveurs français vivent toujours sous la menace de la Fièvre Porcine Africaine (FPA), présente chez leurs proches voisins européens (Allemagne, Italie).

Le prix du porc est resté élevé en 2024, atteignant au plus haut 2,13 euros par kilo cet été, avant de reculer en fin d'année.

La production porcine européenne a reculé de 12 % entre 2021 et 2023, avant de se redresser à + 2 % en 2024.

Chiffres clés

- 480 élevages professionnels de porcs début 2024
- 1,2 million de porcs charcutiers produits en 2023 : 4^e région française
- 6 OP organisent la commercialisation des porcs élevés en Normandie
- Plus de 99 % de la production abattue hors Normandie.
- 12 entreprises de charcuteries-salaisonnières



La filière viande porcine bio en Normandie, c'est 28 exploitations engagées en bio pour un cheptel de truies certifiées bio de 705 têtes (un peu plus de 4 % du cheptel national). De la viande de porc et des produits de charcuterie bio peuvent être proposés en vente directe par les producteurs.

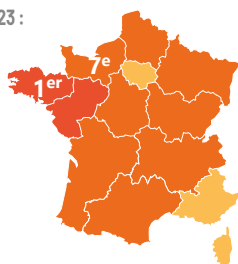
09

LES VOLAILLES, ŒUFS ET LAPINS

en Normandie

Effectif de volailles fin 2023 :

- > 100 millions de têtes
- 10 à 100 millions
- < 10 millions



Fin 2023, la Normandie comptait près de 9,5 millions de volailles élevées, dont la majorité étaient des poulets de chair (54 %), suivis des poules pondeuses (34 %) et des dindes (8 %). Avec 4 % des 261 millions de volailles élevées en France, la Normandie se positionne comme la 7^e région avicole du pays. Elle est voisine des deux principales régions productrices : la Bretagne (32 %) et les Pays de la Loire (26 %).

Entre 2017 et 2021, les productions avicoles normandes (volailles de chair, œufs, lapins, foie gras) ont généré un chiffre d'affaires de 127 millions d'euros, représentant 3 % des ventes agricoles de la région. Cette filière se classe au 4^e rang des productions animales, après le lait, les bovins et les porcins.

POULET EN PLAT PRINCIPAL

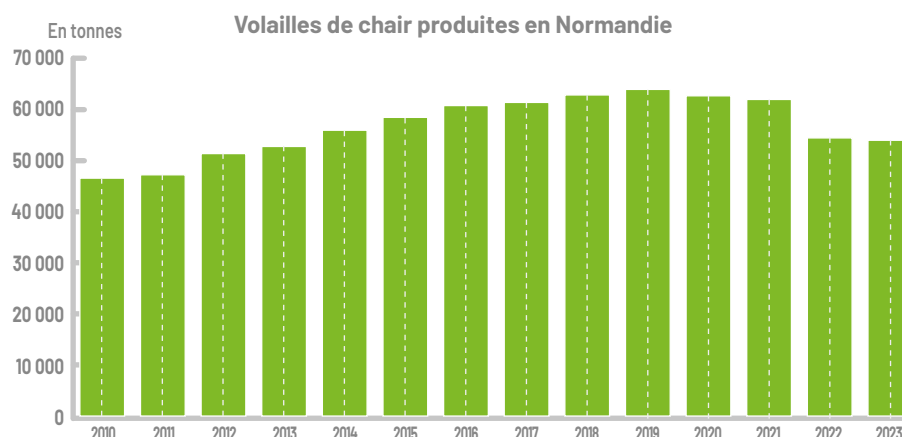
En 2023, les élevages normands de volailles de chair ont produit 54 000 tonnes de viande. Le poulet domine largement, représentant 71 % de cette production, suivi des dindes (26 %) et des pintades (2 %). Quant aux canards, cailles et oies, leur élevage reste marginal dans la région.



LA PRODUCTION NORMANDE SUR LE RECUL

Après une période de croissance entre 2010 et 2020, la production de volailles de chair en Normandie a amorcé un recul. Ce déclin touche particulièrement l'élevage des dindes, victime d'une désaffection

marquée de la part des consommateurs. La production de poulets label rouge est aussi sur le recul du fait de la hausse de son coût de production, les consommateurs s'en sont détournés.



UN NOYAU D'ÉLEVAGES SPÉCIALISÉS

Au recensement de 2020, 1 692 exploitations normandes élevaient des volailles, dont une grande partie se limite à de simples basses-cours familiales. La production repose sur un noyau de 425 élevages professionnels de grande taille (source ANVOL 2023).

La filière avicole normande est en pleine transition générationnelle, avec des éleveurs âgés cessant leur activité et

	Élevages de volailles					
	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Seine Maritime	Eure
Nombre d'élevages (y compris basse-cours)	1692	555	294	306	320	217
Effectif poulets millions de têtes fin 2020	10,7	4,5	1,1	2,6	0,9	1,6

Agrete - Recensement Agricole 2020

de nouvelles installations équipées de bâtiments modernes. Bien que la demande sur le marché et la rentabilité économique soient encourageantes, certains projets peinent à aboutir. La hausse des coûts de construction et le manque de soutien pour certains systèmes, notamment ceux sans parcours extérieur (volailles standard), freinent leur développement.

UNE FILIÈRE BIEN STRUCTURÉE

Aujourd'hui, l'élevage avicole en Normandie suit deux grandes orientations. La première, de type fermier, privilégie la valorisation des produits en circuits courts, notamment via la vente directe. En 2020, 420 élevages normands de volailles commercialisaient tout ou partie de leur production dans ces circuits courts.

La seconde orientation repose sur une filière longue, structurée et diversifiée. Celle-ci répond aux attentes de différents marchés grâce à une gamme variée de systèmes de production : standard, certifié, plein-air, Label Rouge, bio ou encore fermier.

Cette filière organisée s'appuie sur de multiples acteurs : fabricants d'aliments, accoueurs, organisations de producteurs, abatteurs, et l'Organisation de Défense et de Gestion de l'IGP Volaille de Normandie. Tous ces acteurs sont réunis au sein de l'interprofession AVI-Normandie, qui coordonne les efforts de la filière.

DES ABATTOIRS DE DIFFÉRENTES TAILLES

En Normandie, le secteur avicole s'appuie sur un réseau d'abattoirs variés, allant des grandes unités industrielles aux structures de proximité.

L'abattoir le plus important de la région est celui de SNV, appartenant au groupe LDC, situé à Rives-d'Andaine dans l'Orne. Son rayon d'approvisionnement dépasse largement les frontières normandes. À cela s'ajoute l'abattoir Socadis, également du groupe LDC, spécialisé dans les volailles sous Label Rouge et implanté au nord de Caen.

Quatre autres abattoirs indépendants complètent le dispositif : Nouet & Fils (La Mancellière sur vire - Manche), Sénécal

(Cahagnes - Calvados), Volailles Adrien Labrouche (Eure), et Socauvol (Vibeuf - Seine-Maritime). La production normande alimente également des unités de transformation situées dans les régions voisines, comme les Volailles Rémi Ramon en Mayenne. Cependant, cet éloignement constitue un frein pour les volailles sous signe de qualité, qui nécessitent un abattage à proximité de leur zone de production.

En parallèle, une multitude de petits abattoirs agréés à la ferme permettent aux agriculteurs de vendre directement leurs volailles, soit sur les marchés, soit à la ferme.

Entre les grandes unités industrielles et les ateliers fermiers, la région compte également quelques abattoirs intermédiaires, traitant entre 2 000 et 5 000 volailles par semaine. Ces structures se concentrent principalement sur l'approvisionnement des supermarchés locaux via des circuits courts.

Enfin, contrairement à la Bretagne, la Normandie se distingue par une absence sur les marchés tiers (exportation). Les opérateurs régionaux privilégient le marché intérieur et européen, consolidant ainsi une filière axée sur la proximité et la qualité.

DES RACES PATRIMONIALES PRÉSERVÉES

La Normandie abrite plusieurs races locales de poules, trésors du patrimoine avicole. Parmi elles, on trouve la rare Caumont, originaire du Calvados, aux côtés de la Crèveœur, également issue de cette région. La Cotentine (Manche), la Merlerault (Orne), la Pavilly (Pays de Caux) et la Gournay (Pays de Bray) complètent cet éventail. Parmi ces races, la Gournay dispose des effectifs les plus importants. C'est une niche de qualité qui bénéficie d'une valorisation commerciale locale grâce à la vente directe des producteurs et à l'engagement des bouchers locaux.

L'oie normande, descendante de l'oie commune, est présente sur l'ensemble du territoire normand. Rustique et élevée en plein air, elle se distingue par sa capacité à se nourrir des pommes tombées au sol, incarnant ainsi parfaitement l'esprit des terroirs normands. Les palmipèdes normands incluent également le canard de Duclair et le canard de Rouen, tous deux originaires de Seine-Maritime.

La Région Normandie a mis en place un ambitieux programme pour sauvegarder ses 25 races patrimoniales, dont celles de volailles. Ce programme vise à préserver leur patrimoine génétique, soutenir les éleveurs sur les plans technique et économique, dynamiser les micro-filières locales et sensibiliser le grand public à l'importance de ces races, véritables symboles de la richesse du patrimoine vivant normand.

DES MILLIONS D'ŒUFS...

Avec 2,5 millions de poules pondeuses en 2023, la Normandie se classe au 7^e rang des régions françaises productrices d'œufs. Elle a produit 643 millions d'œufs cette année-là, représentant 4 % de la production nationale, loin derrière la Bretagne (37 %) et les Pays de la Loire (18 %).

La production normande repose principalement sur quelques dizaines d'élevages de grande taille, complétés par plusieurs centaines de basse-cours familiales. Environ la moitié de cette production est concentrée dans le département de la Manche, tout comme pour les volailles de chair.

Le secteur des œufs de consommation évolue et se diversifie, porté par une demande croissante pour des modes de production alternatifs : plein air, Label Rouge, bio, fermier ou poules élevées au sol. Cette segmentation répond aux attentes des consommateurs, dont la consommation d'œufs continue d'augmenter. L'œuf reste en effet une source de protéines animales à la fois accessible et économique.

... ET DES LAPINS

La Normandie se classe au 4^e rang des régions productrices de lapins en France, loin derrière les Pays de la Loire, leader national. En 2023, les élevages normands comptaient 21 000 lapines-mères, un effectif en baisse ces dernières années, suivant la tendance nationale. En 2020, 200 élevages avaient été recensés, avec une production principalement assurée par quelques exploitations utilisant des reproducteurs en cage, complétées par plusieurs dizaines de petites productions de basse-cour.

Cette diminution de la production reflète l'évolution de la consommation. Le lapin demeure une viande consommée de manière occasionnelle par un nombre limité de foyers. Pour enrayer ce déclin structurel, des initiatives ont été mises en place afin de relancer la demande.

La Normandie abrite également des races locales de lapins, bien que leurs effectifs restent limités. Parmi elles figurent le lapin blanc de Hotot (Calvados) et le lapin normand, deux races patrimoniales soutenues par la Région dans le cadre de programmes de préservation.

QUELQUES PRODUCTEURS DE FOIE GRAS

En Normandie, la filière foie gras reste confidentielle, avec une dizaine d'ateliers regroupés au sein de l'association Fermiers des Becs. En 2023, la production de foie gras de canard était estimée à 26 tonnes.

Cette production est principalement écoulee en circuit court, notamment via la vente directe et les marchés locaux. La restauration constitue également un débouché important pour ces producteurs, qui mettent en avant la qualité artisanale de leur savoir-faire.

Les faits marquants de 2024

La Normandie, jusque là épargnée par l'épidémie d'influenza aviaire a été touchée par la contamination de 2 élevages dans les derniers jours de 2024.

Une reprise spectaculaire de la production

La production française de viande de volaille connaît une forte hausse, en sortant de l'épidémie d'influenza aviaire. Elle progresse de 15 % sur les neuf premiers mois de l'année 2024. Cette reprise s'accompagne d'un regain d'appétit des Français pour la volaille : après une augmentation de 4 % en 2023, la consommation bondit de 7 % sur les 10 premiers mois de 2024.

Évolution des prix

Entre 2020 et 2023, le prix de la volaille a grimpé de 35 %, faisant évoluer les pratiques d'achat des consommateurs vers des produits moins chers dans ce contexte d'inflation. Les productions sous signe de qualité (Label Rouge et Agriculture Biologique) ont connu plus de difficultés au regard de l'augmentation des coûts de production, majoritairement liée au prix de l'aliment.

Mais avec la reprise de la production en 2024, les prix ont reculé de 12 % sur les neuf premiers mois de l'année.

Les abattoirs investissent

En 2024, l'entreprise SNV (Rives d'Andaine) se restructure et se spécialise sur le poulet, abandonnant l'abattage des dindes.

La société Nouet et fils s'agrandit et se réorganise à La Mancellière-sur-Vire. Plus de deux millions d'euros sont investis dans de nouveaux bâtiments.

Chiffres clés

- 1700 élevages en 2020
- 4 % de la production nationale de volailles de chair.
- 127 millions d'euros de volailles produites dans les exploitations.
- 3 % des ventes de produit agricole de la région
- Le poulet : 71 % des volailles de chair produites.

Démarches qualité

Label Rouge :

- Volailles de Normandie (+ IGP)
- Œufs de poules élevées en plein air

Certification de conformité :

- Volailles de chair (poulet de chair, dinde)
- Lapin «le Père Guillaume»

Marques collectives :

- Fermiers des Becs (foie gras normand)
- Oie normande
- Canard de Duclair
- Canard de Rouen
- Volaille de race Gournay



La filière volailles de chair bio en Normandie, c'est 29 exploitations pour une production de volailles de chair de 81 950 têtes (moins de 1 % du cheptel national). La quasi-totalité des éleveurs de volailles de chair bio de Normandie pratique la vente directe ou en circuits courts.

La filière des poules pondeuses bio en Normandie, c'est 129 exploitations engagées en bio pour une production de poules pondeuses de 309 080 têtes (un peu moins de 4 % du cheptel national). Les débouchés sont la vente directe et les circuits courts ou les centres de conditionnement pour les filières longues.

Source :
Agreste : recensement agricole 2020
et Statistique Agricole Annuelle 2023,
ITAVI

LE MOUTON

en Normandie

2 % DES MOUTONS FRANÇAIS

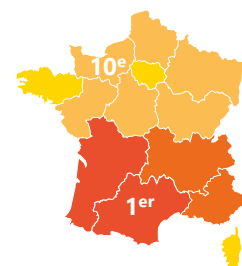
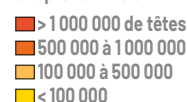
En France, l'essentiel de la production ovine est concentré dans le sud du pays. Les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine regroupent à elles seules près de 56 % du cheptel national, estimé à environ 6,6 millions de têtes.

La Normandie se classe au 10^e rang des régions françaises pour son effectif ovine. En 2023, la région comptait un troupeau de 128 750 têtes, représentant seulement 2 % du cheptel français. Bien que l'élevage ovine ait connu un renouveau au milieu des années 1980, il reste souvent une activité complémentaire à d'autres types de production agricole dans la région.

En 2023, la Normandie compte 83 700 brebis mères. En deux décennies, le cheptel a subi une chute de plus de 53 %, un déclin nettement plus marqué que celui observé au niveau national, où la diminution s'élève à 31 % sur la même période.



Cheptel ovine total :



LA CONSOMMATION DÉCLINE

Parallèlement à cette évolution de la production, la consommation de viande ovine ne cesse de reculer en France, elle a été presque divisée par deux en 30 ans. La viande ovine ne représente désormais que 2,7 % de la viande consommée.

Malgré cette baisse, la France reste fortement dépendante des importations en viande ovine, bien qu'elles soient en baisse régulière depuis plus de 20 ans. En 2023, les importations représentent encore 57 % de la consommation nationale. Après un recul lié au Brexit, les importations en provenance du Royaume-Uni repartent à la hausse, fournissant à elles seules 45 % des volumes importés. L'Irlande, la Nouvelle-

Zélande et l'Espagne complètent la liste des principaux fournisseurs de viande ovine en France.

Agreste - Statistique Agricole Annuelle 2023 ; Institut de l'Élevage

En 2023, la consommation annuelle de viande ovine par habitant s'établit à 2,2 kg (équivalent carcasse), soit une baisse de 29 % en seulement 10 ans.

Les importations de viande se maintiennent tandis que les abattages en France continuent de reculer, du fait d'une diminution du nombre de reproductrices et d'une baisse des importations d'ovins vivants en provenance d'Espagne.

TROIS RACES RÉGIONALES À PRÉSERVER

Les élevages ovins de la région se composent principalement de races comme le Suffolk, le Texel et le Rouge de l'Ouest. Cependant, la Normandie est également le berceau de trois races ovines locales, aujourd'hui en danger en raison de leurs faibles effectifs : l'Avranchin ; le Cotentin présent dans les terres intérieures ; et le Roussin, dans les zones littorales. Ces trois races, principalement élevées dans la Manche, doivent leur survie à leur grande rusticité.

Pour préserver ce patrimoine vivant, la Région Normandie a lancé un programme dédié à la sauvegarde de 25 races régionales, dont ces trois races de moutons. Ce programme vise à protéger leur patrimoine génétique, à accompagner techniquement et économiquement les éleveurs, à dynamiser ces petites filières de valorisation, et à sensibiliser le grand public à l'importance de ces races qui enrichissent la biodiversité et le patrimoine normand.

DES TROUPEAUX DE PETITE TAILLE

En Normandie, l'élevage ovine se caractérise par des troupeaux de taille modeste. Depuis 1997, année de l'obligation d'identification des ovins, une restructuration progressive du cheptel a été observée : les petits troupeaux tendent à disparaître au profit d'exploitations regroupant plus de 200 brebis. Par ailleurs, les nouveaux ateliers ovins qui s'installent présentent en moyenne des troupeaux de plus grande taille.

Deux profils d'éleveurs se distinguent : d'un côté, ceux pour qui l'élevage ovine constitue l'activité principale de l'exploitation. Ces éleveurs gèrent généralement des troupeaux plus importants. De l'autre, les petits élevages, plus nombreux, sont le fait de pluriactifs, de retraités ou d'exploitants pour qui il s'agit d'une activité secondaire.

En 2020, le recensement agricole comptait environ 1 100 troupeaux dans des exploitations professionnelles, avec un troupeau moyen de 102 moutons.

AGNEAUX DE BERGERIE ET AGNEAUX DE PLEIN AIR

En Normandie, deux modes de production ovine coexistent :

- La production d'agneaux de bergerie : ce système, souvent complémentaire à une activité céréalière, se développe sur des exploitations où la surface fourragère est limitée. Les agneaux y sont principalement nourris avec des céréales et des coproduits issus de l'exploitation. Ce mode de production est particulièrement répandu dans l'Eure et en Seine-Maritime.
- La production d'agneaux en semi plein air : les agneaux sont élevés presque exclusivement à l'herbe, dans des systèmes spécialisés ou intégrés. Cette pratique est courante dans les zones herbagères, notamment dans des élevages ovins spécialisés (Calvados, Manche, Orne) ou comme activité complémentaire à un atelier bovin (Eure et Seine-Maritime).

ABATTAGE ET TRANSFORMATION S'ÉLOIGNENT

En Normandie, seuls trois abattoirs spécialisés dans les ovins subsistent : Carentan (Manche), Le Trait et Cany-Barville (Seine-Maritime). La région comptait encore 15 abattoirs en 2000. Cette diminution drastique, combinée à l'éloignement des sites restants, pose de nombreux défis aux éleveurs. Les coûts liés au transport des animaux augmentent, d'autant plus que les organisations de producteurs ne couvrent pas l'ensemble du territoire normand. Face à ces

contraintes, de nombreux éleveurs se tournent vers des abattoirs situés dans les régions voisines, notamment les Pays de la Loire et la Bretagne.

La production de viande ovine normande est en partie commercialisée via des filières organisées. Cependant, des alternatives existent, comme la vente directe ou les marchés en vif, qui permettent de diversifier les débouchés pour les éleveurs.



© CA Normandie

Ces dernières années, la carte des abattoirs en Normandie a été profondément modifiée. Dans la Manche, l'ouverture de l'abattoir intercommunal multi-espèces de Carentan a permis de compenser en partie la fermeture du site de Saint-Hilaire-du-Harcouët. Cependant, les abattoirs restants sont désormais concentrés aux extrémités de la région, à l'est et à l'ouest. Cette répartition géographique déséquilibrée fait craindre des difficultés croissantes, voire un arrêt de la production pour les élevages situés au centre de la Normandie.



© CA Normandie

LES PRÉS-SALÉS DU MONT-SAINT-MICHEL : UN ÉLEVAGE D'EXCEPTION

Les agneaux de prés-salés sont élevés dans des prairies uniques, régulièrement recouvertes par la mer. Cette alimentation spécifique, riche en herbes halophiles, confère à leur viande une saveur incomparable. En 2009, les éleveurs de la Baie du Mont-Saint-Michel et des havres du Cotentin ont obtenu une Appellation d'Origine Protégée (AOP) pour valoriser cette production emblématique. La viande des agneaux de prés-salés se distingue par sa couleur rosée, ses fibres longues et la finesse de son gras persillé. Cette qualité repose sur des engagements stricts :

- Les agneaux doivent pâturer au moins 70 jours sur les prés salés.
- Les agneaux doivent avoir un âge minimum de 115 jours à l'abattage, sans dépasser 12 mois.
- Strictement encadrée, l'alimentation repose essentiellement sur des fourrages et céréales produits sur l'exploitation, avec un contrôle rigoureux des compléments.
- Les brebis reproductrices doivent être issues de la zone d'élevage.

En aval, un réseau de bouchers et de restaurateurs locaux contribue à entretenir la renommée des «Prés-salés du Mont-Saint-Michel». Ces pratiques garantissent une viande de qualité supérieure, reconnue par sa notoriété et ses prix élevés sur le marché.

En 2021, 5 éleveurs produisaient de l'agneau de prés-salés du Mont-Saint-Michel pour un chiffre d'affaires de 100 000 euros environ.

Cheptel ovin en 2023						
	Normandie	Seine-Maritime	Manche	Eure	Orne	Calvados
Effectif total d'ovins	128 750	37 100	36 500	22 900	16 450	15 800
Effectif de brebis mères	83 700	23 500	25 350	15 050	10 450	9 350

Agreste - Statistique Agricole Annuelle 2023

Les faits marquants de 2024

Du côté de la production, 2024 a offert des conditions plus favorables à la pousse de l'herbe et au pâturage, après deux années difficiles. Cela a permis à de nombreuses exploitations de reconstituer leurs stocks de fourrage.

Cependant, la production française de mouton poursuit son recul. Bien que la décapitalisation des brebis mères semble ralentir, les abattages d'agneaux continuent de diminuer, malgré un pic notable observé en mars. La consommation, elle aussi, est en baisse, tandis que la part des importations demeure élevée.

Sur le plan économique, les prix ont bénéficié d'une offre limitée, enregistrant une hausse significative tout au long de l'année. Ils sont restés supérieurs à ceux de 2023, avec une baisse saisonnière moins prononcée qu'à l'accoutumée. Les prix à la consommation ont également continué d'augmenter, à contre-courant des autres viandes et produits alimentaires, dont les prix se sont stabilisés ou ont diminué.

Enfin, la filière ovine suscite l'intérêt croissant des opérateurs en agrivoltaïsme, avec de nombreux projets en cours, bien qu'aucun n'ait encore abouti en Normandie.



Démarches qualité

Marques :

- Agneau de boucherie élevé avec sa mère (2 marques collectives) :
 - Agneau du Pays Normand pour la GMS,
 - Le Couronné Normand pour les boucheries traditionnelles.
- Agneau Filière Qualité Carrefour
- Agneaux de nos régions (SVA)
- Le Grévin

Appellation d'origine :

- Prés-salés du Mont-Saint-Michel

Chiffres clés

- **Chiffre d'affaires secteur ovine en Normandie : 31 millions d'euros en moyenne 2018-2022 ; soit 0,8% du produit agricole régional**
- **128 750 ovins en Normandie en 2023, dont 83 700 brebis.**
- **2 150 tonnes équivalent carcasse de viande ovine produites en 2023.**



La filière ovine viande bio en Normandie, c'est 131 exploitations engagées pour un troupeau de brebis allaitantes certifiées de 8 178 têtes (près de 3 % du cheptel national bio) et 169 animaux en conversion. Les animaux peuvent être valorisés en circuits courts ou en filière longue, notamment dans les boucheries, magasins spécialisés bio ou GMS. La filière ovine lait bio en Normandie, c'est 14 exploitations engagées pour un troupeau de brebis laitières certifiées de 1 384 têtes (moins de 1 % du cheptel national bio). En Normandie, aucune collecte de lait bio de brebis n'est organisée. Les débouchés pour les produits laitiers biologiques de brebis transformés à la ferme sont la vente directe ou la vente à des intermédiaires.

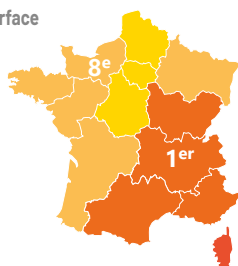


PRAIRIES ET FOURRAGES

en Normandie

Part de prairies dans la surface agricole :

- > 75 %
- 50 % à 75 %
- 25 % à 50 %
- < 25 %



PLUS DE LA MOITIÉ DES TERRES EN PRAIRIES ET FOURRAGES

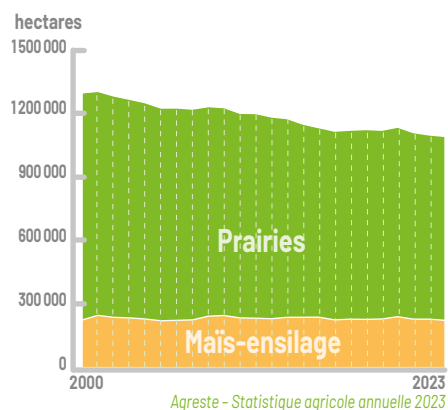
En Normandie, les prairies et les fourrages pour le bétail occupent 54 % de la surface agricole en 2023. La région est un peu plus orientée vers l'élevage de ruminants que la France dans son ensemble (50 %).

Ces surfaces, se décomposent en 42 % de la surface agricole pour les prairies et 11 % pour les surfaces en fourrages annuels, essentiellement du maïs-ensilage (98 % des cultures en fourrages).

UNE SOLE DE MAÏS-ENSILAGE STABLE

En Normandie, les fourrages sont surtout représentés par le maïs-ensilage qui est cultivé sur 224 000 hectares. La surface de maïs-ensilage est stable depuis les années 2000, avec des fluctuations de faible ampleur.

Surfaces de prairies et de maïs-ensilage



Chiffres clés

- **Prairies : 870 000 hectares**
42 % de la surface agricole
- **Maïs-ensilage : 230 000 hectares**
12 % de la surface agricole
- **158 000 kilomètres de haies**

Part de prairies et fourrages dans la surface agricole en 2023

	Surface en prairies	Part des prairies dans la surface agricole	Surface en fourrages annuels	Part des fourrages annuels dans la surface agricole
Manche	261 000	59 %	94 000	21 %
Calvados	195 000	49 %	38 000	9 %
Orne	206 000	49 %	52 000	12 %
Seine-Maritime	126 000	31 %	32 000	8 %
Eure	82 000	21 %	15 000	4 %
Normandie	870 000	42 %	234 000	11 %
France métropolitaine	12 627 000	45 %	1 697 000	6 %

Agreste - Statistique Agricole Annuelle

LES PRAIRIES : UN ÉLÉMENT CLÉ DU PAYSAGE NORMAND

La Normandie est verte : en 2023, elle compte 870 000 hectares de prairies, ce qui représente 42 % de la surface agricole, soit presque le même pourcentage que pour la France entière (45 %). C'est une proportion plus élevée que dans les régions voisines de Bretagne (38 %) ou Hauts de France (18 %). Cette part élevée confère à la Normandie son identité paysagère caractéristique. La plupart de ces prairies sont permanentes, c'est-à-dire qu'elles ne sont jamais labourées et ne rentrent pas dans une rotation des cultures : les prairies permanentes occupent 37 % de la surface agricole.

En Normandie, les prairies sont souvent entourées de haies : on en compte 158 000 kilomètres, soit 53 mètres linéaires par hectare ; davantage dans la partie ouest de la région (source IGN - 2024).

Depuis les années 1970, la part des prairies dans la surface agricole normande diminue : de 55 % en 1990, cette proportion atteint 42 % aujourd'hui. Ce recul des prairies est observé dans les 5 départements normands. Il se poursuit aujourd'hui de manière très ralentie.



OBSERVATOIRE DE LA CROISSANCE DE L'HERBE

Chaque année l'observatoire de la croissance de l'herbe normand se compose d'un réseau de 30 exploitations réparties sur l'ensemble de la Normandie.

Avec les Chambres d'agriculture de Normandie, les partenaires impliqués sont : Littoral Normand, ELVUP, INRAE du Pin, les lycées

agricoles publics et la Ferme expérimentale de la Blanche Maison. De plus, des éleveurs prennent part au réseau en mesurant eux-même leur parcellaire.

Chaque semaine, un conseiller fait une analyse de la situation normande tant en terme de croissance de l'herbe que de valorisation de celle-ci dans un article diffusé dans la presse et sur le web.

Les faits marquants de 2024

Une année très favorable.

L'année 2024 a été une nouvelle fois fructueuse pour la pousse de l'herbe et les prairies. Cette année en Normandie a été mesuré un rendement moyen pour les prairies du 1^{er} mars au 31 octobre de 9,2 t MS. Ce rendement était de 10,9 en 2023 (année exceptionnelle pour la pousse).

2024 est marquée par une quasi-absence de pic printanier et pas de rebond automnal comme nous pouvions les connaître auparavant. La pousse automnale reste à 30-40 kg MS/ha/jour, ce qui est appréciable et permet de laisser les animaux dehors pour bien achever le tour des parcelles.

Assouplissement des règles sur les prairies

Compte tenu de leur intérêt environnemental, la PAC encadre le maintien des surfaces de prairies permanentes. La Commission européenne a validé un assouplissement des règles relatives aux prairies permanentes en Normandie pour 2024 et 2025. Cet accord, motivé par la baisse du cheptel bovin, permet aux agriculteurs concernés d'éviter des sanctions liées au ratio de maintien des prairies permanentes. Bien que le régime d'interdiction reste en place (notamment sur le retournement des prairies), il offre des marges de manœuvre, telles que des dérogations pour réimplanter ou convertir des prairies dans des cas spécifiques, en tenant compte des réalités régionales. L'objectif est de rétablir un équilibre durable dans l'utilisation des terres agricoles tout en soutenant les exploitants.

PRAIRIALES NORMANDIE

Les Chambres d'agriculture de Normandie et leurs partenaires font désormais partie de la manifestation «les Prairiales» qui est LE rendez-vous des fourrages en Normandie.

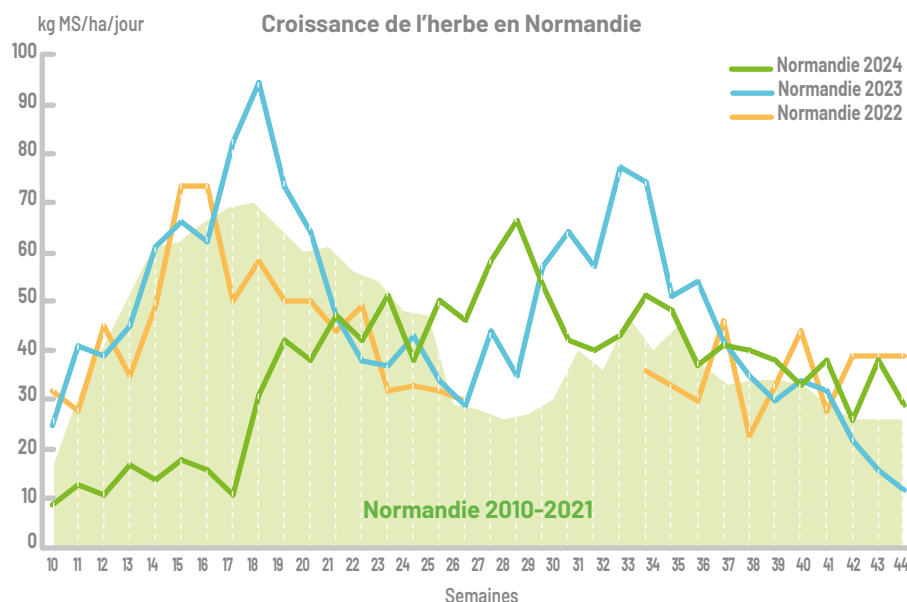
L'objectif est de maintenir des éditions majeures tous les 2 ans centrées sur l'INRAE du Pin et la ferme expérimentale de la Blanche Maison. L'édition de 2023 à l'INRAE du Pin, sur le thème de l'élevage, a rassemblé 1 000 visiteurs, avec 28 exposants et 30 ateliers techniques.

Les Prairiales de Normandie reviendront en juin 2025 à la ferme expérimentale de la Blanche Maison.



PRAIRIALES
NORMANDIE

Retrouvez l'actualité sur notre site sur :
<http://www.prairiales-normandie.fr/>



Les surfaces fourragères bio présentes dans 1 826 exploitations, pour une production certifiée de 87 419 ha (+ 5 768 ha en conversion). Les surfaces toujours en herbe représentent 70 % des surfaces fourragères régionales certifiées bio. Les autres surfaces fourragères sont constituées de prairies temporaires et de cultures fourragères annuelles (maïs fourrage, betterave fourragère...) ou pluriannuelles (luzerne...).

Sources :
Chambres d'agriculture de Normandie : Pôle prairie
Agreste : Statistique Annuelle Agricole

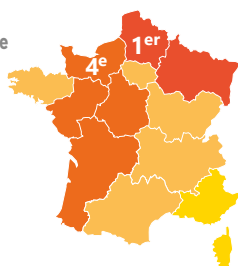


LES GRANDES CULTURES

en Normandie

Production totale de blé tendre en 2023 (millions de quintaux) :

- > 50 Mq
- 25 à 50 Mq
- 10 à 25 Mq
- < 10 Mq



UN DES GRANDS BASSINS CÉRÉALIERS FRANÇAIS

Les grandes cultures sculptent le paysage de la Normandie. 47 % de la Surface Agricole Utile (SAU) des exploitations agricoles normandes leur sont consacrées, ce qui représente 914 000 d'hectares, dont plus de 630 000 hectares pour les céréales en 2023.

Trois zones sont plus spécialement orientées vers les grandes cultures : la Plaine de Caen-Falaise-Argentan dans le Calvados et l'Orne, le Pays de Caux en Seine-Maritime, les plateaux du Neubourg et d'Évreux dans l'Eure.

En milliers de tonnes	Production Normandie 2023	Part Normandie dans production française
Céréales	5 247	8 %
dont blé tendre	3 721	11 %
Oléagineux	465	7 %
Protéagineux	80	8 %
Betteraves sucrières	2 584	8 %
Lin textile	330	64 %
Pommes de terre	814	9 %
Total	9 519	/

Agreste - SAA

UNE FORTE SPÉCIALISATION SUR LE BLÉ TENDRE

La Normandie se distingue des autres régions françaises par une forte proportion de blé tendre dans l'assolement : le blé et l'orge représentent les deux tiers de l'assolement en grandes cultures. 47 % des surfaces consacrées aux cultures de vente sont en blé contre 35 % en moyenne nationale, en 2023. Une partie non négligeable des surfaces en blé se situe en zone d'éle-

vage, où cette culture s'est développée suite à l'instauration des quotas laitiers. Elle y représente souvent la seule culture de vente. La Normandie produit essentiellement du blé destiné à l'exportation et à la consommation animale. La collecte régionale se répartit entre les collecteurs privés et les coopératives.

UNE PLACE IMPORTANTE POUR LE COLZA DANS LES CULTURES NORMANDES

Le colza occupe une place importante parmi les grandes cultures en Normandie, représentant la deuxième grande culture en termes de surface après le blé tendre. En 2023, environ 130 000 hectares lui ont été consacrés, soit près de 20 % de la surface dédiée aux céréales de la région. La production normande est essentiellement orientée vers l'industrie des biocarburants et la trituration pour l'huile, répondant ainsi aux besoins de l'industrie agroalimentaire et énergétique.

Répartition des surfaces Grandes cultures en Normandie en 2023						
	Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Céréales	630 000	69 000	118 000	113 000	146 000	184 000
Oléagineux	137 000	6 000	26 000	27 000	24 000	53 000
Protéagineux	21 000	1 000	5 000	7 000	2 000	6 000
Betteraves sucrières	30 000	0	0	0	17 000	13 000
Lin textile	76 000	0	2 000	12 000	36 000	27 000
Pommes de terre	20 000	1 000	0	1 000	14 000	4 000
Total	915 000	77 000	151 000	160 000	239 000	287 000

SSP, Agreste, SAA

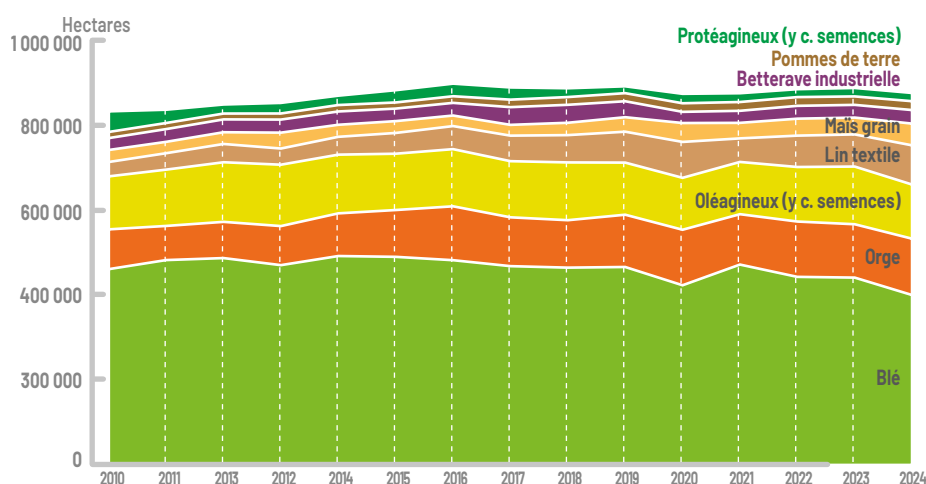
DES RENDEMENTS SUPÉRIEURS À LA MOYENNE NATIONALE

Les conditions pédoclimatiques locales assurent de bons rendements, généralement supérieurs à la moyenne nationale.

Rendements en quintaux par hectares	Normandie		France	
	2023	Écart à la moyenne 2018-2022 (q/ha)	2023	Écart à la moyenne 2018-2022 (q/ha)
Blé tendre	80	6	71	0
Orge	72	6	63	-2
Avoine	56	-4	44	-4
Triticale	56	6	50	-2
Colza	36	7	33	4
Pois protéagineux	36	1	31	-2
Betteraves sucrières	897	6	827	-2
Lin textile	65	-9	62	-8
Pommes de terre de consommation	408	-31	416	-27

Agreste - SAA

Évolution des surfaces de grandes cultures en Normandie



MAINTIEN DES SURFACES EN GRANDES CULTURES MALGRÉ LA BAISSÉ DES SURFACES DE BLÉ

Le blé est la culture la plus présente en surface en Normandie, bien que la tendance soit légèrement à la baisse depuis 2020. L'orge montre une surface en hausse. Celle du lin textile a presque triplé en 14 ans, passant d'environ 34 000 hectares en 2010 à une prévision à 93 000 hectares en 2024.

Le total des surfaces en grandes cultures demeure stable, avec une légère baisse anticipée pour 2024.

ROUEN, 1^{er} PORT OUEST-EUROPÉEN EXPORTATEUR DE CÉRÉALES

Premier pays producteur de céréales de l'Union européenne devant l'Allemagne, la France a produit, en 2023, près de 65 millions de tonnes de céréales, dont 35 millions de tonnes de blé tendre (1^{re} céréale produite en France). La France est un acteur majeur du marché international des céréales. La Normandie est la région française la mieux située pour exporter du fait de la proximité géographique des ports de Rouen et de Caen. C'est donc logiquement que les organismes collecteurs de la région adaptent leur stratégie à ce débouché.

Le port de Rouen, comme d'autres grands ports européens, présente la spécificité de recevoir les navires à l'intérieur des terres. D'importants travaux y sont réalisés : approfondissement du chenal en augmentant le tirant d'eau pour permettre d'accueillir de plus gros navires, développement d'une desserte multimodale de ses terminaux.

Le port de Caen embarque 0,24 million de tonnes de céréales chaque année (en moyenne entre 2017 et 2022), principalement vers le Royaume-Uni.

8,7 millions de tonnes de céréales ont été exportées lors de la campagne 2023-2024 depuis le port de Rouen (HAROPA), ce qui en fait le 1^{er} port céréalier ouest-européen. Ce chiffre marque une hausse de 1,8 % par rapport à la campagne précédente. Environ la moitié des exportations maritimes françaises toutes céréales confondues y sont réalisées. Les principales destinations du port de Rouen sont la Chine, le Maroc, l'Algérie, et l'Afrique de l'Ouest.



EN AVAL DE LA FILIÈRE

L'industrie des aliments du bétail est surtout développée dans une région comme la Bretagne qui, avec ses élevages hors-sol, est grande consommatrice d'aliments composés. Une partie des pois protéagineux récoltés en Normandie y trouve d'ailleurs son débouché. Quelques entreprises normandes fabriquent les quantités nécessaires à l'élevage régional. Les céréales normandes sont exportées ou trouvent leurs débouchés dans des régions limitrophes. La meunerie n'est donc pas un secteur très important dans la région. Les meuniers ont certaines contraintes qualitatives qui les obligent à s'approvisionner à l'extérieur de la région. En Normandie, on dénombre moins d'une vingtaine de moulins en activité. En aval de la filière, la région compte une vingtaine d'établissements spécialisés dans la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche et une dizaine spécialisée dans le secteur de la biscoterie, biscuiterie et pâtisserie de conservation.

LA FILIÈRE DES POMMES DE TERRE EN NORMANDIE

Avec près de 8 % de la production nationale de pommes de terre de consommation (600 000 tonnes), la Normandie est, en 2023, la 4^e région productrice, derrière les Hauts de France (63%), le Grand-Est (10 %) et le Centre Val de Loire (8 %). L'essentiel de la production normande est situé en Seine-Maritime (77 %) mais la pomme de terre est également produite dans l'Eure, le Calvados, la Manche et l'Orne (par ordre décroissant de production), c'est-à-dire à proximité des unités de transformation des pommes de terre normandes ou des Hauts-de-France. En 2023, près de 13 900 hectares sont consacrés à la pomme de terre de consommation en Normandie. Avec 25 % de la production nationale de plants de pommes de terre, la Normandie est la 3^e région française, derrière la Bretagne et les Hauts de France. Pour ce marché, les agriculteurs normands ont produit, en 2023, plus de 161 000 tonnes de plants certifiés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Un hectare de blé tendre (soit 5,5 tonnes de farine) permet de fabriquer 25 000 baguettes de 250 grammes ou 900 000 biscuits petit-beurre,
- Un hectare de blé dur permet de fabriquer 3 850 kg de pâtes (pour fabriquer 1 kg de pâtes, il faut 1,3 à 1,5 kg de blé dur),
- Un hectare d'orge de brasserie permet de produire 35 000 litres de bière,
- Un hectare de maïs permet de fabriquer 5 tonnes de pop corn,
- Un hectare de céréales permet de produire 10 tonnes de plastiques biodégradables,
- Un hectare de céréales permet de produire 3 000 litres d'éthanol et 2,8 tonnes de drèches.

Lors de la campagne 2022-2023, plus de 27 millions de tonnes de céréales françaises ont été exportées pour une valeur d'environ 6,9 milliards €, ce qui représente, en valeur, la vente d'environ 90 Airbus A320.

Intercéales



LA FILIÈRE BETTERAVE SUCRIÈRE EN NORMANDIE

Près d'une quarantaine de départements de la métropole cultivent des betteraves mais la production nationale de betteraves sucrières se situe essentiellement dans la moitié nord du pays, plus particulièrement dans la région Hauts-de-France (49 %) et la région Grand Est (28 %). Afin de conserver toute leur richesse en sucre, les plantes doivent être transformées rapidement et le temps de stockage réduit, c'est pourquoi les cultures de betteraves sont généralement groupées dans la zone d'approvisionnement d'une sucrerie (32 km en moyenne) avec laquelle les planteurs sont liés par contrat.

La production de sucre représente la première utilisation de la betterave. Ce sucre est principalement destiné à l'alimentation, soit pour une utilisation directe, soit pour des utilisations indirectes : IAA, restauration... Il est également utilisé pour des applications non alimentaires, comme dans l'industrie chimique ou pharmaceutique. L'alcool d'origine betteravière est utilisé pour des applications alimentaires (boissons, vinaigre) et non alimentaires (parfumerie, chimie, pharmacie, biocarburants).

Jusqu'au 1^{er} janvier 2020 et la fermeture de la sucrerie de Cagny dans le Calvados, la production normande de betteraves sucrières se répartissait dans 4 des 5 départements normands (à l'exception de la Manche). Désormais, la production se concentre sur les départements de l'est normand : Seine-Maritime et Eure, chacun ayant une sucrerie présente sur son territoire ; appartenant respectivement au groupe Cristal Union et à la société Saint Louis Sucre, deux des trois principaux groupes sucriers français.

La Normandie est la 3^e région française productrice de betteraves sucrières avec 2,6 millions de tonnes en 2023 (soit 8 % de la production nationale). En 2023, plus de 30 150 hectares sont consacrés à la production de betteraves sucrières en Normandie. La filière régionale a connu ces dernières années de fortes variations de production : d'une hausse comme partout ailleurs en Europe à la fin des quotas à une baisse engendrée par la fermeture de la sucrerie calvadosienne de Cagny, dans un contexte de marché fortement perturbé.

Chiffres clés

- **Chiffre d'affaires des grandes cultures en Normandie – céréales, oléoprotéagineux et plantes industrielles (lin, betteraves, pommes de terre) – estimé à environ 1994 millions d'euros par an en moyenne entre 2018 et 2022, soit 43 % du produit agricole régional (hors aides, services exclus, autoconsommation exclue).**

Comptes de l'agriculture

- **914 242 ha de grandes cultures en Normandie**
- **442 820 hectares de blé tendre en Normandie avec 137 470 ha dans l'Eure, 112 430 ha dans la Seine-Maritime, 77 960 ha dans le Calvados, 74 440 ha dans l'Orne et 40 520 ha dans la Manche.**
- **8,7 millions de céréales exportés depuis le port de Rouen pendant la campagne 2022-2023.**
- **80 quintaux de blé par hectare en 2023.**

Les faits marquants de 2024

En France, la campagne culturale 2023-2024 a été marquée par des conditions climatiques difficiles, notamment un automne pluvieux qui a perturbé les semis et affecté la croissance des cultures. Les rendements sont particulièrement décevants dans certaines régions.

Selon les estimations Agreste au 1^{er} septembre, la récolte de blé tendre pour 2024 s'élèverait à 25,8 millions de tonnes, marquant une baisse de 27 % par rapport à l'an dernier. Néanmoins, d'après les premières données de FranceAgriMer, la qualité du blé récolté reste correcte.

Du côté de l'orge, la production est estimée à 10 millions de tonnes, soit un recul de 18 % par rapport à 2023. Cette baisse touche principalement l'orge d'hiver, dont la production chute de 27,8 % pour atteindre 7,2 millions de tonnes. À l'inverse, l'orge de printemps progresse de 17,9 %, avec une production qui atteint 3,05 millions de tonnes.

Les surfaces de betteraves à la récolte sont en hausse d'une valeur comprise entre 5 et 10 % d'après les prévisions 2024.

La récolte Normande connaît une baisse moins marquée avec une estimation de 74 quintaux en blé (- 10 q) par rapport à l'année précédente, contre une baisse de 12 quintaux en moyenne pour la France. La Seine-Maritime se distingue avec le meilleur rendement français. Quant au colza, le rendement est estimé à 34 quintaux.



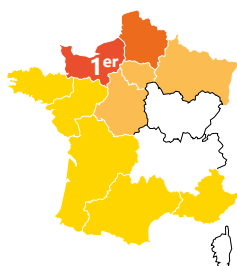
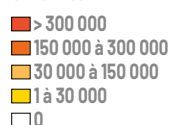
- **La filière des céréales bio en Normandie, c'est 840 exploitations pour une surface de 21 024 hectares.**
- **La filière des oléagineux bio en Normandie, c'est 181 exploitations pour une surface de 1 842 hectares.**
- **La filière des protéagineux bio en Normandie, c'est 78 exploitations pour une surface de 530 hectares.**
- **La filière des légumes secs bio en Normandie, c'est 78 exploitations pour une production de 793 hectares.**

13

LE LIN

en Normandie

Production de lin textile
en tonnes :



LA NORMANDIE, SPÉCIALISTE DU LIN TEXTILE

Le lin, cultivé depuis des siècles à travers le monde, a été réintroduit en Normandie au XX^e siècle par des agriculteurs originaires des Flandres. Aujourd'hui, cette plante est principalement cultivée en Seine-Maritime, dans l'Eure et le Calvados. À une échelle plus modeste, sa culture s'est également développée dans l'Orne, principalement dans le prolongement de la plaine de Caen.

Année après année, le lin normand poursuit son essor, gagnant progressivement du terrain, notamment vers l'intérieur des terres.

La Normandie représente 64 % de la production française de lin textile. La région a fourni, en 2023, 329 600 tonnes sur 76 250 hectares.

UN LIN RECONNU POUR SA QUALITÉ

Le lin prospère sur des terres riches et profondes, sous un climat tempéré et humide, des conditions idéales qu'il trouve en Normandie. Cette culture est peu exigeante en engrais et produits phytosanitaires. En Normandie, les semis de lin se font majoritairement au printemps, entre mi-mars et début avril. Cependant, le lin d'hiver, semé à l'automne, gagne en popularité. Bien qu'il ne représente encore que 10 % des surfaces cultivées, son développement s'accélère. Moins qualitatif que le lin de printemps, il est néanmoins adapté aux zones où le stress hydrique est régulièrement fort, comme dans le Calvados ou le sud de l'Eure. En effet, en raison de la brièveté de son cycle, le lin de printemps est une espèce sensible aux conditions climatiques.

La culture du lin demande une rotation de 6 à 7 ans entre deux récoltes sur la même parcelle pour préserver la qualité des sols. La croissance du lin est rapide : en 100 jours, les tiges peuvent atteindre un mètre de hauteur. La floraison, qui dure jusqu'à 15 jours, est éphémère : chaque fleur ne vit que quelques heures. Un mois après le début de la floraison, le lin est mûr. Il est alors arraché mécaniquement (et non fauché) pour préserver la longueur des tiges, essentielle à la qualité des fibres. Une fois arraché, le lin est laissé sur le sol pour subir le rouissage, une étape clé qui sépare les fibres de l'écorce et du bois grâce à l'action de micro-organismes. Ce phénomène naturel, activé par la rosée, la

pluie, le vent et le soleil, dure entre 3 et 7 semaines. Durant cette période, le lin est retourné une ou plusieurs fois pour optimiser le processus.

Après le rouissage, le lin est récolté et conditionné en balles rondes avant d'être envoyé à l'étape suivante : le teillage. Cette opération mécanique sépare les fibres textiles des parties ligneuses de la plante. Les fibres longues sont ensuite peignées, avant envoi en filature, puis filées, et tissées ou tricotées.

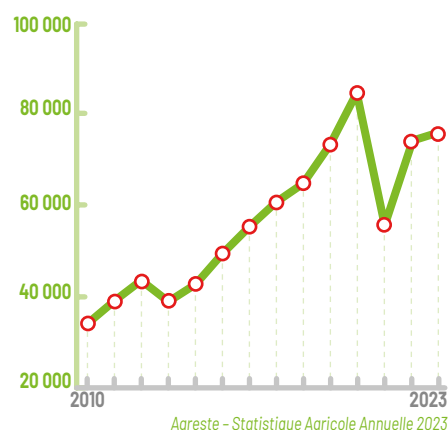
Le lin est principalement cultivé dans l'ouest de l'Europe, en France, en Belgique et aux Pays-Bas, suivant un axe Caen-Amsterdam. La France est leader mondial pour la qualité de ses fibres, et le lin normand jouit d'une réputation internationale grâce à son exceptionnelle qualité.

En France, la première transformation du lin en fibres longues est assurée par des coopératives et des tailleurs privés. La Normandie compte 11 tailleurs dans le Calvados, l'Eure et la Seine-Maritime, sur un total de 19 sites. Une filature ouverte récemment dans l'Eure témoigne du dynamisme de la filière.

Le marché mondial du lin évolue, avec l'émergence de nouveaux acteurs. Si la Chine demeure un acteur historique et incontournable, l'Inde gagne rapidement en influence. Aujourd'hui, la majorité des filatures se trouve en Asie, reflétant la mondialisation de cette filière emblématique.

Surfaces de lin textile en Normandie

Surface (ha)



Agreste - Statistique Agricole Annuelle 2023

Surface en lin textile (ha) en 2023

Seine-Maritime	36 200
Eure	26 650
Calvados	11 600
Orne	1 700
Manche	100
Normandie	76 250

Agreste - Statistique Agricole Annuelle 2023

DES DÉBOUCHÉS VARIÉS

Avec 100 kg de paille de lin, on obtient une diversité de produits valorisables :

- 16 à 20 kg de **fibres longues**, elles servent avant tout pour l'habillement (60 %), le linge de maison, la décoration, les revêtements muraux ou d'ameublement (30 %) et les tissus techniques et spécialisés (10 %). Elles représentent 90 % des débouchés.
- 10 à 12 kg de **fibres courtes**, elles servent aux tissus grossiers ; à la papeterie, en papier à cigarette ou billets de banque ; au renforcement des portières et panneaux automobiles mais aussi à l'isolation (laine de lin).
- 50 kg d'**anas**, partie ligneuse de la plante, utilisés pour la fabrication de panneaux agglomérés ou de portes coupe-feu pour leur fort pouvoir isolant ; valorisés en litière pour chevaux pour leur fort

degré d'absorption ; ou comme paillage écologique. D'autres débouchés sont apparus récemment comme les matériaux composites dans le secteur automobile pour la légèreté et la solidité ou les utilisations à des fins énergétiques, en chauffage à la biomasse et cogénération.

- 5 à 10 kg de **graines**. Celles issues de la création variétale sont utilisées en semences. Le reste est transformé en huile pour la savonnerie, les peintures ou les vernis. Les tourteaux issus du pressage des graines sont utilisés pour l'alimentation du bétail. Les capsules vides, ou paillettes (8 à 10 kg) servent également à l'alimentation du bétail.
- Le reste se compose de poussières et d'impuretés humectées, par exemple, pour faire du compost.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec 1 ha de lin, on produit au total :

- **Filière habillement** : 800 chemises, 1 500 chemisiers, 500 jupes.
- **Filière linge de maison** : 100 draps, 100 nappes, 100 rideaux.
- **Filière non tissé** : 1 000 panneaux de portières automobiles.
- **Anas** : 300 m² de paillage écologique.
- **Filière graine** : 200 kg de tourteaux et paillettes (aliment du bétail) et 100 litres d'huile de lin (peinture).

LIN OLÉAGINEUX ET LIN TEXTILE : DES CULTURES À NE PAS CONFONDRE

Le lin oléagineux et le lin textile sont deux cultures distinctes, caractérisées par des variétés et des usages spécifiques. Contrairement au lin textile, le lin oléagineux ne nécessite pas de conditions particulières pour le rouissage, ce qui permet sa culture dans l'ensemble de la France métropolitaine.

Les débouchés de l'huile issue du lin oléagineux sont principalement industriels : elle entre dans la fabrication de peintures, savons, détergents, lubrifiants spéciaux ou encore revêtements de sol. Quant aux résidus de trituration, appelés tourteaux, ils sont destinés à l'alimentation animale. En raison de son profil lipidique unique, le lin oléagineux est également reconnu pour ses bienfaits nutritionnels. Riche en acides gras polyinsaturés, notamment en Oméga 3, son incorporation dans les régimes alimentaires des animaux présente un réel intérêt pour la qualité de leur alimentation, et pour l'alimentation humaine en conséquence.

Ces dernières années, les surfaces françaises de lin oléagineux semblent se stabiliser, 29 900 hectares ont été cultivés en 2023. Le lin oléagineux est très peu cultivé en Normandie (325 hectares en 2023).

Les faits marquants de 2024

La surface en lin a continué à progresser dans l'ensemble du bassin de production, dont la Normandie.

Les conditions ont été plus difficiles pour le lin de printemps entre semis retardés à cause de la météo pluvieuse et enroulage perturbé par les mêmes raisons.

La récolte 2024 marque une embellie ; après plusieurs années plus moroses. Ces dernières récoltes avaient provoqué un déséquilibre entre l'offre et la demande dans un marché assez restreint, ce qui maintient une tension sur les prix qui continuent à progresser.



Chiffres clés

- 76 250 hectares de lin textile en Normandie en 2023
- 64 % de la production française
- 19 usines de teillage et 1 filature répartis dans 3 départements
- Une part de lin textile d'hiver en forte progression
- 325 hectares de lin oléagineux



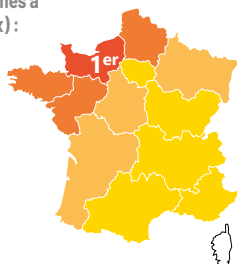
La filière lin fibre bio est émergente en Normandie, les surfaces cultivées atteignent 329 hectares (bio + conversion) en 2023. Plusieurs teillages sont certifiés Global Organic Textile Standard pour la fibre de lin bio en Normandie. La graine de lin bio, fortement demandée, est aussi bien valorisée.

14

LA FILIÈRE CIDRICOLE en Normandie

Production totale de pommes à cidre en 2023 (en quintaux) :

■ > 1 million
■ 100 000 à 1 million
■ 20 000 à 100 000
■ 1 à 20 000
□ 0



PRÈS DE 62 % DE LA PRODUCTION NATIONALE DU VERGER CIDRICOLE

Le verger cidricole normand produit chaque année autour de 200 000 tonnes de pommes à cidre. En 2023, la production normande atteignait 184 000 tonnes, représentant ainsi 62% de la production française.

Agreste – Statistique agricole annuelle

DEUX VERGERS DE POMMIERS

• **Le verger traditionnel ou haute-tige**, souvent associé à un pré planté où des bovins pâturent sous les pommiers, a fortement régressé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Entre 1980 et 2003, le nombre d'arbres a été divisé par trois, passant de 12 millions à un peu moins de 4 millions. Mais celui-ci semble maintenant se stabiliser. Ce type de verger, reconnaissable par son impact paysager marqué, subsiste principalement dans deux zones géographiques : le Pays d'Auge – Lieuvin et les Bocages normands (Sud-Manche, Bocages du Calvados et de l'Orne). Ailleurs en Normandie, il tend à disparaître progressivement. Par ailleurs, ils jouent un rôle essentiel dans les appellations protégées comme le Calvados, où une part des pommes doit obligatoirement en être issue, soulignant leur importance économique et patrimoniale malgré leur recul.

• **Le verger spécialisé, ou verger basse-tige**, est apparu à la fin des années 1970, sous l'impulsion des industriels de la transformation, remplaçant progressivement le verger haute-tige. La production issue du verger basse-tige est passée à plus de 85 % des approvisionnements des entreprises de transformation. Par ailleurs, la quasi-totalité des surfaces plantées fait l'objet d'un contrat de livraison avec un transformateur industriel, garantissant l'écoulement des fruits et précisant les conditions de prix sur des périodes de 15 à 18 ans. Le reste sert à la transformation fermière.

Une partie de la production est exportée principalement aux États-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni, et en Espagne, dans les provinces du Pays basque et des Asturies.

D'une année sur l'autre, pour des raisons économiques, ce type de verger prend le pas sur le verger traditionnel, notamment depuis la tempête de décembre 1999 qui a sérieusement endommagé le verger haute-tige. Sa récolte est souvent mécanisée. La production nationale s'est stabilisée et oscille entre 180 000 tonnes et 260 000 tonnes par an. Les variations observées ont pour origine une alternance plus ou moins marquée dans les différents bassins de production.

Répartition des vergers de pommes à cidre normands en surface

	Normandie	Calvados	Manche	Orne	Seine-Maritime	Eure
Surface en hectares	8 276	2 607	1 250	1 746	789	1 884
%	100 %	32 %	15 %	21 %	10 %	23 %

Agreste – Statistique Agricole Annuelle 2023



© CA Normandie



DE LA POMME AU CIDRE

Les pommes utilisées pour la fabrication du cidre sont spécifiques et se distinguent des variétés de pommes de table par leur richesse en polyphénols (tanins). Il existe des centaines de variétés de pommes à cidre dans le monde. En France, une douzaine de variétés représente 70 % des plantations récoltées. Chaque pommier basse-tige peut produire chaque année entre 30 et 80 kg de pommes à cidre. Le choix de la variété des pommes dépend du producteur. On note cependant certaines dominances dans les régions françaises. Les pommes sont classées selon leur saveur :

- **douces**, comme Clos Renaux ou Douce Coët Ligné,
- **douces-amères**, comme Bisquet ou Douce Moën,
- **amères**, comme Marie Ménard ou Frequin Rouge,
- **acidulées**, comme Locard Vert ou Petit Jaune ou Judor,
- **aigres**, comme Avrolles,

Réalisé à partir de pommes spécifiques, le cidre offre, comme le vin, une déclinaison de saveurs liée au terroir et aux assemblages des variétés de pommes.

Il faut au moins quatre mois pour réaliser un cidre, de la récolte à la mise en bouteille, en passant par l'extraction du moût, la clarification et la fermentation. Le cidre bouché se présente obligatoirement en bouteille champenoise, fermée par un bouchon champignon maintenu au moyen d'un muselet. Le cidre peut également être commercialisé en petits conditionnements de 33 ou 25 centilitres, en bouteille d'un litre ou être servi à la pression.

La réglementation distingue 3 catégories de cidre bouché :

- **le cidre doux** titre au maximum 3 % d'alcool et affiche une teneur en sucre résiduel d'au moins 42 g/L; il présente généralement un caractère fruité affirmé,
- **le cidre demi-sec** se situe entre le doux et le brut. Sa teneur en sucre est comprise entre 28 et 42 g/L de sucres résiduels,
- **le cidre brut** est peu sucré (moins de 28 g/L). Il titre en général entre 4 % et 5 % d'alcool.

LES CIDRES NORMANDS

Les cidres produits en Normandie sont différents d'une zone à l'autre de la région créant ainsi une réelle diversité. Pour preuve de cette diversité, une carte des cidres et poirés de Normandie est proposée aux restaurateurs qui veulent en faire la promotion. Des cidres et poirés ont ainsi été caractérisés «Fraîcheur», «Corsé», «Douceur», «Saveur», en accord avec les plats qu'ils accompagnent. Par ailleurs, certains cidres typiques de la région disposent d'un signe d'identification de la qualité et de l'origine.



LA CONSOMMATION DE CIDRE RECLE

En 2023, la consommation de cidre en France s'établit à 1,2 litres par an et par adulte, loin derrière le vin, la bière, les boissons rafraîchissantes sans alcool et l'eau. Consommé principalement lors d'événements festifs ou dans la restauration traditionnelle, la crise du COVID-19 a fortement impacté sa commercialisation, avec une diminution des ventes de 20%. La consommation de cidre a baissé de 50 % en vingt ans. Le marché du cidre reste très saisonnalisé : en dehors du 1^{er} trimestre (Epiphanie, Chandeleur, Mardi gras) et de la saison estivale, les ventes en grandes surfaces ont du mal à se développer. Outre cette forte saisonnalité, la consommation de cidre est caractérisée par de grandes disparités régionales, les premières régions de consommation étant celles de production : Normandie et Bretagne, notamment en milieu rural. Faute de renouvellement des consommateurs, on observe une tendance au vieillissement du cœur de la clientèle.

Afin d'enrayer la baisse de consommation, l'interprofession (UNICID) et les transformateurs multiplient les campagnes de communication, d'animation en magasin afin de promouvoir le cidre auprès de nouveaux consommateurs. Les opérateurs régionaux et nationaux ont diversifié leur offre, avec des produits innovants (comme le cidre rosé ou aromatisé) avec pour objectif d'élargir la cible de consommateurs (notamment de rajeunir et féminiser la clientèle) et de susciter de nouveaux moments de consommation (comme le cidre à l'apéritif) et lieux de consommation, notamment lors de manifestations festives.



LE VERGER DES POIRIERS POUR LE POIRÉ

Présents sur l'ensemble de la Normandie, les poiriers sont surtout implantés dans le Domfrontais (60 % des arbres) et dans le Pays d'Auge - Lieuvin (29 % des arbres).

Le poiré est une boisson fruitée et pétillante, de couleur jaune doré, élaborée exclusivement à partir de la fermentation de jus de poires.

Depuis 2002, le poiré Domfront bénéficie d'une Appellation d'Origine, avec la variété Plant de Blanc qui entre à 40 % minimum dans son élaboration.



UN AUTRE DÉBOUCHÉ : LE POMMEAU

Apéritif régional essentiellement consommé dans les zones de production, notamment en Normandie, le Pommeau est élaboré à partir de moût de pommes à cidre et de Calvados. Le Pommeau de Normandie (AOC obtenue en 1991) est produit dans l'aire d'appellation du Calvados. Il est élevé au moins 14 mois en fût de chêne et titre entre 16 et 18 % d'alcool. Depuis quelques années, les producteurs mènent régulièrement une campagne de communication afin de faire connaître ce produit en Normandie mais également en dehors de la région. A l'export, ce produit n'est pas proposé comme un apéritif mais plutôt comme un «vin» de dessert ou une boisson déconnectée du repas.

UNE TRADITION : LE CALVADOS

Sous le nom de Calvados se trouvent en fait 3 Appellations d'Origine Contrôlée.

- **Le Calvados** (appellation réglementée en 1942, devenue AOC en 1984) est obtenu par distillation du cidre (il faut 14 litres de cidre à 5 % d'alcool pour obtenir, après distillation dans un alambic, un litre de Calvados qui titre 70 % d'alcool).
- Deux autres AOC, avec un cahier des charges spécifique, ont été accordées : **le Calvados Pays d'Auge** (alcool produit dans la zone géographique du Pays d'Auge, issu d'une double distillation dite «à repasse», AOC obtenue en 1942) et **le Calvados Domfrontais** (qui nécessite au moins 30 % de poires à Poiré dans son élaboration, AOC obtenue en 1998).

Les Calvados peuvent être classés par «compte d'âge». Les dénominations «Fine», «Trois étoiles» ou «Trois pommes» correspondent à 2 ans et plus ; «Vieux» ou «Réserve» à 3 ans et plus ; «VO» ou «Vieille réserve» à 4 ans et plus ; «VSOP» à 5 ans et plus ; «XO», «Extra», «Napoléon», «Hors d'âge» ou «Age inconnu» à 6 ans minimum. Dans le cas d'assemblages, l'âge du mélange est celui de l'eau-de-vie la plus jeune. La mention d'un millésime correspond à l'année de distillation. Dans ce cas, la totalité de l'eau-de-vie doit avoir été distillée dans l'année en question. Le Calvados est élevé en fût de chêne, ce qui lui permet d'acquiescer de la rondeur, de la complexité aromatique et sa couleur. Cette couleur est due aux tanins du bois, elle varie du jaune pâle jusqu'au rouge acajou ou ambré selon l'âge du fût et la durée de l'élevage. Une fois en bouteille, le Calvados n'évolue pratiquement plus.

LE JUS DE POMME, 3^e JUS CONSOMMÉ EN FRANCE



Le jus de pomme est fabriqué à partir de pommes à jus. Les pommes sont lavées, broyées puis pressées. Le jus obtenu est filtré puis pasteurisé afin de pouvoir être conservé.

En grande distribution, le segment des jus de fruits ambiants reste largement dominant (84 % des volumes en 2021), mais enregistre un recul face aux jus réfrigérés (16 % des volumes). Le jus d'orange reste en tête des ventes, devant les mélanges de jus de fruits (hors multivitaminés). En 3^e place, le jus de pomme conserve sa position devant les jus vitaminés (Source : Unijus). La consommation de jus de pomme progresse, portée par la crise du jus d'orange, liée à une maladie affectant les orangers plantés en Europe du Sud.

Démarches qualité

8 Appellations d'Origine cidricoles normandes :

- **Dont 4 AOP** : Cidres Pays d'Auge, Poirés Domfront, Cidres Cotentin, Cidre du Perche.
- **Et 4 AOC/IG** : Calvados, Calvados Pays d'Auge, Calvados Domfrontais et Pommeau de Normandie.

1 autre AOP en cours d'instruction

- Cidre du Pays de Caux.

IGP

- Cidre de Normandie ou Cidre normand, Eaux-de-vie de poiré de Normandie.

Marque collective

- Normandie Terre de cidre.

Chiffres clés

Chiffre d'affaires secteur cidricole en Normandie estimé à environ 20 millions d'euros en 2018, soit 0,5 % du produit agricole régional (hors aides, services exclus, autoconsommation exclue)

Comptes de l'agriculture

- Environ 8 300 ha dont 1/3 dans le département du Calvados

Les faits marquants de 2024

En 2024, la production des vergers basse-tige normands est estimée à 113 700 tonnes de pommes à cidre, marquant une hausse par rapport à 2023 (96 100 tonnes). Cette augmentation contraste avec la stabilité attendue pour les vergers haute-tige. Les rendements varient cependant selon les régions : en Basse-Normandie, une progression est notable, notamment dans l'Orne, alors que la Bretagne reste en retrait. En Haute-Normandie, la production reprend mais reste légèrement inférieure à la moyenne 2020-2022, et des disparités sont également signalées dans d'autres régions comme le Centre et les Hauts-de-France, où des hausses ponctuelles sont attendues.

Organisé par la Maison Cidricole de Normandie, le Grand Concours des Cidres de Normandie est le plus important concours cidricole du monde. 60 producteurs normands soumettent leurs 260 cidres, poirés et jus de pommes à la dégustation. 90 dégustateurs récompensent les meilleurs produits. Ce concours qui a lieu tous les ans, s'est tenu cette année le 17 juin à l'Abbaye aux Dames siège de la Région Normandie.

Créée en janvier 2024, «Normandie terre d'appellations cidricoles» réunit les huit AOC (appellation d'origine contrôlée) et AOP (appellation d'origine protégée) sous une même bannière.

La région Normandie a fédéré les acteurs de la filière pomme à cidre autour d'un «plan pommes» qui financera des actions de promotion et de structuration de la filière de 2023 à 2025.



La filière des pommes à cidre bio en Normandie, c'est 796 exploitations (toutes productions fruitières confondues) pour une surface certifiée bio de 4 720 hectares, soit 57 % de la surface du verger cidricole régional.

La Normandie est la 1^{re} région française productrice de pommes bio à cidre et à jus. En Normandie, les producteurs de pommes bio pour la transformation peuvent commercialiser leur production (cidre, poiré, jus de pomme, vinaigre de cidre) en vente directe, dans les magasins spécialisés bio ou en grandes surfaces. Pour les producteurs positionnés sur les circuits longs, ils disposent de débouchés auprès d'acheteurs de pommes à cidre situés en région ou dans les régions limitrophes à la Normandie. Les produits sont alors commercialisés dans divers réseaux de distribution allant des épiceries fines aux grandes surfaces alimentaires, sous marques privées et sous marques de distributeurs.

Sources :

UNICID : consommation

IDAC : Calvados

INAO : productions sous AOC

Institut français des productions cidricoles : vergers, production de pommes

Agreste, Statistique Agricole Annuelle

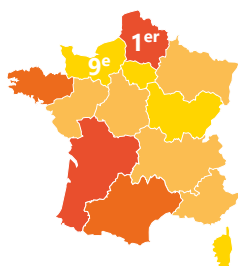
Service vergers et produits cidricoles des Chambres d'agriculture de Normandie

15

LES LÉGUMES en Normandie

Cultures légumières :

- > 40 000 hectares
- 20 000 à 40 000 ha
- 10 000 à 20 000 ha
- < 10 000 ha



Production 2023 des principaux légumes (en tonnes)

	Normandie	Part des productions françaises
Carottes	67 190	11 %
Poireaux	42 506	24 %
Choux	30 492	23 %
Salades	22 236	8 %
Betteraves rouges	17 202	10 %
Oignons	13 955	2 %
Navets	10 979	20 %
Céleris rave	9 120	16 %
Courgettes	4 606	3 %
Salsifis	4 172	20 %
Champignons	3 749	4 %
Cucurbitacées	3 507	2 %
Tomates	3 260	1 %
Céleris branches	2 254	8 %
Endives chicons	1 984	2 %
Concombres	1 885	1 %
Radis	1 274	3 %

Agreste-Statistique Agricole Annuelle

LA RICHESSE DU POTAGER NORMAND

En 2023, la Normandie a cultivé 8 800 hectares de légumes, représentant 2 % des surfaces de légumes de France, avec seulement 0,4 % de la surface agricole régionale. Entre 2018 et 2022, la vente des légumes issus des exploitations normandes a généré en moyenne 212 millions d'euros, soit 5 % des ventes de produits agricoles de la région.

Selon le Recensement agricole de 2020, la région comptait 1 250 exploitations y compris les micro-exploitations, produisant des légumes.

La Manche domine la production légumière normande avec 60 % des surfaces. En 2020, ce département se classait au 14^e rang national en termes de surfaces cultivées, mettant en avant des cultures emblématiques telles que les carottes, poireaux, choux, navets et laitues.

Les productions se concentrent le long du littoral, dans trois bassins complémentaires offrant une variété de légumes tout au long de l'année :

- Le Val de Saire, au nord-est de la presqu'île du Cotentin
- La Côte Ouest
- La Baie du Mont-Saint-Michel

D'autres zones de culture, situées sur les plateaux de polyculture de l'Eure, de la Seine-Maritime et du Calvados, produisent des légumes de plein champ destinés au marché du frais ou à la transformation, en alternance avec les grandes cultures.

Enfin, des exploitations de maraîchage diversifié, parfois en agriculture biologique, sont réparties à travers la Normandie, valorisant les circuits courts et apportant une diversité essentielle au tissu agricole régional.

Nombre d'exploitations cultivant des légumes et surfaces en 2020

	Total Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Surface	8 700 ha	5 400 ha	190 ha	930 ha	1 380 ha	770 ha
Dont surface irriguée	3 350 ha	1 860 ha	43 ha	552 ha	378 ha	517 ha
Nombre total d'exploitations cultivant des légumes	1 250	489	77	216	313	159
Dont nombre d'exploitations spécialisées en légumes	387	153	35	74	78	47

Recensement agricole 2020

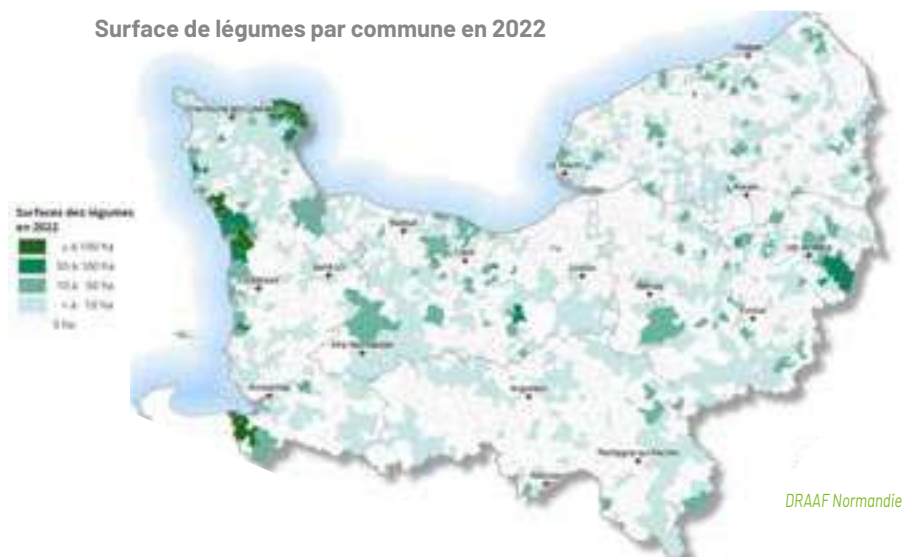
UN PANIER AUX SAVEURS DES LÉGUMES HIVERNAUX

La Normandie se distingue par une trentaine d'espèces légumières cultivées, mais ce sont les carottes, poireaux, choux verts, betteraves rouges, choux-fleurs et navets qui composent l'essentiel du panier hivernal régional. Ces légumes prospèrent grâce à la douceur du climat automnal et hivernal, assurant leur présence sur les marchés durant la saison froide. La production de salades, quant à elle, s'étend du printemps à l'automne, complétant l'offre maraîchère.

En 2020, environ 3 350 hectares de cultures légumières, soit 39 % des surfaces totales, étaient irrigués, garantissant une production régulière et de qualité.

Sur le plan économique, les poireaux se sont hissés au premier rang en termes de chiffre d'affaires, dépassant les carottes. Avec 24 % de la production nationale, la Normandie s'impose comme un acteur majeur du poireau en France. Bien que les surfaces dédiées aux carottes aient diminué, elles restent la première production légumière de la région en tonnage, représentant 11 % de la production française.

Surface de légumes par commune en 2022



DEUX PÔLES DE TRANSFORMATION DES LÉGUMES

La majorité des légumes cultivés en Normandie est expédiée en frais après un conditionnement rigoureux. Cependant, la région abrite également 16 établissements spécialisés dans la transformation de ces produits.

L'usine Florette de Lessay, appartenant au groupe coopératif Agrial, est le principal site industriel de la région. Depuis sa création en 1987, Florette s'impose comme le leader européen de la transformation et de la commercialisation de légumes frais prêts à l'emploi, notamment des salades et autres légumes conditionnés en sachet. Les surfaces consacrées aux salades dans la Manche et le Calvados répondent majoritairement à cette demande, grâce à des contrats d'achat établis.

À Luneray, en Seine-Maritime, Lunor, filiale du groupe coopératif NatUp, se positionne comme le leader français de la cuisson sous vide et à la vapeur de légumes tels que pommes de terre, carottes, betteraves rouges et maïs, et diversifie également son offre vers les légumes secs.

Dans un autre secteur, l'unité de production Champignons de Normandie, située à Creully dans le Calvados, se distingue par sa production de champignons frais.

Les faits marquants de 2024

L'automne 2023 et l'hiver 2024 ont été marqués par des précipitations exceptionnellement élevées sur l'ensemble de la Normandie, entraînant le pourrissement de certaines cultures et perturbant les arrachages, notamment ceux des carottes. Les pluies persistantes tout au long de 2024 ont également eu un impact négatif sur les salades de plein champ, et même sur les tomates cultivées sous abri.

En janvier 2024, une étape importante a été franchie avec la fusion des sociétés Florette et Créaline, toutes deux filiales du groupe AGRIAL. Depuis septembre, la marque Florette intègre la gamme de purées, de légumes cuisinés et de soupes, auparavant commercialisés sous le nom Créaline. Cette initiative stratégique vise à renforcer la visibilité et la notoriété des produits au rayon frais, tout en attirant une clientèle plus jeune.

À Luneray, dans le Pays de Caux, LUNOR prépare l'agrandissement de son site. La nouvelle usine s'étendra sur 4 hectares et disposera, à terme, d'une capacité de production de 20 000 tonnes de produits transformés et conditionnés. L'ouverture, prévue pour le printemps 2025, devrait créer une trentaine d'emplois.

Sur le plan des labels de qualité, l'INAO étudie actuellement un projet de Label rouge pour le « poireau des sables ». Par ailleurs, deux projets d'Indication Géographique Protégée (IGP) sont en cours : l'un pour les « carottes de la baie du Mont-Saint-Michel » et l'autre pour le « poireau de Normandie ».

DEUX CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

La production légumière de la Manche et du Calvados se distingue par son haut niveau d'organisation. Pas moins de 366 producteurs sont regroupés au sein de deux grandes coopératives, Agrial et GPLM, qui centralisent la production et assurent la commercialisation des produits. Ces organisations de producteurs (OP) collaborent sous la bannière de l'association Jardins de Normandie. Celle-ci gère le SILEBAN, une station expérimentale située dans le Val de Saire, dédiée à la recherche et à l'expérimentation. Cet outil stratégique soutient la compétitivité des exploitations, garantit la qualité des légumes, et favorise un développement durable de la production.

À côté de ces circuits longs bien organisés, qui écoulent la majeure partie des volumes, se développent des circuits courts. Des producteurs indépendants commercialisent leurs légumes via des grossistes, la grande distribution, ou en vente directe à la ferme et sur les marchés locaux. Dans le secteur biologique, la vente par le biais de paniers de légumes vient compléter l'offre des circuits courts.

Démarches qualité

Label Rouge

- Carottes des sables

Certification de conformité

- Carottes, poireaux

Marques collectives

- Jardins de Normandie

Label HVE Haute Valeur Environnementale

- Plusieurs dizaines d'exploitations légumières

Chiffres clés

- 8 800 hectares de légumes
- 24 % des poireaux français
- 11 % des carottes françaises
- 212 millions d'euros de chiffre d'affaires
- 1 250 producteurs de légumes



La filière des légumes frais bio en Normandie, c'est 524 exploitations pour une production certifiée bio de 1 717 hectares (+ 49 hectares en conversion), soit 19 % des surfaces légumières normandes. Les surfaces en légumes bio sont essentiellement des surfaces de maraîchage diversifié et non pas des cultures de légumes de plein champ, qui sont peu développées en Normandie.

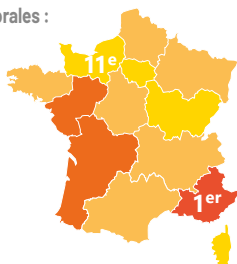
16

HORTICULTURE ET PÉPINIÈRES

en Normandie

Superficie des cultures florales :

- > 1000 hectares
- 500 à 1000 ha
- 200 à 500 ha
- < 200 ha



LES ACHATS DE VÉGÉTAUX ORNEMENTAUX PAR LES MÉNAGES : UN MARCHÉ DE 2,7 MILLIARDS D'EUROS

La filière française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage génère 170 000 emplois. Plus de 53 000 entreprises spécialisées dans la production, l'utilisation ou la vente de végétaux constituent le tissu économique de ce marché, qui génère un chiffre d'affaires de 14 milliards d'euros. Environ 2,7 milliards d'euros de végétaux sont vendus chaque année aux particuliers ; les autres activités du secteur du végétal sont réalisées par les entreprises de commercialisation (de gros et de détail), les entreprises du paysage et les paysagistes concepteurs (11,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires).

En France 20,3 millions de foyers ont acheté un végétal en 2023. Les végétaux d'extérieur, ornement ou potager, constituent l'essentiel des volumes (près de 80 %).

La grande distribution reste le lieu d'achat le plus fréquenté pour l'ensemble des achats de végétaux à côté des jardinerie, marchés et des magasins de bricolage et décoration.



• Moins de la moitié des Français ont acheté un végétal d'intérieur en 2023

Pour ce segment de marché, le panier moyen annuel par ménage acheteur s'établit à 5,3 végétaux pour un budget moyen de 63 €.

66 % des dépenses en végétaux d'intérieur correspondent à des achats pour offrir.

En termes de fréquentation pour les achats de végétaux d'intérieur, la grande distribution rejoint désormais les fleuristes, et renforce par la même occasion sa part de marché en volume. En revanche, en valeur, les fleuristes restent largement en tête.

• Plus de la moitié des Français ont acheté un végétal d'extérieur en 2023

Pour ce segment de marché, le panier moyen annuel par ménage acheteur s'établit à 22,9 végétaux (ornement et potager) pour un budget moyen de 63 €.

En volume et en valeur, les jardinerie spécialisées occupent toujours la première place dans la distribution des végétaux d'extérieur. Ces jardinerie sont suivies des grandes surfaces.

• Un foyer sur 3 en France a réalisé un achat de végétaux pour le cimetière ou les obsèques

Pour le cimetière, le budget moyen s'élève à 47 € de végétaux et à 84 € de végétaux pour les obsèques. Les fleuristes demeurent le lieu d'achat privilégié.

La production horticole et de pépinière en Normandie

	Normandie
Nombre d'entreprises	163
Surfaces	637 ha
dont couverts	52 ha
Emploi	674
dont salariés	375
Chiffre d'affaires horticole (dont 19 % d'achat revente)	62,5 millions €
Répartition géographique des ventes	91 % en local et régional (- de 200 km) 9 % France (au-delà de 200 km)
Répartition des ventes par circuit	53 % aux particuliers 47 % autres circuits*

*Autres circuits : entreprises de paysage et collectivités, grossistes, fleuristes, jardinerie, vente par correspondance et Internet

Enquêtes 2022 FranceAgriMer AND

Les faits marquants de 2024

Des événements pour la filière

Au printemps, belle fréquentation du «végétal en fête»

18 entreprises des 5 départements normands ont participé à l'opération portes ouvertes. «Jardiner : Du plaisir à partager» était l'invitation lancée par les producteurs en 2024. Cette thématique mettait en avant les nombreux bienfaits à faire un potager.

A l'automne, Salon Normandie Paysage & Végét'halle

12 pépiniériste et horticulteurs de Normandie figuraient parmi les 110 exposants présents à Rouen pour plus de 500 visiteurs.

Progression des entreprises certifiées

Horticulteurs et pépiniéristes cherchent à adapter leurs gammes de végétaux à des fins environnementales. La végétalisation apporte de vraies réponses au changement climatique : régulation du climat, gestion de l'eau, biodiversité...

En Normandie, 5 exploitations horticoles sont certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE) au 1^{er} janvier 2024. 17 exploitations sont certifiées Plante Bleue. Plante Bleue est une certification nationale qui garantit que les végétaux ont été produits de manière éco-responsable.

Depuis 2022, ASTREDHOR est devenu l'«Institut des professionnels du végétal». Il conçoit et met en œuvre des programmes de recherche et d'innovation et accompagne les professionnels de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage dans le développement de leurs activités au travers d'expertises, de formations et de conseils. Ce changement reflète le nouveau positionnement d'ASTREDHOR qui élargit le périmètre de ses activités à l'ensemble de la filière du végétal.

Intégrée à cette nouvelle organisation, l'unité territoriale Seine-Manche fédère une cinquantaine d'entreprises de production de Normandie et environ 80 collectivités.

ASTREDHOR répond aux problématiques des professionnels du végétal par la recherche et l'innovation. Elle développe accompagnement et expertise pour apporter des solutions aux professionnels. Objectif : gagner en efficacité dans un contexte en pleine mutation !



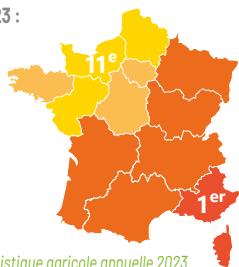
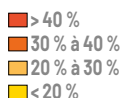
Sources :
SSP : SAA

KANTAR TNS pour Val'hor et France Agri Mer : bilan consommateurs 2023 des achats de végétaux d'ornement et pour le potager



LA FORÊT ET LA FILIÈRE BOIS en Normandie

Taux de boisement en 2023 :



Agreste - Statistique agricole annuelle 2023

Les superficies boisées en 2023

	Superficie boisée en ha*	Taux de boisement
Eure	136 500	23 %
Orne	134 600	22 %
Seine-Maritime	125 500	20 %
Calvados	81 100	14 %
Manche	79 000	13 %
Normandie	556 700	19 %
France métropolitaine	18 411 500	34 %

* Cette superficie boisée comprend : les forêts de feuillus, de résineux et les forêts mixtes, les peupleraies en plein, haies et alignements d'arbres.

Agreste - Statistique agricole annuelle 2023

UN FAIBLE TAUX DE BOISEMENT...

La Normandie est l'une des régions françaises les plus faiblement boisées : 556 700 hectares de forêts, de peupleraies, haies et alignements d'arbres, soit 19 % du territoire régional (contre 34 % en moyenne métropolitaine). Ce taux de boisement fluctue d'un département normand à l'autre puisqu'il varie de 13 % dans la Manche à 23 % dans l'Eure, département le plus boisé de Normandie.

Agreste - Statistique agricole annuelle 2023

... MAIS UNE FORÊT PRODUCTIVE ET VARIÉE

La forêt occupe une place relativement modeste dans la région mais elle produit plus d'arbres, avec une densité de bois supérieure à la moyenne nationale, la Normandie présente un volume de bois à l'hectare de 196 m³ contre 173 m³ en France. Une part croissante de la production s'inscrit dans une démarche de développement durable, validée par un dispositif d'éco-certification forestière (PEFC ou FSC).

UNE FORÊT PRIVÉE MAJORITAIRE

La forêt normande est majoritairement privée (à 75 % en moyenne, avec là encore de fortes disparités : de 55 % en Seine-Maritime à 94 % dans la Manche). Elle est relativement morcelée, du fait du nombre très élevé de petits propriétaires privés, mais reste mieux structurée que dans de nombreuses régions françaises. Plus de la moitié de sa surface est dotée de Document de Gestion Durable (DGD), témoignage d'une gestion réelle d'unités économiquement fiables.

Par ailleurs, l'Office national des forêts gère des forêts domaniales, des forêts renommées auxquelles il faut ajouter quelques forêts de collectivités locales. Les plus grands de ces massifs (Lyons, Eu, Écouves, Eawy, Brotonne et Andaines) représentent la moitié des surfaces boisées publiques. Ce sont des futaies de hêtres et chênes réputés pour la qualité de leurs produits.

HAIES BOCAGÈRES ET PEUPLERAIES

En Normandie, les prairies sont souvent entourées de haies : on en compte 158 000 kilomètres, soit 53 mètres linéaires par hectare (source IGN 2024). Le département de la Manche se distingue par une forte présence de haies bocagères et alignements d'arbres (96 mètres par hectare) qui couvrent au total une surface presque équivalente à celle de la forêt dans ce département. L'Orne et le Calvados sont également bien pourvus en boisement de type bocager.

La haie bocagère et les peupleraies fournissent du bois, pour différents usages. Outre ses fonctions environnementales, la haie offre des ressources en bois de chauffage et en bois d'œuvre, notamment grâce aux arbres de haut jet. Le bois issu des peupliers est notamment utilisé par les industries (boîtes de camembert, bourriches, barquettes...).

DU CHÊNE SURTOUT

La forêt normande est majoritairement composée de feuillus, environ 82 % du volume des arbres (source IGN - Inventaire Forestier National 2018-2022). Le traitement en futaie est devenu dominant. Le chêne rouvre constitue l'essence principale, suivi du hêtre. Plus récemment, se sont rajoutés des résineux exotiques à croissance rapide : Douglas, pin Laricio.

La forêt privée est plus diversifiée que la forêt publique. Elle a privilégié les essences de valeur qui croissent plus rapidement que le chêne et le hêtre : merisier, frêne, châtaigner, sycomore ou encore des résineux comme le pin Laricio et le Douglas.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

On compte 150 exploitations forestières et/ou scieries en Normandie. 102 d'entre elles sont des exploitations forestières sans scierie, 21 des scieries sans exploitation forestière et 27 cumulent exploitation forestière et scierie.

Agreste - Enquête de branche - EXFSRI - 2022

Bois récolté en 2022 en Normandie				
En m ³ rond	Normandie	%	France	%
Grumes de feuillus	289 000	23 %	5 284 000	13 %
Grumes de conifères	225 000	18 %	14 691 000	37 %
Bois d'industrie	167 000	13 %	10 311 000	26 %
Bois énergie	577 000	46 %	9 611 000	24 %
Total récolte	1 259 000	100 %	39 897 000	100 %
Dont bois certifié	696 000	55 %	21 312 000	53 %
Dont exporté	88 000	7 %	2 947 000	7 %

Agreste - Enquête Exploitations forestières et scieries EXFSRI - 2022

UNE FORÊT BIEN GÉRÉE

En Normandie, la forêt est mieux exploitée que la moyenne nationale, avec une récolte proche de l'accroissement naturel. Ainsi, 65 % de la production biologique (le bois produit par les arbres) y est prélevée, contre seulement 58 % au niveau national. Ces chiffres sont liés au développement des documents de gestion durable (qui définissent les règles et objectifs pour une exploitation forestière durable, d'un point de vue économique, environnemental et social) sur le territoire, un relief favorable à l'exploitation et à la présence d'un nombre important d'acteurs de l'exploitation et de la transformation sur le territoire.

En 2022, il a été récolté près de 1,26 million de m³ de bois en forêt normande dont 55 % de bois certifié.

Le bois récolté en forêt est destiné à trois usages principaux : le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois énergie. Le bois d'œuvre récolté sous forme de grumes est destiné au sciage, selon sa qualité, il est utilisé pour la menuiserie, l'ameublement, la construction, l'emballage ou la fabrication de palettes. Le bois d'industrie sert à la fabrication de pâte à papier et des panneaux de particules. Le bois énergie est destiné principalement à produire de la chaleur et de l'électricité, il s'agit du débouché le plus important en Normandie et représente 47 % du bois récolté (contre 22 % pour la France), la consommation de bois de chauffage annuelle est estimée à environ 2 500 000 m³ en Normandie.

Enquête ménage, Biomasse Normandie 2023

Chiffres clés

- 19 % du territoire régional en forêts.
- 11^e région de France métropolitaine sur ce critère.
- 1,26 million de m³ de bois récolté.
- 55 % sous certification.



© Adobe Stock

Sources :
Agreste - Statistique agricole annuelle 2023
Agreste - Enquête Exploitations forestières et scieries EXFSRI - 2022
Professions bois

18

LES VALORISATIONS NON ALIMENTAIRES DE L'AGRICULTURE en Normandie



DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS POUR L'AGRICULTURE

Changement climatique, décarbonation de l'économie, enjeux environnementaux, relocalisation de l'économie, sécurité alimentaire, compétitivité des territoires... sont autant de sujets qui ouvrent de nouvelles perspectives de développement pour les produits issus des agro-ressources. Les utilisations traditionnelles de la biomasse en papeterie (à base de produits d'amidonnerie et de fibres végétales), en textile (lin, chanvre), en pharmacie et cosmétique (à base de plantes aromatiques, médicinales et à parfum), en énergie, ameublement et construction sont maintenant rejointes par de nouvelles applications. On produit ainsi, par exemple, en Normandie :

- des biocarburants en substitution à l'essence et au diesel,
- du biogaz, issu de la méthanisation des co-produits agricoles,
- des biocombustibles : plaquettes de bois, anas de lin, miscanthus...
- des bioplastiques à base d'amidon,
- des fibres de lin ou chanvre,
- des lubrifiants à base d'huile de colza,
- des huiles pour la production de peintures.

Les potentialités de productions agricoles qui permettent de saisir des marchés en croissance positionnent l'agriculture comme actrice de la dynamique économique des territoires : pour créer de la valeur et des emplois locaux, réduire la dépendance énergétique, innover...



LES FILIÈRES DE BIOCARBURANTS

L'incorporation de biocarburants dans les carburants fossiles (autorisée depuis 1985 en Europe) répond à de multiples objectifs : réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), indépendance énergétique, débouchés pour l'agriculture. Depuis 2003 et la directive européenne 2003/96/CE, l'Europe a mis en place un cadre réglementaire pour développer l'usage des biocarburants : objectifs indicatifs d'incorporation et mesures de réduction ou d'exonération fiscale. La directive européenne 2009/30/CE fixe un plafond de 7 % pour les biocarburants de première génération.

• La filière éthanol

En France, les principales usines de la filière éthanol sont situées le long du Rhône et dans la région des Hauts de France. Le bioéthanol de 1^{re} génération est produit en France à partir de betteraves sucrières et de blé. On produit environ 3 000 litres d'éthanol par hectare de blé et 8 350 litres par hectare de betteraves. En Normandie, Tereos situé à Port Jérôme a diversifié ses activités en produisant de l'éthanol. En 2022, le SP95-E10 (carburant limité à 10 % en volume d'éthanol) représente 58 % du volume des essences vendues en France. Avec 6,5 % du volume d'essence vendu en 2022, le superéthanol (E85), composé d'au moins 65 % d'éthanol et de 15 % de supercarburant est réservé aux véhicules flex fuel.



• La filière biodiesel

La plus importante unité de production de biodiesel en France est celle de Rouen Grand-Couronne en Seine-Maritime. Les matières premières utilisées sont principalement les oléagineux, ce sont les mêmes variétés que celles utilisées en débouchés alimentaires. En France, le biodiesel est obtenu par estérification des huiles végétales de colza ou tournesol. On obtient environ 1 600 litres de biodiesel par hectare d'oléagineux mobilisé. Plus récemment, des filières de valorisation de corps gras d'origine animale se sont également développées.



• Les biocarburants de 2^e génération

Les limites physiques et économiques de production des biocarburants de 1^{re} génération, notamment en matière de rendement à l'hectare et de protection des débouchés alimentaires, conduisent les pouvoirs publics à soutenir la recherche et le développement sur les biocarburants de 2^e et 3^e génération.

Les biocarburants de 2^e génération sont issus de sources ligno-cellulosiques (bois, feuilles, paille...) à partir de processus techniques avancés présentant un meilleur bilan énergétique et environnemental. Depuis 2008, les pouvoirs publics soutiennent des programmes de recherche appliquée sur la faisabilité industrielle des procédés. Une usine de production de bioéthanol à partir de déchets de bois est à l'étude à Caen (TH2).



Transport aérien et maritime : ces deux secteurs sont désormais pris en compte dans les objectifs de réduction des émissions de GES. Les biocarburants sont une partie de la solution. La Normandie n'est pour l'instant pas positionnée sur ces filières émergentes.

MÉTHANISATION : 122 UNITÉS DANS LES FERMES NORMANDES

Dans le cadre de son Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable du Territoire (SRADDET), la Région Normandie s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de production de biogaz à l'horizon 2030 : 1 700 GWh.

La Méthanisation consiste à produire du gaz à partir de la dégradation de matière organique (fumier, cultures intermédiaires, sous-produits alimentaires, boues de station d'épuration...) par des micro-organismes en l'absence d'oxygène. Le gaz produit peut être utilisé sur place comme source d'énergie pour le chauffage (combustion), il peut aussi alimenter un moteur qui va produire de l'électricité (cogénération) ou être réinjecté dans un réseau de gaz de ville.

Fin 2023, on compte 195 unités de méthanisation en fonctionnement en Normandie dont 106 à la ferme et 16 en collectif agricole. Soit respectivement 50 % du total de la puissance installée en Normandie en cogénération et 85 % en injection.

Autre indicateur issu de l'observatoire national de la Biomasse, 10 % des fumiers qui sont méthanisés en France le sont en Normandie (2023) contre 8 % des lisiers et des pulpes et drêches de betteraves.

LES CULTURES PÉRENNES À VOCATION ÉNERGÉTIQUE

Les Bandes Ligno-Cellulosiques ou BLC sont des cultures de plantes pérennes, à croissance rapide et à forte production biologique disposées en bandes. Elles peuvent être exploitées pendant plus de 20 ans avec une récolte tous les 1 à 2 ans. En 2023, on compte 270 ha de taillis à courte rotation et 1 750 ha de cultures pérennes à forte biomasse (miscanthus, switchgrass, silphie...) soit respectivement 6 et 12 % des surfaces nationales. Elles peuvent être valorisées en litière (équins, volailles, bovins), en paillage horticole, dans l'industrie ou en combustible. 13 % du miscanthus français valorisé en combustible et en matériaux en France provient de Normandie. Les Chambres d'agriculture réalisent actuellement une étude de gisement en miscanthus pour approvisionner

les filières de la construction et de la plasturgie.

Ces bandes lignocellulosiques ont un fort caractère durable en permettant de lutter contre l'érosion des sols, d'aménager les parcelles, d'agir en faveur de la biodiversité, en protégeant la ressource en eau potable et en favorisant l'économie circulaire. Elles ont un intérêt fort dans les zones à enjeux environnementaux (bassin d'alimentation de captage, zone d'érosion).

Les Chambres d'agriculture de Normandie ont contribué à la structuration d'une filière. En 2015, l'association TERRE EAU ENERGIE 76 a été créée en Seine-Maritime pour développer et porter les débouchés locaux. Celle-ci a été labellisée en GIEE en 2015.



LA NORMANDIE, LEADER EN PRODUCTION DE COLZA ÉRUCIQUE

Le colza érucique est revenu en force en France dans les années 1990 pour répondre au besoin des industries en tant que bases pour l'industrie chimique : solvants, détergents, plastifiants, tensioactifs, adoucisseurs textiles, produits cosmétiques, adjuvants, lubrifiants, durcisseurs...

Avec 10 000 hectares de colza érucique traités en 2024, la SAS Pollen (NatUp - Interface - Sevepi - Saipol - Sofiproteol) basée à Rouen est un acteur important sur le marché européen d'huile de colza érucique. La sélection variétale et la production de semences adaptées aux débouchés sont assurées par un partenariat Pollen-RAGT.

Pollen est confiante dans l'attractivité de ce débouché pour les agriculteurs grâce à l'arrivée de nouvelles variétés qui promettent une hausse des rendements du colza érucique lesquels se rapprochent de la moyenne du colza 00 et une hausse de la prime érucique qui garantit un produit à l'hectare supérieur à du colza 00.

Les ventes s'effectuent principalement en Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas et France.

LA PRODUCTION DE CHANVRE REDÉMARRE AVEC DE NOUVELLES VALORISATIONS

La France est le premier pays producteur de chanvre en Europe (60 % de la production). L'introduction du chanvre dans la rotation présente plusieurs intérêts :

- économique : diversifier les cultures permet de répartir les risques liés au rendement et aux prix. Cela permet de mieux répartir les fluctuations potentielles de cours mais aussi de volumes,
- technique : culture de printemps couvrante facilitant la gestion des adventices, amélioration de la structure du sol,
- environnemental : le chanvre se distingue par ses qualités agronomiques. C'est une culture très peu exigeante en intrants : absence de phytosanitaire (ni désherbant, ni fongicide, ni insecticide), consommant peu d'eau (pas d'irrigation) et d'énergie et améliorant la structure des sols (augmentation de la capacité de rétention d'eau).

Au siècle dernier, le chanvre était très utilisé dans la marine à voile et les cordages. Avec le développement du coton et des fibres synthétiques, la concurrence s'est renforcée et ces usages sont devenus très mineurs.

Les fibres qui représentent un tiers de la plante ne sont plus uniquement valorisées pour faire des papiers spéciaux ou des cordes. On en retrouve comme isolant, en renfort de plastique et dans la filière textile.

La chènevotte (partie ligneuse) qui pèse la moitié de la plante est utilisée en litière (bonne capacité d'absorption) ou paillage mais aussi dans la filière construction pour ses caractéristiques hygrothermiques, phoniques, et de piège à carbone.

Les graines, riches en acides gras insaturés et en protéines, sont valorisées en alimentation humaine et animale et dans les filières cosmétiques (savon, shampoing...) et techniques (verniss, encre et solvants).

Enfin, **les poussières** issues du défibrage et représentant 10 % de la plante sont valorisées en biomasse.

Entre 2021 et 2023, la part normande de paille de chanvre valorisée en matériaux a doublé passant de 2 à 4 %.



Les nouvelles valorisations du chanvre intéressent de plus en plus d'acteurs en Normandie. Quatre entreprises transforment désormais la paille de chanvre en Normandie et donnent de belles perspectives de développement de cette culture qui répond bien aux nouvelles attentes de la société en matière de sobriété énergétique, de circuit court et de protection de l'environnement :

Dans la Manche, créée en 2008, Agrochanvre qui compte 9 salariés (à Barenton) vise à développer une filière locale de production et de transformation du chanvre. Parmi les 40 producteurs Agrochanvre qui cultivent 500 hectares (chiffres de 2024), 25 sont basés en Normandie. Les produits issus de la paille et des graines sont valorisés dans différentes filières : éco-construction, paillage, mobilier, plasturgie, cosmétique, et alimentation humaine et animale.

Dans l'Eure, le groupement de producteurs de chanvre de l'Eure, l'entreprise de production de peintures Derivery, la Coopérative de teillage du Neubourg, la communauté de communes de Beaumesnil, la Chambre d'agriculture et Nov&atech ont porté une dynamique de filière, aujourd'hui labellisée en Pôle d'Excellence Rurale. Quatre outils permettent ainsi la production et valorisation de la production de chanvre : une machine de récolte de la CUMA Chanvrière de l'Eure, une unité de production d'huile de chenevis «Huiles des terres normandes», une unité de valorisation des huiles pour la production de peintures et une unité de défibrage des pailles.

Dans le Calvados, les coopératives linières de Villon les Buissons et Cagny ont toutes les deux investi dans de nouveaux outils de teillage et ont l'une et l'autre intégré le développement du teillage de chanvre. La partie la plus sensible repose sur le processus de récolte de cette fibre trois fois plus longue que le lin. Une faucheuse

prototype a été réalisée. La coopérative de Villon annonce 700 hectares de chanvre textile en 2024. Ces deux entreprises s'intéressent plus particulièrement à la filière textile avec notamment Drekks, la marque du jeans en chanvre fabriqué en France. Ces teillages affichent désormais des rendements comparables à ceux du lin, avec 7,5 t/ha pour la culture et 2 t/heure pour le teillage. Ailleurs, le potentiel est encore à développer : les rendements actuels, autour de 5,5 t/ha et 1,2 t/h, témoignent d'une phase d'apprentissage prometteuse, avec des marges de progression importantes.

Ces trois zones de production placent la Normandie parmi les six bassins de production de chanvre en France (la moitié de la production nationale étant réalisée dans l'Aube). Les surfaces de chanvre atteignent 820 hectares en 2023 (contre 150 en 2019).

AXES D'INNOVATION, BIOPLASTIQUES ET COPRODUITS :

La filière paille

La paille est un coproduit de la filière céréale. Après récolte du grain, la paille est soit laissée au champ, soit pressée pour former des balles de paille qui peuvent être de forme différente. Elle peut alors servir de litière aux animaux ou plus occasionnellement d'alimentation animale, de combustible, partir en méthanisation ou servir d'isolant principalement pour les constructions neuves.

Les coproduits

Sur le territoire, l'entreprise NaturePlast incorpore des coproduits agricoles ou de l'agro-alimentaire afin de développer de nouvelle matière. Leurs essais vont des fanes de carotte, en passant par les algues et les cosses de cacao jusqu'aux chutes de cuirs.

Les bioplastiques

Un partenariat entre TEREOS et FUTERO scellé en avril 2024 va permettre en Normandie une nouvelle valorisation du blé en plastique biosourcé recyclable et industriellement compostable le PLA (Polyactide Acid).

TEREOS, qui transforme 700 000 tonnes de blé dont la moitié est issu de Normandie situé à Lillebonne en Seine-Maritime s'engage à approvisionner le nouveau site de production de FUTERO en dextrose issu d'amidon de blé. Cette entreprise belge, leader mondial du PLA va implanter une usine à Port-Jérôme à proximité de TEREOS permettant un approvisionnement en circuit très court.



19

LES PETITES FILIÈRES AGRICOLES en Normandie

LES PETITES FILIÈRES VÉGÉTALES



Fruits de table : pommes et poires à couteau

A côté de la filière pommes à cidre, la filière des fruits de table (pommes et poires) est également présente bien que moins développée. En Normandie, on comptabilise 856 hectares de vergers de pommes de table (essentiellement dans l'Eure, l'Orne et la Seine-Maritime), pour une production de 24 250 tonnes de pommes (1,7 % de la production nationale de pommes de table). Le verger des poires de table (surtout des poires d'automne) est moins important, il couvre une superficie de 89 hectares, pour une production de 1 750 tonnes de poires (1,3 % de la production nationale de poires de table). Il est essentiellement localisé dans la Seine-Maritime, le Calvados et dans l'Eure.

Les vergers normands disposent d'une palette variée de pommes à couteau, comprenant des variétés telles que la Calville Blanc d'Hiver, la Reine des Reinettes, la Belle de Boskoop, la Petit Jaune, la Granny Smith, la Cox Orange, la Pomme d'Api, la Jonagold, la Calville Rouge...

En matière de poires de table, la région se distingue par la culture de variétés comme la Conférence, la Comice, la Beurré Hardy, la Doyenné du Comice, la Louise Bonne... Leurs principaux débouchés sont les grandes et moyennes surfaces, les grossistes et les détaillants.

Petits fruits

La culture des petits fruits (framboises, groseilles, cassis et myrtilles) couvre 80 hectares en Normandie, pour une production totale de 427 tonnes en 2023 (2,2 % de la production nationale de petits fruits).

La culture de fraises occupe 69 hectares en Normandie, pour une production de 909 tonnes en 2023 (1,2 % de la production nationale de fraises).

En saison de production, la vente et cueillette au champ est souvent proposée aux particuliers. Les débouchés principaux sont en circuits courts : marché de détail, vente directe, pâtisserie... Certains producteurs transforment une partie de leurs fruits et proposent des coulis, confitures, jus de fruits...

Viticulture en Normandie

La viticulture normande, en pleine émergence, représente une filière en développement. En 2023, elle couvre une surface de 23 hectares, répartis principalement dans les départements du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime. Les vignobles se concentrent sur des cépages adaptés au climat local, comme le Chardonnay, le Pinot Noir et le Pinot Gris, qui permettent de produire des vins blancs, rosés et rouges.

Le vignoble des Arpents du Soleil, situé à Grisy dans le Calvados, est l'un des plus développés. Ce domaine bénéficie d'un microclimat favorable et produit des vins labellisés Indication Géographique Protégée (IGP) «Vin de Pays du Calvados Grisy» depuis 2009.

D'autres petites filières végétales

D'autres productions végétales sont également cultivées en Normandie, comme les fruits à noyau (bigarreaux, cerises, prunes mirabelles, reines-claude, quetsches,) ou les fruits à coque (châtaignes, noix, noisettes), le tout sur de petites surfaces (moins de 30 hectares chacune sur toute la Normandie).



Plantes aromatiques, médicinales et à parfum

La Normandie compte 280 hectares de cultures de plantes aromatiques et médicinales et à parfum (moins de 1 % des surfaces nationales). Parmi les principaux débouchés figurent l'industrie agroalimentaire pour les plantes aromatiques (commercialisées en frais ou en sec) et l'industrie pharmaceutique pour les plantes médicinales et l'herboristerie. On note actuellement un développement de ces cultures pour la fabrication d'huiles essentielles destinées à la cosmétologie ou à l'industrie chimique.

L'entreprise **Normandie Arômes** basée dans l'Eure valorise 300 hectares de cultures dont une partie en agriculture biologique. Les plantes sont broyées mécaniquement puis distillées à la vapeur d'eau afin d'en extraire l'essence. Les huiles essentielles ainsi obtenues (40 tonnes par an, tous végétaux confondus) sont destinées à différents usages : laboratoires pharmaceutiques, cosmétiques, industries agroalimentaires, parfumeries. Parmi les principales productions de l'Eure, on trouve la menthe poivrée, dont le département est le premier producteur français pour le menthol utilisé dans des produits variés (dentifrices, mousses à raser, confiseries), ainsi que la monarde, le thym à thymol, l'origan, l'estragon et le fenouil amer, ingrédient de la recette de Pernod Ricard, qui se développent dans cette région depuis plusieurs années.

LES PETITES FILIÈRES DE PRODUCTIONS ANIMALES

Filière caprine

Le troupeau de chèvres s'élève à 12 000 têtes, environ 4 000 têtes de plus qu'en 2010, soit moins de 1 % de l'effectif national. En 2020, la filière comptait 352 exploitations selon le recensement agricole. En Normandie, la filière laitière caprine est exclusivement une filière de transformation fermière. Le lait produit est directement transformé et vendu à la ferme (yaourts, desserts laitiers).

Miel

Lors du recensement agricole de 2020, 280 exploitations agricoles normandes possèdent des ruches. Le nombre total de ruches en production au sein des exploitations agricoles de la région s'élevait alors à plus de 17 800, soit une moyenne de 64 ruches par exploitation contre 31 en 2010. En 2023 le nombre total de ruches s'élève à plus de 19 300 soit une augmentation d'environ 8 % en trois ans. (Source : Agreste, Statistique agricole annuelle 2023)
Mais l'activité apicole ne se limite pas au seul public agricole, les particuliers peuvent également détenir quelques ruches pour produire et auto consommer leur miel.

Le miel normand trouve ses principaux débouchés dans la vente directe, sur les marchés, dans les grandes surfaces locales et boutiques spécialisées en produits locaux.

Pisciculture

La pisciculture regroupe trois secteurs d'élevage distincts : la pisciculture en eau douce ou salmoniculture (la truite arc-en-ciel est l'espèce la plus produite en France, suivie de la truite Fario), la pisciculture marine (production de bars, de dorades royales, de turbots ou d'esturgeon) et la pisciculture d'étangs (marché du repeuplement avec la carpe, le gardon, la tanche et le brochet).

La Normandie compte quelques exploitations piscicoles. Elles élèvent principalement des truites arc-en-ciel. Une petite production de truites fario, d'ombles et de saumons de fontaine existe également. Certaines entreprises ont développé, en aval de leur production, des ateliers de transformation (éviscération, filetage, fumage...). La production pour le repeuplement et la pêche de loisir est également présente en région. Saumon d'Isigny : Ferme marine de la baie des Veys est une ferme aquacole normande élevant du saumon de l'Atlantique (saumondisigny.fr).



D'autres petites filières animales

D'autres productions sont également présentes en Normandie, en petit nombre, comme les escargots (souvent vendus sous forme de plats cuisinés), le gibier (viande fraîche, terrine, civet, saucisson...), les grenouilles, le lait de bufflonne, le lait d'ânesse... Ces produits sont généralement transformés puis commercialisés par les producteurs, en vente directe à la ferme, sur les marchés, dans des drive fermiers, chez les restaurateurs ou auprès de commerces locaux.



Parmi les petites filières animales bio de la région, la Normandie compte 55 producteurs de lait de chèvre, 28 exploitations avec une activité apicole.

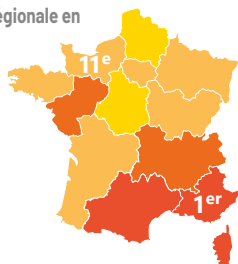
Quelques producteurs proposent également des fruits de table (pommes, poires, raisin), des fruits à coques (châtaignes, noix...), des petits fruits rouges, des fraises, des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, des légumes secs, des champignons, du houblon, du safran, des cultures florales et ornementales, des sapins de Noël... Le tout, sur des surfaces très limitées.



L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

en Normandie

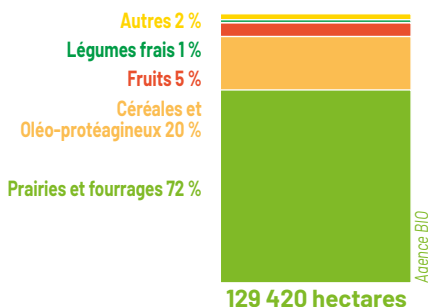
% de la surface agricole régionale en bio et conversion :



LÉGER RECU DES SURFACES BIO EN NORMANDIE

En Normandie, la dynamique de conversion à l'AB ralentit depuis 2021, avec moins de surfaces en conversion. En 2023, pour la première fois dans la région, on observe un léger recul des surfaces totales engagées en agriculture biologique (bio et conversion), avec la perte d'environ 5 000 hectares entre 2022 et 2023. Cette baisse du rythme des conversions pourrait perdurer en 2024, notamment en raison de la crise qui touche les filières bio.

Répartition des surfaces cultivées en bio en Normandie en 2023



MAINTIEN DU NOMBRE DES FERMES BIO EN NORMANDIE

Fin 2023, la Normandie comptait 2 335 exploitations agricoles engagées en agriculture biologique. Le chiffre est stable par rapport à 2022. C'est la 9^e région française pour le nombre d'exploitations conduites selon le mode biologique. La taille moyenne des exploitations bio normandes est de 55 hectares. Les surfaces totales engagées en bio (certifiées et en conversion) couvrent 129 420 hectares, en baisse de 3,7 % par rapport à 2022. 9 246 hectares sont en phase de conversion, soit - 46 %

par rapport à 2022. La part consacrée à l'AB atteint 6,7 % de la surface agricole normande, contre 6,9 % fin 2022. Cela place la Normandie à la 11^e position sur 13 régions métropolitaines. La part de la surface en bio France entière est passée de 10,7 % fin 2022, à 10,4 % fin 2023.

En 10 ans, de 2013 à 2023, le nombre d'exploitations bio en Normandie a été multiplié par 2,2 et les surfaces par 2,3.

Chiffres clés 2023

	Manche	Calvados	Orne	Seine-Maritime	Eure	Normandie	Normandie 2023/2022
Exploitations	673	579	519	290	274	2 335	- 0,1 %
Surfaces cultivées (ha)	37 142	33 471	34 761	11 441	12 605	129 420	- 3,7 %
dont en conversion (ha)	2 447	2 155	2 340	1 283	1 021	9 246	- 46,4 %
SAU moyenne (ha)	55	58	67	39	46	55	- 2 ha
Part SAU du département ou de la région en bio	8,9 %	9,1 %	8,8 %	3,0 %	3,4 %	6,7 %	- 0,2 pt
Entreprises aval certifiées bio	217	299	120	309	151	1 096	- 5 %

Agence BIO

Chiffres clés

- 2 335 exploitations en agriculture biologique
- 129 420 ha engagés en agriculture biologique
- 6,7 % de la surface agricole normande en agriculture biologique
- 1 096 entreprises aval certifiées bio

La conversion à l'Agriculture Biologique, qu'est-ce que c'est ?

L'agriculture biologique est définie par le règlement européen n° 2018/848. Un produit issu de l'agriculture biologique résulte d'un mode de production exempt de produits chimiques de synthèse. Les agriculteurs qui pratiquent l'agriculture biologique s'appuient sur le respect des équilibres naturels, privilégient des pratiques culturales préservant l'environnement et visant à garantir le caractère durable de l'activité agricole (agronomique, social, économique).

La conversion représente la période de transition entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique. Elle dure au minimum 2 ans quand la conversion concerne l'ensemble de l'exploitation (conversion dite simultanée des terres et des animaux). La totalité des règles doit être respectée durant cette période mais les produits ne peuvent pas encore être vendus dans le circuit biologique. Les exploitations bio doivent notifier leur activité auprès de l'Agence BIO. Elles doivent également se soumettre à des contrôles obligatoires réalisés par un Organisme Certificateur indépendant, agréé par l'État.

L'ÉLEVAGE BOVIN : L'ACTIVITÉ DOMINANTE

L'orientation des exploitations normandes en agriculture biologique reste le reflet des productions traditionnelles de la Normandie : élevage bovin (lait et viande), puis céréales, fruits (dont pommes à cidre) et maraîchage. Viennent ensuite quelques ateliers diversifiés : poules pondeuses, brebis (quasi exclusivement pour la viande), plantes à parfum, aromatiques et médicinales, chèvres, volailles de chair, apiculture, porcs...



Les faits marquants de 2024

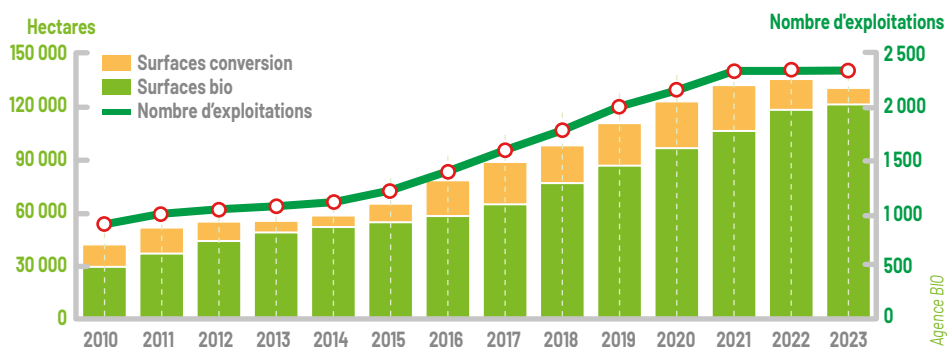
Les filières bio dans la tourmente

L'agriculture biologique attire toujours de nouveaux producteurs. Malgré une hausse des arrêts en AB, le solde net entre producteurs bio entrants et sortants (tous motifs d'arrêt confondus) reste positif en France, sur le 1^{er} semestre 2024.

Concernant la production bio, la collecte de lait de vache bio diminue en France mais se maintient en Normandie. Certains collecteurs anticipent des besoins à la baisse pour les prochaines années. Les viandes sont les filières bio les plus en difficulté, en lien avec la baisse de la consommation. Cette situation a entraîné des difficultés de valorisation des animaux en bio, impliquant des réaffectations vers le marché conventionnel, la congélation de produits et l'arrêt de certains élevages.

Concernant les grandes cultures bio, la baisse des surfaces cultivées et les mauvaises conditions de culture ont affecté la production : les récoltes de la campagne 2024 ont fortement diminué par rapport à la campagne précédente, les cours des céréales bio sont en train de remonter.

Évolution des exploitations et des surfaces bio en Normandie



Après plusieurs mois de baisse, la consommation de produits bio se stabilise au 1^{er} semestre 2024. Si les ventes peinent encore à regagner du terrain dans les rayons des grandes et moyennes surfaces, elles sont reparties à la hausse en vente directe et dans les magasins spécialisés. En France, les ventes de produits bio dépendent encore très largement de la consommation à domicile. L'offre de produits bio en restauration hors domicile (RHD) se développe mais reste encore très limitée. Suite à l'application de la loi EGALim, depuis le 1^{er} janvier 2022, les repas servis dans les restaurants collectifs publics doivent avoir au moins 20 % de produits bio. Cette recommandation s'applique également à tous les restaurants collectifs privés depuis le 1^{er} janvier 2024. Cependant, le seuil des 20 % de produits bio en restauration collective (publique et privée) est loin d'être atteint.

L'agriculture biologique continue d'attirer de nouveaux producteurs. Malgré une augmentation des cessations d'activité en agriculture biologique (AB), le bilan reste positif en France pour le premier semestre 2024, avec davantage de nouveaux entrants que de sortants.

Production bio : des filières sous pression

Dans le secteur laitier, la collecte de lait de vache bio diminue au niveau national, bien qu'elle se maintienne en Normandie. Certains collecteurs anticipent toutefois une baisse des besoins dans les années à venir.

Pour les grandes cultures biologiques, la campagne 2024 a été marquée par une baisse des surfaces cultivées et des conditions météorologiques défavorables, entraînant une chute significative des récoltes par rapport à l'année précédente. En conséquence, les prix des céréales biologiques amorcent une remontée.

Une consommation qui peine à repartir

Après plusieurs mois de recul, la consommation de produits bio se stabilise au premier semestre 2024. Si les ventes peinent à regagner des parts de marché dans les grandes et moyennes surfaces, elles progressent en revanche en vente directe et dans les magasins spécialisés.

En France, la consommation de produits bio reste principalement liée à l'alimentation à domicile. L'offre de produits biologiques en restauration hors domicile (RHD) se développe progressivement, mais demeure encore limitée.

Des objectifs ambitieux mais encore loin d'être atteints

Depuis l'entrée en vigueur de la loi EGALim, le 1^{er} janvier 2022, les restaurants collectifs publics sont tenus d'incorporer au moins 20 % de produits bio dans leurs repas. Cette obligation s'applique également aux restaurants collectifs privés depuis le 1^{er} janvier 2024. Cependant, cet objectif reste difficile à atteindre, que ce soit dans le secteur public ou privé.

Malgré les défis actuels, l'agriculture biologique continue de mobiliser producteurs et consommateurs, laissant entrevoir des opportunités pour l'avenir.



LES PRODUITS DE QUALITÉ en Normandie

2 200 EXPLOITATIONS NORMANDES CONCERNÉES

Selon le recensement agricole 2020, la Normandie compte 2 200 exploitations agricoles (soit 8 % des effectifs contre 27 % en France métropolitaine) proposant des produits sous signes officiels

de qualité hors agriculture biologique (Appellation d'Origine, Label Rouge, Indication Géographique Protégée). La Normandie compte aussi près de 2 400 exploitations agricoles bio.

Avec plus de 12 % d'exploitations qui disposent d'un signe officiel de qualité (hors bio), l'Orne fait la course en tête des départements normands, suivi du Calvados (10 %), de la Manche (8 %), de l'Eure (7 %) et de la Seine Maritime (2 %).

Exploitations en ayant	2010	2020	Part en 2010 (%)	part en 2020 (%)
Autres signes officiels de qualité (yc vin et hors bio) dont	2 299	2 182	6 %	8 %
AOP	1 914	1 506	5 %	6 %
IGP	112	228	0,5 %	1 %
Label rouge	343	545	1 %	2 %

Agreste - Recensement Agricole

Plus de 1 200 produits de qualité en France

En 2022, plus d'un tiers des exploitations agricoles françaises ont au moins une production sous Indication Géographique Protégée (IGP), Label Rouge ou Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) / Appellation d'Origine Protégée (AOP) ; 13,4 % des exploitations agricoles françaises sont engagées en agriculture biologique. Les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) hors agriculture biologique, concernent 1 068 produits, dont : 366 AOP/AOC viticoles, 5 AOP/AOC cidres et poirés, 76 IGP viticoles, 51 AOP laitières, 443 Labels Rouges et 5 Spécialité Traditionnelle Garantie (STG).

En 2022 le chiffre d'affaires des produits sous SIQO, hors produits bio, est estimé à environ 33,7 milliards d'euros HT, en baisse de 2,9 % par rapport à 2021 après une hausse de 25 % entre 2020 et 2021. Les filières les plus importantes en termes de chiffre d'affaires sont : les vins, les eaux-de-vie et le cidre (27,3 milliards €) et les produits laitiers (2,6 milliards d'euros). Les autres filières sous SIQO (fruits et légumes, viandes, charcuteries-salaisons, produits de la pêche et de l'aquaculture, volailles et œufs, céréales, pains et viennoiseries) génèrent chacune un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 milliard d'euros.

En Normandie, le chiffre d'affaires des produits sous SIQO, hors produits bio, est estimé à 300 millions d'euros en 2022, en hausse de 5 % par rapport à 2021. Cela représente 4 % de la part nationale hors boisson.

Les produits laitiers sous SIQO normands pèsent 7 % du total national.

En France, le marché des produits alimentaires bio (couplés ou non avec un autre SIQO) est estimé à 6,7 milliards d'euros en 2022, en baisse de 1,9 % par rapport à 2021.

Les produits sous SIQO cités dans cette fiche font référence aux producteurs et/ou aux transformateurs normands qui les commercialisent.

LES PRODUITS NORMANDS SOUS APPELLATION D'ORIGINE



- Camembert de Normandie AOP, Livarot AOP, Neufchâtel AOP, Pont-l'Évêque AOP
- Beurre d'Isigny AOP et Crème d'Isigny AOP
- Calvados AOC, Calvados Pays d'Auge AOC, Calvados Domfrontais AOC

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) est un signe français de qualité qui désigne un produit originaire d'une région ou d'un lieu déterminé et dont la qualité ou les caractéristiques découlent de ce milieu géographique. Elle résulte de la combinaison d'une production et d'un terroir délimité dans lequel interagissent des facteurs naturels, climatiques, physiques et humains, conférant au produit une typicité particulière. L'AOP (Appellation d'Origine Protégée) est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne. En France, pour pouvoir bénéficier de l'AOP, la dénomination du produit doit préalablement être reconnu en AOC.

- Cidre Pays d'Auge AOP
- Cidre Cotentin AOP
- Cidre du Perche AOP
- Pommeau de Normandie AOC
- Poiré Domfront AOP
- Agneau de prés-salés du Mont-Saint-Michel AOP

LES PRODUITS NORMANDS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Un produit issu de l'agriculture biologique résulte d'un mode de production exempt de produits chimiques de synthèse selon un cahier des charges européen. Tous les opérateurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, importateurs...) doivent notifier leur activité à l'Agence BIO et se faire contrôler par un organisme certificateur agréé par l'INAO. Seuls les produits contenant au moins 95 % d'ingrédients certifiés biologiques peuvent comporter les termes « biologique » ou « bio » dans leur dénomination de vente.

- les produits issus de l'agriculture biologique sont décrits dans une fiche spécifique de ce panorama

- Œufs de poules élevées en plein air
- Mimolette vieille et extra-vieille
- Coquilles Saint-Jacques fraîches et entières, Noix de coquilles Saint-Jacques surgelées (Pecten Maximus), Noix de Saint-Jacques (Pecten Maximus fraîches ou surgelées)
- Carottes des sables,
- Betteraves rouges cuites sous vide

- Bulot de la baie de Granville

- Moules de Bouchot
- Bœuf traditionnel de race normande : agrément européen de janvier 2024

- Poulet entier et découpes
- Carotte et Poireau
- Pommes de terre
- Noix de coquilles Saint Jacques fraîche ou surgelée

RACES DE NORMANDIE



*How Attorneys measure:
How elements of success*



- 65

SAVEUR DE NORMANDIE

Depuis 2003, la marque collective SAVEURS DE NORMANDIE est un véritable outil de développement durable du territoire !

La marque est devenue un repère d'achat pour les consommateurs en quête d'une consommation de proximité, plus responsable.

Les 4 garanties de SAVEURS DE NORMANDIE :

- l'origine normande : le produit est fabriqué en Normandie et privilégie les matières premières agricoles et/ou maritimes régionales,
- la qualité : le produit est élaboré selon un

savoir-faire et de bonnes pratiques de fabrication (hygiène, traçabilité...),

- le goût : le produit est dégusté et approuvé par un panel de 60 consommateurs,
- l'engagement durable : l'entreprise s'engage sur les 3 axes du développement durable en structurant sa démarche RSE.

Forte de ses valeurs, Saveurs de Normandie contribue au développement du territoire et représente 144 producteurs et entreprises, 600 produits labellisés, 20 000 emplois agricoles, agroalimentaires et maritimes en Normandie.

S'engager avec Saveurs de Normandie, c'est faire preuve de bon sens.



Retrouvez la liste complète de ces produits sur le site : www.saveurs-de-normandie.fr

BIENVENUE À LA FERME : MARQUE LEADER DE L'ACCUEIL À LA FERME ET DES CIRCUITS-COURTS EN FRANCE

En 2024, ce sont près de 400 producteurs normands qui proposent des prestations de qualité encadrées par une charte éthique, des cahiers des charges et une procédure de suivi.

Mangez fermier

Que ce soit à la ferme, au marché, dans un magasin de producteurs, un drive fermier ou un point de vente partenaire, tout est mis en œuvre pour faciliter au quotidien votre consommation de produits fermiers locaux, frais et de saison.

Bienvenue à la ferme dispose d'un réseau de distribution unique, diversifié, accessible et connecté, pour faire se rencontrer producteurs et consommateurs où qu'ils soient.



Vivez fermier

Que ce soit pour une heure ou pour une nuit, vivez pleinement l'expérience de la ferme ! Bienvenue à la ferme propose des séjours et des loisirs pour découvrir les coulisses de la vie à la ferme. Des vacances pas comme les autres !



Venez nous voir

Derrière chaque produit, il y a un producteur qui produit la matière première sur sa ferme et qui est prêt à vous ouvrir ses portes. Fiers de leur métier et de leurs produits, ces agriculteurs et agricultrices se reconnaissent dans des valeurs essentielles, centrées sur la qualité et l'authenticité de la relation, les unissant dans leur volonté de faire découvrir et partager leur passion dans une ambiance toujours chaleureuse et conviviale.



Retrouvez toutes les adresses sur www.bienvenue-a-la-ferme.com/normandie



Les faits marquants de 2024

Après 5 années de travail, la démarche de reconnaissance de la certification STG pour le bœuf traditionnel de race normande a été publiée au journal officiel en janvier 2024. Cette certification met en avant un itinéraire technique de production à base d'herbe simple et économique.

Les Journées portes ouvertes au printemps ont accueilli le public dans plus d'une soixantaine de fermes en Normandie.

Des points relais dans des magasins à la ferme se développent avec un nouveau partenariat avec La Poste et apportent un meilleur service de proximité pour les habitants.

Deux Dahlias de Coutances ont été primés au concours international du Dahlia de Paris. Cette distinction engendrera la commercialisation de ces nouvelles variétés et leur inscription au Patrimoine Végétal Normand.

58 000 visiteurs sur un week-end au FENO (Festival de l'Excellence Normande) : record battu !

Chiffres clés

- 2 200 exploitations agricoles normandes proposent des produits sous AOC/AOP, Label Rouge, Indication Géographique Protégée.
- 2 300 exploitations en Agriculture biologique en Normandie en 2023.
- 400 producteurs du réseau Bienvenue à la ferme à travers en Normandie.

LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES en Normandie

L'AGROALIMENTAIRE : PRÈS DE 26 000 EMPLOIS EN NORMANDIE

La Normandie est une importante région agroalimentaire. La filière s'appuie sur un dense tissu de PME dynamiques souvent d'origine familiale, sur de grandes entreprises nationales ou internationales, ainsi que sur des sociétés coopératives positionnées en aval des principales productions agricoles de la région.

En Normandie, en 2018, les 517 établissements agroalimentaires occupent 15 % de l'emploi industriel régional. Situées au plus près des zones de production agricole, ces IAA permettent de maintenir de l'emploi en zone rurale et jouent un rôle capital dans l'équilibre du territoire. Elles réalisent un chiffre d'affaires de plus de 5,2 milliards d'euros (dont 1,2 milliard à l'export).



DE MOINS EN MOINS D'ENTREPRISES INDÉPENDANTES ET RÉGIONALES

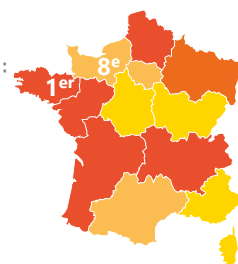
De grandes entreprises privées ont des établissements implantés en Normandie :

- **pour le secteur laitier** : Lactalis, Nestlé, Danone, Bel, Savencia,
- **pour la viande bovine** : le groupe Bigard et ELIVIA,
- **pour les volailles** : LDC,
- **pour le chocolat** : Ferrero et Barry-Callebaut,
- **pour le café** : Legal et Segafredo Zanetti,
- **mais aussi** : Avril, Le Duff, LIS France, Andros...,

La région compte également diverses coopératives positionnées en aval des principales productions agricoles de la région. Elles peuvent être multi-filières comme NATUP ou AGRIAL, qui compte parmi les plus grandes coopératives françaises, avec ses branches boissons, légumes, lait, ou spécialisées sur une filière comme les coopérative Isigny-Sainte-Mère et les Maîtres Laitiers du Cotentin pour le secteur laitier.

22

Nombre d'ETP salariés des établissements agroalimentaires en 2021 :



LAIT ET VIANDE : LES PILIERS DE L'AGROALIMENTAIRE NORMAND

Dans le Calvados, la Manche et l'Orne, l'agroalimentaire s'appuie principalement sur la transformation des matières premières agricoles locales en particulier le lait et la viande. Ces deux secteurs industriels génèrent un grand nombre d'emplois par rapport à leur chiffre d'affaires. Certains produits transformés bénéficient même d'une appellation d'origine, renforçant ainsi leur lien au territoire. À cela s'ajoutent des filières innovantes, proposant salades en sachet, plats cuisinés, produits traiteur de la mer et produits sucrés.

Dans l'Eure et la Seine-Maritime, l'activité portuaire joue un rôle central. L'agroalimentaire y est majoritairement axé sur les produits d'épicerie et la transformation de matières premières importées comme le chocolat, le thé ou le café. Par ailleurs, la filière céréalière normande est aussi orientée vers l'export avec le port de Rouen, premier exportateur de céréales de l'ouest-européen.

LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES POURVOYEUSES D'EMPLOIS DANS LA RÉGION

Effectifs salariés par secteur agroalimentaire en 2018 (au 31/12)	
Viande	5 432
Lait	6 427
Pain et pâtisserie fraîche	1 723
Cacao, chocolat et prod. de confiserie	1 814
Thé, café	901
Plats préparés	1 422
Aliments pour animaux	1 192
Autres produits alimentaires	7 049
Travail des grains	300

Insee Flores

Nombre d'emploi des IAA par département dans la région	
	Effectifs salariés au 31/12/2018
Calvados	6 835
Eure	5 804
Manche	4 148
Orne	2 355
Seine-Maritime	6 818

Insee Flores

Les faits marquants de 2024

L'innovation, moteur du développement

Malgré un contexte économique difficile, les entreprises normandes continuent d'innover : 70 % des innovations lauréates des Trophées de l'agroalimentaire organisés depuis 18 ans par l'Association Régionale des Entreprises Agroalimentaires (AREA) sont toujours référencées aujourd'hui... alors qu'en moyenne nationale 70 % des innovations disparaissent 2 ans après. L'événement célèbre désormais, outre les innovations produits, celles liées aux nouvelles attentes sociétales : bonnes pratiques en Ressources humaines, marque employeur et transition écologique (décarbonation, énergie, eau...).

L'animation agroalimentaire normande a été dense sur 2024 : 80^e anniversaire du Débarquement, conventions d'affaires, Semaine de l'emploi agroalimentaire, SIAL, Gourmet Sélection, événementiels Saveurs de Normandie, Feno (Festival de l'excellence Normande), ateliers et parcours dirigeants... ont mobilisé un grand nombre d'acteurs !

Expérimentation pour économiser de l'eau chez Danone Pays de Bray

Feu vert des services de l'état pour expérimenter une réutilisation de 30 % des eaux usées de l'usine dans certains process (production d'énergie, pré-rinçages et pré-nettoyages). Ce dispositif devrait permettre d'économiser 200 millions de litres d'eau par an.

Tripler le nombre de poulets abattus par LDC Normandie

Le groupe LDC, leader de la volaille en France et propriétaire de trois sites de production en Normandie investit 39 millions d'euros pour accroître sa capacité d'abattage et de découpe de poulet afin de répondre à la demande. L'atelier de découpe de dinde, en perte de vitesse sera déplacé dans un autre site. Cet investissement confortera les 900 emplois du site des Fourmis à Rives d'Andaine dans l'Orne.

Alland & Robert, leader mondial de la gomme d'acacia investit

Cette entreprise de 100 salariés installée dans l'Eure en 1972 produit de la gomme d'acacia utilisée dans des application alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques. L'entreprise a investi 4 millions d'euros en février 2024 pour accroître de 50 % sa production et atteindre 30 000 tonnes de gomme d'acacia sur une production mondiale estimée à 75 000 tonnes. 25 emplois sont créés.

CHINE : PREMIERE DESTINATION DES PRODUITS NORMANDS

Les exportations normandes en valeur atteignent 8,8 milliards d'euros en 2023 en baisse de 17 % par rapport à 2022, tirées vers le bas par les produits agricoles non transformés (céréales) qui chutent de 34 % en valeur et représentent 28 % des exportations (contre 35 % en 2022).

Les **principales destinations des produits agricoles et agroalimentaires normands** en 2023 sont la Chine (1,3 milliard d'euros), la Belgique (760 millions d'euros), les États-Unis (630 millions d'euros), l'Espagne (550 millions d'euros) et l'Allemagne (475 millions d'euros). Soit 3 pays européens sur 5 contre 1 seul en 2022. Les exportations normandes de céréales vers les pays d'Afrique du Nord ont chuté de 54 % en volume et 68 % en valeur entre 2023 et 2022.

Les exportations normandes vers **les pays du Mercosur** (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay et Bolivie) ont été de 90 millions d'euros en 2023, en hausse de 73 % par rapport à 2022. 80 % sont composées de malt à destination du Brésil. Viennent ensuite les produits sylvicoles (8 %), les produits alimentaires divers (6 %) et les produits laitiers pour moins de 1 millions d'euros en 2023.

Chiffres clés

- 5,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- 25 960 emplois
- 517 établissements
- 22 % du chiffre d'affaires manufacturier régional
- 15 % de l'emploi manufacturier régional



Fin 2023, la Normandie compte 1 096 entreprises (transformateurs, distributeurs, restaurateurs, import-export) qui ont notifié une activité en agriculture biologique auprès de l'Agence Bio (- 4,8 % par rapport à fin 2022).

L'ACCUEIL À LA FERME ET LES CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ en Normandie

23

LE TOURISME RURAL : UN ATOUT POUR LA NORMANDIE

Région historique du tourisme français, la Normandie a construit sa renommée dès les années 1950, notamment grâce à son tourisme balnéaire. Sa proximité avec Paris a grandement contribué au succès des «bains de mer» le long de ses côtes. Depuis la crise sanitaire, la fréquentation touristique ne cesse de progresser et affiche une hausse de 5 % en 2023 par rapport à 2022. Cette période de la Covid-19 a renforcé l'attrait pour des séjours axés sur la nature, l'authenticité et la proximité. Plus de la moitié des vacanciers français expriment désormais un intérêt pour des expériences rurales, offrant ainsi un bel élan au développement du tourisme vert en Normandie.

Des paysages riches et variés :

- La Normandie séduit par la richesse et la diversité de ses paysages, entre mer et terre. Avec près de 600 km de côtes, elle offre des panoramas variés : falaises majestueuses d'Étretat, plages de sable fin (Côte Fleurie, Côte de Nacre), côtes rocheuses du Cotentin et Nez de Jobourg, et la célèbre Baie du Mont-Saint-Michel.
- À l'intérieur des terres, les plaines (Caen, Falaise, Pays de Caux), les collines vallonées (Pays d'Auge, bocage virois) et les

reliefs escarpés de la Suisse normande forment un paysage contrasté. Les grandes forêts domaniales (Lyons, Eu, Brotonne, Écouves, Andaines) enrichissent ce décor naturel.

- Enfin, les quatre Parcs Naturels Régionaux – Boucles de la Seine Normande, Normandie-Maine, Marais du Cotentin et Perche – préservent ces trésors, invitant à l'évasion et à la découverte.

UN PATRIMOINE DENSE ET DIVERSIFIÉ

En plus de cette diversité de paysages, le riche patrimoine historique, médiéval ou religieux, les sites classés ou inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, les stations thermales, les villages classés «plus beaux villages de France» attirent chaque année de nombreux touristes.

UNE DESTINATION FACILE D'ACCÈS

Bien desservie par un réseau routier et autoroutier, la Normandie est située à proximité de foyers très importants de population : région parisienne, Nord de la France, Angleterre, Benelux, soit 80 millions de touristes potentiels. La région reçoit essentiellement une clientèle de proximité en provenance de l'Île de France et d'un grand Nord-Ouest de la France. En 2023, les Allemands représentent la 1^{re} clientèle étrangère en Normandie, suivi par les Britanniques, les Néerlandais et les Belges puis les Américains.



L'ACCUEIL À LA FERME

En 2020, on comptait 583 exploitations normandes qui proposent un hébergement, 55 exploitations de la restauration et 214 activités de loisirs.

Beaucoup de propriétaires d'hébergements ruraux ont fait labelliser leur hébergement touristique «Gîtes de France». Certains ont opté pour le réseau «Accueil Paysan», d'autres adhèrent à Clévacances.

Le réseau Bienvenue à la ferme, géré par les Chambres d'agriculture, regroupe uniquement des agriculteurs. C'est la marque leader de l'accueil à la ferme et des circuits-courts en France, avec 8 000 adhérents et 10 000 agriculteurs accompagnés. Leur engagement : permettre à tous de manger quotidiennement de bons produits locaux et passer un moment inoubliable à la ferme.



La Normandie compte près de 400 exploitations du réseau Bienvenue à la ferme. 97 accueillent le public lors de visites et d'animations. Plus de 300 proposent la vente directe à la ferme en 2024.



LES ACTIVITÉS DE TRANSFORMATION À LA FERME EN NORMANDIE

En 2020, 1 862 exploitations normandes transforment un ou plusieurs produits agricoles. 46 % d'entre elles développent cette activité via une autre entité juridique ou en sous-traitance. Plus de 730 exploi-

tations pratiquent la découpe de viande, 430 la transformation de fruits (produits cidricoles et confitures), 360 sont dans les produits laitiers, 200 dans la transformation de céréales.

15 % DES EXPLOITATIONS NORMANDES OPTENT POUR LES CIRCUITS COURTS

En Normandie, 15 % des exploitations agricoles, y compris les micro-exploitations, pratiquent la vente en circuits courts, plaçant la région en dernière position au niveau national, juste derrière la Bretagne et les Hauts-de-France. À titre de comparaison, la moyenne nationale atteint 23 %. Cette position s'explique par la forte proportion d'exploitations spécialisées dans la production laitière, bovine et céréalière, où la vente directe reste peu répandue.

Cependant, la tendance évolue : sur la dernière décennie, la commercialisation en circuit court a fortement progressé. Par exemple, la proportion d'exploitations maraîchères utilisant ce mode de vente est passée de 63 % en 2010 à 80 % en 2020.

Les circuits courts sont particulièrement présents dans les zones côtières, la vallée de la Seine, le Pays d'Auge, le Perche, ainsi qu'autour des grandes agglomérations normandes.

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur (à la ferme, sur les marchés, en tournée ou à domicile, par correspondance, sur les foires et salons), soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitation et le consommateur (restauration commerciale, restauration collective, commerce de détail, grandes et moyennes surfaces). Le producteur peut commercialiser ses produits en son nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation. Cette autre entité peut concerner plusieurs producteurs agricoles (exemple d'un point de vente collectif), voire d'autres acteurs économiques (comme un boucher dans le cas de la vente de viande et sa mise en caissettes/colis).

DES PRODUITS ET CANAUX DIVERSIFIÉS

En Normandie, les exploitations qui vendent de la viande en circuit court sont les plus nombreuses (1 700), suivies par celles commercialisant des légumes et pommes de terre (800) et des fruits (500). Les produits laitiers, quant à eux, sont proposés par 400 exploitations, un chiffre proche de la moyenne nationale où seulement 10 % des exploitations laitières privilégient les circuits courts.

Les trois principaux canaux de distribution sont la vente à la ferme, la vente à des commerçants détaillants et les marchés. À l'inverse, la vente par correspondance, en ligne ou via les sites internet des exploitations, reste peu développée.

DES EXPLOITATIONS A PROFIL SPÉCIFIQUE

Les exploitations normandes qui adoptent les circuits courts se distinguent par plusieurs caractéristiques : elles sont généralement plus petites (86 hectares contre une moyenne régionale de 106 hectares), génèrent davantage d'emplois (3,25 équivalents temps plein par km² contre 1,87 en moyenne), et sont dirigées par des exploitants plus jeunes et mieux formés.

Les faits marquants de 2024

Le Printemps à la ferme et Automne à la ferme, organisés par Bienvenue à la ferme, ont permis aux amoureux du monde rural de venir à la rencontre des agriculteurs normands.

Record de participation au FENO (Festival de l'Excellence Normande) qui a accueilli plus de 58 000 visiteurs en 3 jours à Caen. L'occasion de partager avec le public l'univers de Bienvenue à la ferme et de faire découvrir les produits normands.

Chiffres clés

- 15 % des exploitations normandes pratiquent la vente en circuits courts.
- 400 exploitations normandes adhèrent au réseau Bienvenue à la ferme.

LES HUÎTRES ET LES MOULES

en Normandie

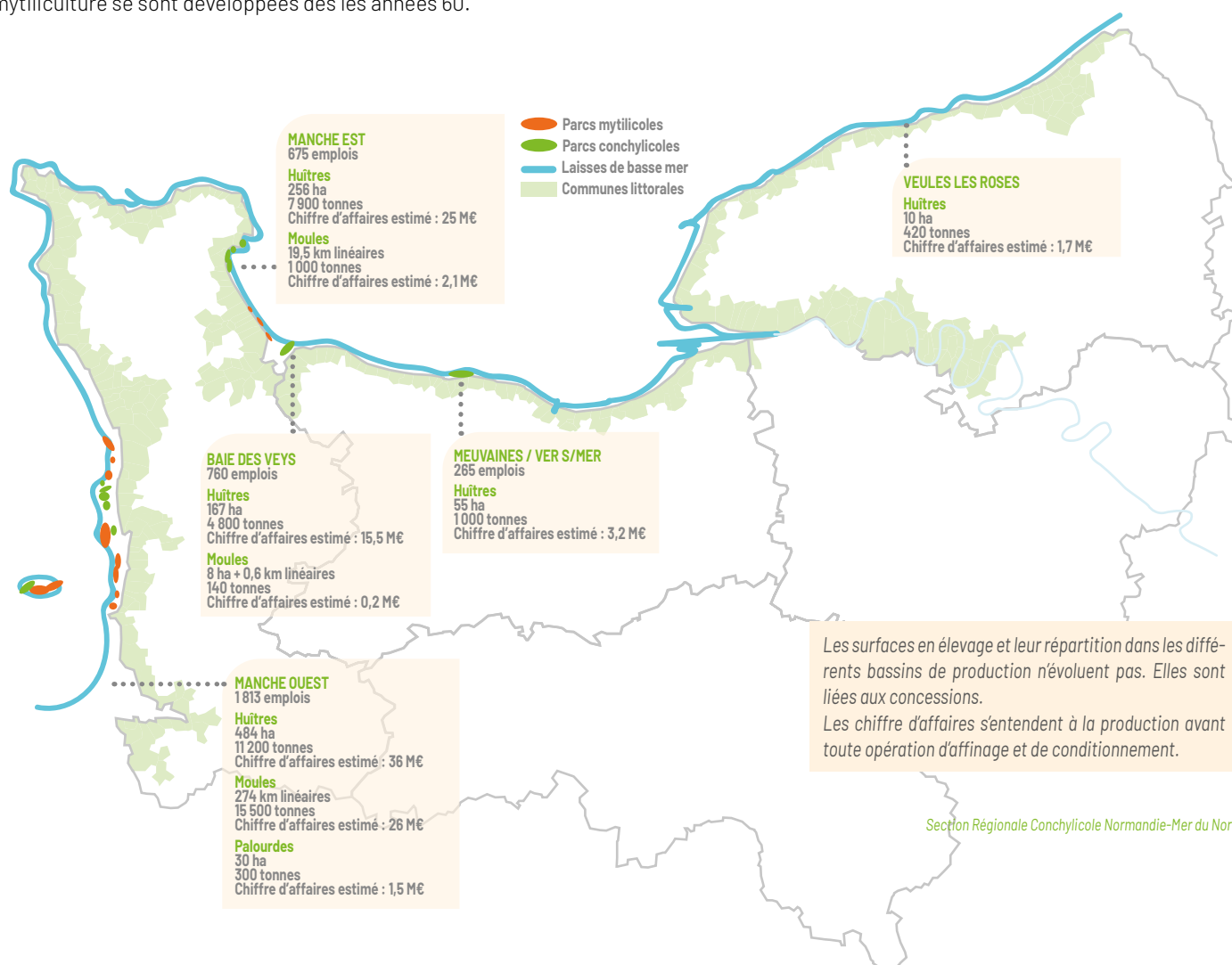
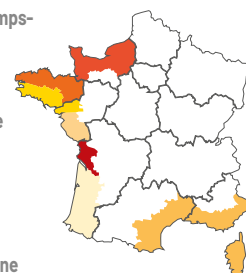
24

5 BASSINS DE PRODUCTION CONCHYLICOLE EN NORMANDIE

Avec près de 600 km de côtes, la conchyliculture (élevage des coquillages) constitue une activité économique majeure dans les zones littorales normandes. La qualité et le brassage des eaux permettent le développement d'une multitude d'espèces. Sur l'estran, cette bande littorale, alternativement découverte et recouverte par la mer, l'ostréiculture et la mytiliculture se sont développées dès les années 60.

Emploi en Équivalent temps-plein en conchyliculture en 2021 par Région conchylicole :

- 1^{er} Charente-Maritime
- 2^e Nord - Normandie
- 3^e Bretagne Nord
- 4^e Bretagne Sud
- 5^e Méditerranée
- 6^e Pays de la Loire
- 7^e Arcachon - Aquitaine



UNE ACTIVITÉ DÉBUTÉE DANS LES ANNÉES 60

La conchyliculture normande s'est développée à la fin des années 1960 avec l'attribution des premières concessions mytilicoles, puis ostréicoles, sur le domaine public maritime de la Manche, puis

du Calvados. Elle a ensuite connu un développement progressif. L'apparition de la technique d'élevage en surélévé (les jeunes huîtres sont mises dans des poches déposées sur les tables qui sont recouvertes

par la marée) a assuré l'expansion de la filière ostréicole. La première concession d'huîtres en Seine-Maritime a vu le jour en 2004, à Veules-les-Roses.

L'HUÎTRE NORMANDE : UNE HUÎTRE ÉLEVÉE SUR L'ESTRAN...

L'huître est ici élevée sur l'estran, c'est-à-dire la partie du littoral découverte à marée basse. La région se prête à la culture de l'huître car elle bénéficie des plus fortes marées d'Europe (jusqu'à 14 mètres d'amplitude). L'estran, découvert parfois jusqu'à 6 kilomètres, permet un élevage sur une surface largement étendue et un accès

aux parcs en tracteur. Positionnées dans des poches en grillage souple, arrimées sur des tables à claires voies, les huîtres de Normandie se nourrissent du plancton abondant et varié qui prospère dans ces eaux fortement brassées. Trois à quatre années sont nécessaires pour obtenir une huître de qualité.

... ET PARTIELLEMENT COMMERCIALISÉE AILLEURS

Les huîtres élevées en Normandie sont commercialisées soit directement par les producteurs, soit vendues à d'autres exploitations ostréicoles en Normandie ou dans d'autres bassins de production (Poitou-Charentes principalement). La proportion d'huîtres produites en Normandie et vendues pour la consommation est en croissance, signe du dynamisme de la filière et de la volonté de valoriser davantage les productions du territoire.

L'HUÎTRE : UN MARCHÉ TRÈS SAISONNIER

Pour les consommateurs d'huîtres, les principaux critères de sélection demeurent le calibre (numéros), le taux de chair (spéciales, fines) et la provenance. La mise en avant d'un signe officiel de qualité et la communication autour d'une identité normande constituent d'autres moyens de valorisation de la production.

Avec une consommation moyenne de près de 1,1 kg par an et par habitant, les Français sont les premiers consommateurs au monde d'huîtres à l'état frais. Plus de la moitié des huîtres reste commercialisée à l'occasion des fêtes de fin d'année.

UNE HUÎTRE NORMANDE RECONNUE, ÉLEVÉE DANS PLUSIEURS ZONES GÉOGRAPHIQUES

- La production régionale ostréicole, commercialisée sous la marque collective «Huître de Normandie», vient d'obtenir l'Indication Géographique Protégée, qui reconnaît le lien entre le territoire, le savoir-faire et la qualité des produits ostréicoles qui y sont élevés.
- Sur le littoral normand, la production s'effectue sur plusieurs bassins.
- Sur la côte Ouest de la Manche, de Granville à Portbail, en passant par Blainville-sur-Mer et Gouville, l'huître profite d'une mer pure qui lui donne son parfum iodé, son goût corsé et sa finesse.
- L'huître de Saint Vaast la Hougue, sur la côte Est du Cotentin, est issue du plus ancien bassin ostréicole de la région. Elle est à la fois iodée et charnue et se caractérise par son goût de noisette.
- L'huître de la Baie des Veys présente un caractère charnu qui lui vaut l'appellation d'«huître spéciale d'Isigny» et «huître d'Utah Beach». Elle est reconnaissable à sa chair douce et croquante. C'est l'huître qui s'accommode le mieux aux préparations culinaires chaudes ou froides.
- Créé au début des années 1990, le dernier bassin ostréicole du Calvados se situe sur la Côte de Nacre, à Asnelles-Meuvaunes, à l'abri des pontons du port artificiel d'Arromanches. Cet espace conchylicole produit une huître charnue et ferme. Le bassin ostréicole le plus récent a vu le jour à Veules les Roses en Seine Maritime en 2004.

LA NORMANDIE, UN BASSIN CONCHYLICOLE DYNAMIQUE

La superficie des parcs d'élevage ostréicoles normands est aujourd'hui d'environ 1 000 hectares. Ils sont principalement situés dans la Manche (750 ha) et le Calvados (230 ha). Avec 25 000 tonnes produites par an, la Normandie est la première région productrice d'huîtres en France.

La France est leader européen de la production d'huîtres avec 88 % de la production totale. Le marché européen ne représente toutefois que 2 % de la production mondiale, dans un marché totalement dominé par la Chine. La production mondiale, quasi exclusivement issue de l'aquaculture est en croissance régulière. La France assure la quasi-totalité de la production européenne d'huîtres creuses. De la Manche à la Méditerranée, la production ostréicole française (huîtres creuses et plates) est évaluée à 80 000 tonnes en moyenne. La production normande est estimée à 25 000 tonnes d'huîtres creuses pour la campagne 2022-2023 (soit 31 % de la production nationale).





NORMANDIE, PREMIÈRE PRODUCTRICE DE MOULE DANS L'HEXAGONE

Les moules de bouchot, élevées sur des pieux alignés sur l'estran, sont naturellement exemptes de sable et de petits crabes. Les moules de bouchot de Normandie sont élevées sur un estran sablonneux ouvert sur la Manche. Les plus grandes marées d'Europe, alliées à la force des courants, au brassage permanent des eaux et au renouvellement du plancton, confèrent une qualité optimale aux coquillages.

La France se situe au premier rang européen en chiffre d'affaires en moules grâce à un prix unitaire élevé (2,25 €/kg) mais au deuxième rang en volume, loin derrière l'Espagne (204 000 tonnes à 0,50 €/kg - Données de 2020). La zone conchylicole Normandie - Mer du Nord a produit, pour la campagne 2022-2023, 15 500 tonnes de moules de bouchot, soit 30 % de la production française totale de moules de bouchot.

Les ventes de moules de bouchot s'effectuent dans la seconde partie de l'année de juillet à janvier, avec un pic sur les mois d'été.

Démarches qualité

Spécialité Traditionnelle Garantie

- Moules de Bouchot

Label Rouge :

- Moules de Bouchot

Indication Géographique Protégée

- Huître de Normandie

Marques collectives :

- Huître de Normandie

Production conchylicole Normandie / Mer du Nord (2022-2023)

Huîtres creuses	25 000 tonnes (soit 31 % de la production nationale)
Moules de bouchot	15 500 tonnes (soit 30 % de la production totale de moules)
302 entreprises et 3 200 salariés en 2023	

Comité National de la Conchyliculture

Les faits marquants de 2024

- Un contexte commercial difficile, à l'instar des productions agricoles identifiées comme « achat plaisir ».
- Une très forte prédation des moules par les araignées de mer.
- 79 opérateurs habilités en 2024 pour intervenir sur l'Indication Géographique Protégée (IGP) « Huître de Normandie » et 30 dossiers en attente pour 2025.
- Les volumes produits en IGP « Huître de Normandie » sont estimés à 5 400 tonnes en 2024 alors que l'IGP est reconnue depuis fin 2023. C'est le signe du dynamisme de l'offre normande dans des conditions de marché difficiles.



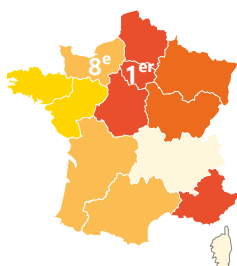
Fin 2023, la Normandie compte 3 entreprises ayant déclaré une activité de produits de la mer en bio. Elles sont toutes localisées dans le département de la Manche.

25

L'ÉCONOMIE AGRICOLE en Normandie

Résultat net par actif
(moyenne 2017-2021) :

- sup. à 75 000
- de 50 000 à 75 000
- de 25 000 à 50 000
- de 10 000 à 25 000
- inf. à 10 000



La production agricole normande représente un montant de 5,1 milliards d'euros, dont 4,6 milliards d'euros de biens commercialisés et 494 millions d'euros de services (prestations de travaux agricoles, essentiellement - Données moyennes 2018-2022).



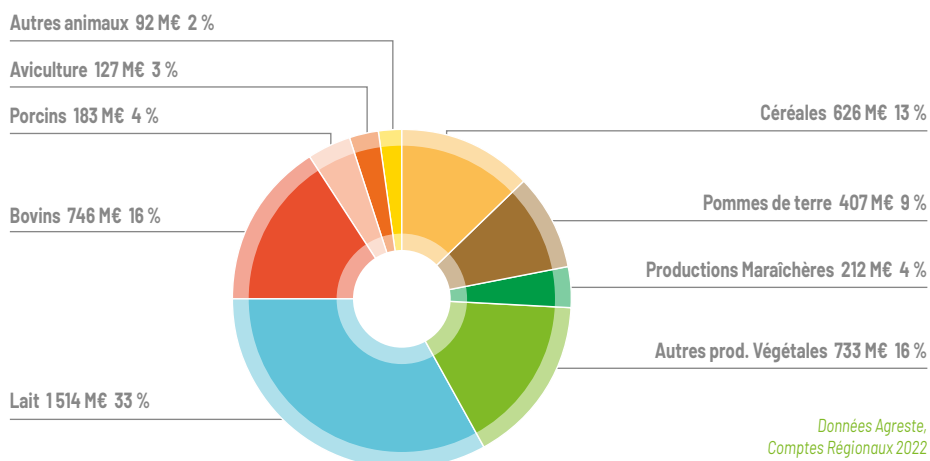
57,4 % DE PRODUCTIONS ANIMALES

La production normande est largement basée sur les productions bovines, avec en particulier le lait qui pèse pour 33 % des produits commercialisés, et la viande bovine 16 %. S'y ajoutent d'autres productions animales, principalement de porcs, volailles et chevaux, qui pèsent pour 8,7 % du total régional.

Le secteur végétal dans son ensemble représente donc 42,6 % des produits commercialisés. Ce secteur est relativement diversifié, avec des céréales mais aussi des oléoprotéagineux, du lin, des pommes de terre, des betteraves sucrières et une production de légumes principalement centrée sur la Manche.

Ventes de produits agricoles, moyenne 2018-2022

Total : 4 639 M€



Données Agreste,
Comptes Régionaux 2022
Traitement Chambres d'agriculture de Normandie

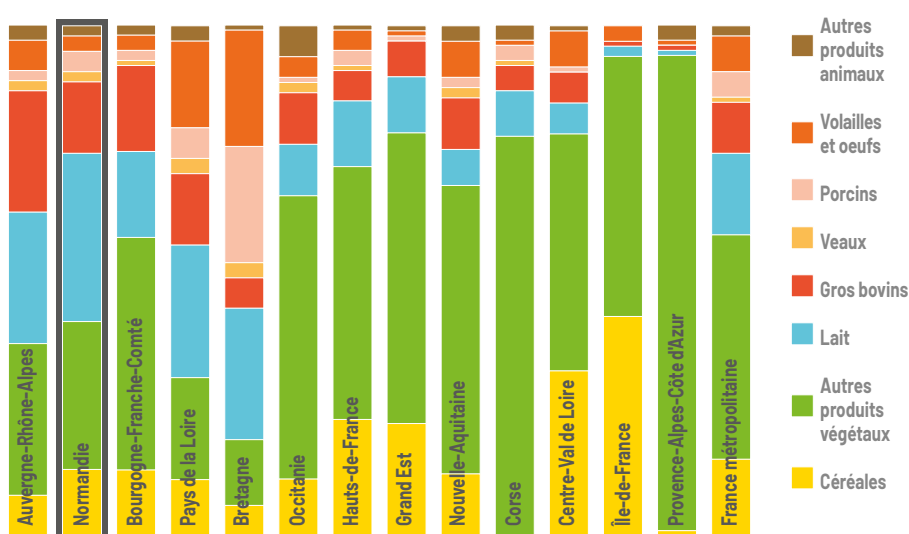
PREMIÈRE RÉGION POUR LE POIDS DU LAIT DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES

La Normandie est la région où le lait pèse le plus en proportion du produit total (33 %) devant trois autres régions ex-aequo à 26 % (Bretagne, Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes).

L'ensemble des productions bovines normandes pèse pour 49 % du produit total, seconde région après Auvergne-Rhône-Alpes (52 %).

La Normandie apparaît comme une région «moyenne» quant au poids des céréales dans le produit (13 % proche de la moyenne nationale). Par contre, le volet végétal global (43 %) est nettement inférieur à la moyenne nationale (59 %), en particulier du fait de l'absence de vignobles et autres cultures permanentes.

Répartition de la production par région 2018-2022



Données Agreste, Comptes Régionaux 2022, Traitement Chambres d'agriculture de Normandie

Méthode : Les comptes de l'agriculture

Les comptes de l'agriculture publiés par la statistique publique (Agreste) ont pour objet le chiffrage du produit à l'échelle des départements, des charges et du revenu agricole à l'échelle régionale et nationale, et son évolution chaque année.

Les comptes Agreste sont présentés ici avec quelques simplifications destinées à en rendre la lecture plus aisée.

- le compte Agreste inclut dans le produit une valeur théorique des fourrages, qu'elle compte également en charges au poste «aliments», ce qui se neutralise. La présentation proposée ici ne valorise pas les fourrages, ni en produits ni en charges.
- de même les céréales utilisées à la ferme en alimentation animale sont comptées de part et d'autre dans le compte Agreste, et sont neutralisées de part et d'autre, dans notre présentation.
- les produits agricoles incluent des services dans le compte d'Agreste. Notre présentation de la structure du produit se fonde uniquement sur les biens commercialisés, à l'exclusion des services.

Sauf indication contraire, toutes les données présentées sont des moyennes sur 5 ans

DE FORTS CONTRASTES ENTRE LES DÉPARTEMENTS NORMANDS

Le contraste est-ouest de la région est très marqué en matière de productions.

La Manche est l'une des zones laitières les plus denses de France, et cultive des productions légumières moins présentes ailleurs en Normandie. Ses ventes de produits agricoles, estimées à 1,27 milliard d'euros, sont presque le double de celles du Calvados, de l'Orne ou de l'Eure. Les productions végétales ne pèsent que pour 13 % du total manchois, contre 73 % pour les productions issues des bovins (53 % de lait et 20 % de viande bovine).

Hors autoconsommation et hors aides

	Production de biens commercialisée, moyenne 2018-2022									
	Manche		Calvados		Orne		Seine-Maritime		Eure	
Céréales	59 M€	5 %	115 M€	16 %	110 M€	15 %	167 M€	13 %	176 M€	25 %
Pommes de terre	14 M€	1 %	28 M€	4 %	3 M€	0 %	280 M€	23 %	82 M€	12 %
Productions Maraichères	75 M€	6 %	44 M€	6 %	9 M€	1 %	39 M€	3 %	45 M€	7 %
Autres productions Végétales	11 M€	1 %	104 M€	14 %	52 M€	7 %	350 M€	28 %	216 M€	31 %
Lait	672 M€	53 %	250 M€	35 %	280 M€	39 %	231 M€	19 %	81 M€	12 %
Bovins	252 M€	20 %	125 M€	17 %	178 M€	25 %	141 M€	11 %	50 M€	7 %
Porcins	105 M€	8 %	19 M€	3 %	29 M€	4 %	20 M€	2 %	10 M€	1 %
Aviculture	55 M€	4 %	16 M€	2 %	28 M€	4 %	8 M€	1 %	20 M€	3 %
Autres animaux	26 M€	2 %	24 M€	3 %	24 M€	3 %	8 M€	1 %	9 M€	1 %
TOTAL	1270 M€	100 %	724 M€	100 %	712 M€	100 %	1243 M€	100 %	690 M€	100 %

A l'inverse, l'agriculture de la Seine-Maritime et de l'Eure est à nette dominante végétale (plus des deux tiers du produit). L'agriculture seinomarine fait jeu égal avec celle de la Manche en termes de chiffre d'affaires (1,24 milliard d'euros).

Calvados et Orne présentent un profil intermédiaire avec un quart à un tiers de végétaux ; le Calvados possède des grandes cultures plus diversifiées (lin, semences, etc...).

LES CHARGES : IMPORTANCE DE L'ALIMENT, DES INTRANTS AUX CULTURES ET DES SERVICES

Les consommations intermédiaires sont les biens et services extérieurs à l'exploitation, utilisés par les agriculteurs dans le processus annuel de production.

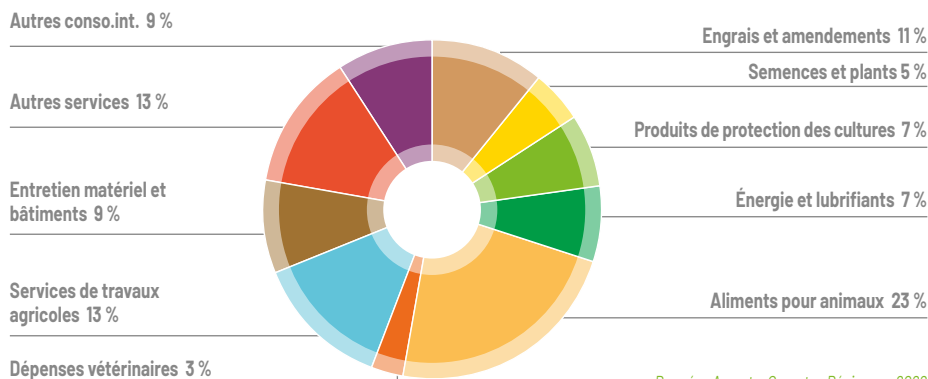
La structure des consommations intermédiaires normandes montre l'importance des aliments du bétail (23 %), ce qui renvoie à la place des productions animales déjà évoquée.

Les charges liées aux cultures (de vente mais aussi fourragères) totalisent un montant similaire (23 %) si l'on cumule engrais, semences et phytosanitaires. L'agriculture est aussi utilisatrice de services : vétérinaires (3 % des consommations intermédiaires totales), prestations de travaux agricoles (13 %), et autres services en particulier d'identification, gestion, contrôle de performance (13 %).

Les consommations intermédiaires pèsent pour 3,06 milliards d'euros, soit l'équivalent de 60 % du produit total. La Normandie se situe dans le premier tiers du tableau des régions sur ce ratio, derrière la Bretagne ou les Pays de la Loire qui utilisent beaucoup d'intrants (d'aliment notamment) pour leurs élevages granivores, mais devant les régions céréalières ou viticoles.

Les autres charges correspondent au coût du matériel et des bâtiments (fractionné par année sous forme d'amortissements), aux salaires et charges sociales des salariés agricoles, aux fermages et aux intérêts bancaires.

Consommation intermédiaires Normandie - moyenne 2018-2022



Données Agreste, Comptes Régionaux 2022
Traitement Chambre d'agriculture de Normandie

DES AIDES INDISPENSABLES AU REVENU

L'agriculture reçoit des aides directes versées aux exploitants, principalement au titre de la Politique Agricole Commune (PAC). Celles-ci représentent 598 millions d'euros (moyenne 2018 à 2022) mais se sont réduites de 2010 à 2022 du fait des évolutions de la PAC (de 685 à 583 millions d'euros). L'essentiel de ces aides est touché sous forme « découplée » (544 millions d'euros en moyenne 2018 à 2022) c'est-à-dire sans obligation de pratiquer une production déterminée, ou dans le cadre de contrats environnementaux ou encore pour compenser des handicaps ; les 54 millions restants sont touchés dans le cadre d'aides « couplées », associées à diverses productions (élevage allaitant, laitier, ovin et grandes cultures).

Les aides représentent en moyenne sur la période 60 % du revenu global (et 12 % des recettes totales). Leur montant peut même être supérieur au revenu certaines années quand le revenu est médiocre, comme en 2013 (144 % du revenu) ou 2016 (196 %).

Cette dépendance du revenu à l'égard des aides est partagée par beaucoup de régions françaises, hormis des régions viticoles comme PACA (19 % seulement - moyenne 2018 à 2022) ou à forte production granivore comme la Bretagne (40 %) ; certaines régions affichent une dépendance aux aides nettement supérieure à la Normandie (Auvergne Rhône-Alpes, 255 %, ou la Corse 259 %).

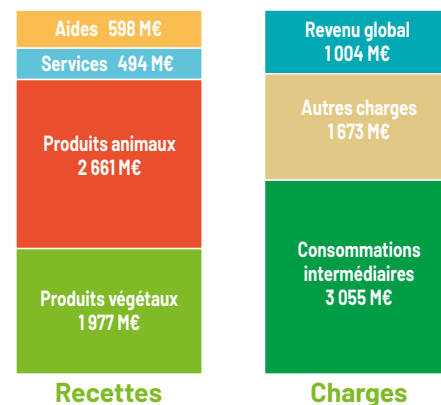
UN REVENU FLUCTUANT, UN PEU INFÉRIEUR À LA MOYENNE NATIONALE

Le revenu agricole (résultat net de la branche agricole) représente le solde entre recettes et charges, avant déduction des cotisations sociales des exploitants (pour eux-mêmes). Il peut être ramené à l'actif familial (car les salaires des salariés entrent dans les charges et sont donc déjà déduites à ce stade du calcul). On l'exprime souvent en euros constants, de façon à intégrer les effets de l'inflation.

Le revenu agricole normand par actif familial est le plus souvent un peu inférieur à la moyenne française ces dernières années.

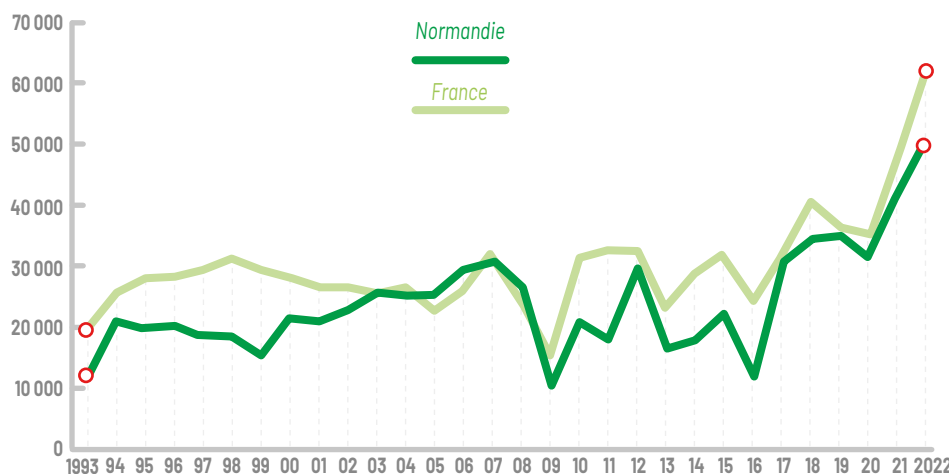
Depuis 2005, le revenu agricole est devenu extrêmement irrégulier par rapport à la période antérieure. Les crises des marchés (crise financière de 2009, fin des quotas laitiers en 2015-2016) qui ont surtout affecté les prix sont à l'origine de ce changement de contexte. S'y ajoutent des années de mauvaises récoltes comme 2016.

Chiffres Clés Normandie - (M€)
moyenne 2018 - 2022



Données Agreste, Comptes Régionaux 2022
Traitement Chambres d'agriculture de Normandie

Revenu par actif RNE en € de 2020 /UTANS



Données Agreste, Comptes Régionaux 2022, Traitement Chambres d'agriculture de Normandie

La comparaison inter-régionale situe la Normandie au 8^e rang des régions françaises ces dernières années sur le revenu par actif familial et au 9^e rang sur le revenu par hectare.

La surface moyenne par actif familial est elle aussi en position relativement médiane (6^e rang, 72,1 hectares contre 66,5 hectares en moyenne nationale).

D'autres régions ont des caractéristiques beaucoup plus tranchées, soit avec peu de revenu par hectare mais avec de très grandes surfaces par actif familial (régions de grande culture : Île de France, etc...) ; soit avec de faibles surfaces par actif mais à fort niveau de revenu par unité de surface (PACA, Bretagne).

La position normande se situe entre ces deux extrêmes.

DIX EFFETS PRIX ET VOLUME QUI ONT MARQUÉ L'ANNÉE 2022

L'année 2022 a été marquée par la poursuite d'une forte augmentation du revenu agricole en Normandie qui dépasse pour la seconde fois le seuil du milliard d'euros pour atteindre 1,300 milliard avec une hausse de 229 millions (+ 21 % par rapport à 2021 et + 68 % par rapport à la moyenne des 10 dernières années). La hausse des prix, qui a atteint des niveaux souvent méconnus sur l'ensemble des produits agricoles mais aussi des intrants modifient sensiblement les repères en sortie de crise Covid. Chacun de ces «effets» peut être exprimé en valeur, positive ou négative, qui vient faire évoluer le revenu.

Les dix effets majeurs de 2022 ont été les suivants :

- Le prix du lait progresse en 2022 de 22 % par rapport à 2021 tiré par la demande mondiale et l'application en France de la loi Egalim dans un contexte de hausse des coûts de production.

- La poursuite de la décapitalisation bovine en Europe continue d'accroître sensiblement les prix des bovins en Normandie : + 35 % en 2022 par rapport à 2021.
- La hausse spectaculaire des prix de l'énergie (gaz) conduit à une très forte hausse des prix des engrais estimée à 81 % entre 2021 et 2022.
- La hausse des prix des produits végétaux vient accroître le coût des aliments achetés de 22 % en 2022 et impacter négativement les marges des élevages granivores et bovins.
- Les prix des céréales progressent de 16 % en 2022 tirés par une demande mondiale dynamique.
- Une baisse de plus de 14 % des rendements en pommes de terre à surface constante est la principale cause de l'effet volume des cultures industrielles. Notons aussi une très forte baisse des rendements en lin textile compensée par la hausse des surfaces. En betterave

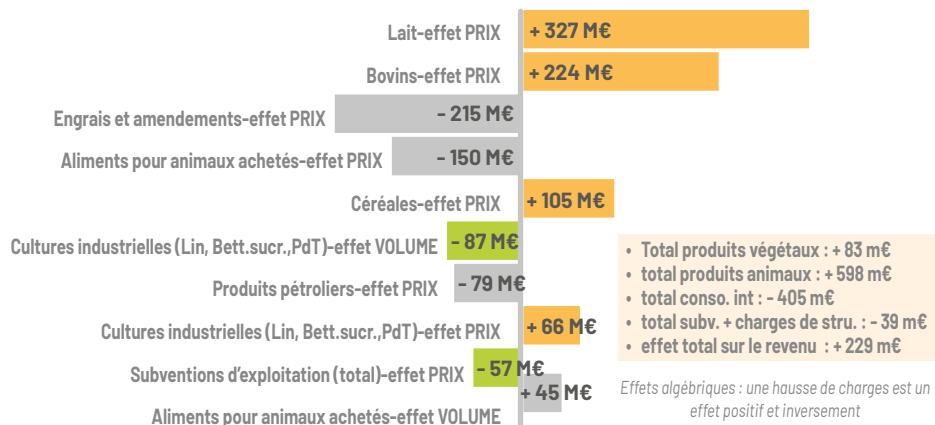
les volumes progressent un peu (+ 3 %) avec une hausse des emblavements supérieurs à la baisse des rendements.

- La hausse des prix du pétrole et du gaz consécutive à l'invasion de l'Ukraine par la Russie est estimée à 39 % pour la ferme normande en 2022.

Au-delà de ces 7 effets de plus de 70 millions d'euros, suivent plusieurs effets chiffrés entre 45 et 66 millions d'euros :

- Tous les prix des cultures industrielles sont en hausse tirés par le lin textile (+ 11 %) suivi des pommes de terre (+ 4 %) et les betteraves industrielles (+ 2 %).
- Retour à normale des subventions d'exploitation en 2022 après un pic en 2021 due à des indemnités exceptionnelles (covid et aléas climatique).
- La forte hausse des prix des aliments achetés a conduit les éleveurs à réduire leurs achats et à privilégier l'autoconsommation.

Principaux effets sur le revenu agricole normand 2020/2021



Données Agreste, Comptes Régionaux de l'agriculture 2022, Traitement Chambres d'agriculture de Normandie

Au final, et en ajoutant d'autres effets de moindre importance, l'agriculture normande affiche une hausse de revenu de 229 millions d'euros, soit + 21 % par rapport à 2021.

En estimant que les actifs agricoles familiaux ont perdu 2 % de leur effectif, la hausse du revenu par actif avoisine 24 % en 2022 (après une hausse de 39 % en 2021). Avec 2,9 % d'inflation du PIB, son évolution «réelle» est de l'ordre de + 20 % par rapport à 2021.

Cette estimation, publiée par Agreste en novembre 2023, reste provisoire. Elle sera mise à jour fin 2024 (compte «semi-définitif») et fin 2025 (compte «définitif»).



DES RÉSULTATS EN HAUSSE DANS TOUTES LES ORIENTATIONS DE PRODUCTION

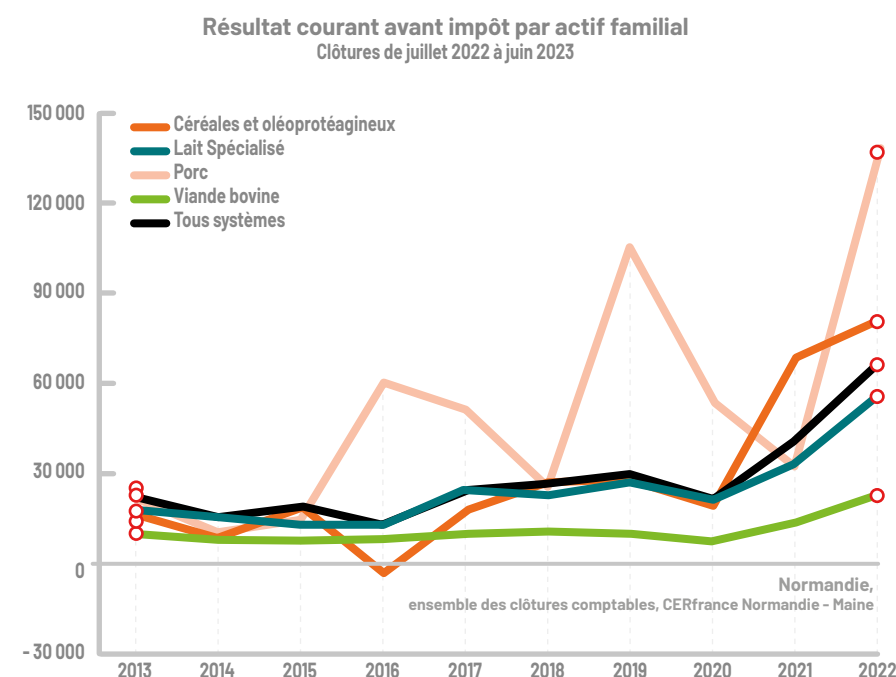
Une autre approche de l'évolution du revenu peut se faire par les comptabilités des exploitations, recueillies, traitées et synthétisées par le Cerfrance. Dans cette approche, outre la moyenne générale, on dispose des moyennes de différents groupes par dominante de production, avec une année de décalage.

L'analyse comparative porte sur plusieurs années jusqu'à décembre 2022 (clôtures étagées de juillet 2022 à juin 2023). La courbe sur 10 ans montre une évolution d'ensemble similaire aux comptes d'Agreste pour l'ensemble «Tous systèmes», mais surtout des variations d'ampleur différente selon les orientations de production.

Les exploitations productrices de porcs et de grandes cultures (cop : céréales et oléoprotéagineux), sont celles dont le revenu fluctue le plus.

Par ailleurs le calendrier des oscillations diffère. Il est lié à la conjoncture de chaque production :

- Les années 2015-2016 correspondent à la sortie des quotas qui ont été préjudiciables aux **éleveurs laitiers**. La situation s'est restaurée depuis en prix et en volume. On note en 2021 et surtout en 2022 une nette amélioration du résultat tiré par la hausse des prix plus dynamique que celle des coûts de production.
- **En porc**, 2016 et 2017 ont été marquées par des achats chinois massifs, qui ont fait bondir les prix, et la conjoncture est retombée en 2018 pour rebondir très vivement avec la survenue de la Fièvre Porcine Africaine (FPA) en Chine en 2019, qui a boosté l'export. La forte baisse de la production en Europe en 2022 a permis



au marché de se redresser malgré des exportations en baisse et des coûts très élevés en alimentation animale.

- **Les systèmes «céréales et oléoprotéagineux (COP)»** ont bénéficié de bons prix jusqu'en 2012, puis la conjoncture s'est dégradée. En 2016, les très mauvais rendements ont encore fait chuter le revenu. La situation s'est restaurée depuis, en prix et en volume. En 2021 et 2022, les céréaliers affichent des fortes hausses de revenu liées à des prix très élevés alors que les coûts de production le sont aussi.

- **En viande bovine**, la conjoncture continue sa lente amélioration et permet à ce groupe (très hétérogène par ailleurs) de dépasser 20 000 € de revenu ce qui reste faible en comparaison des autres orientations.



Les Chambres d'agriculture de Normandie collectent, traitent, analysent et diffusent des données statistiques relatives à l'agriculture, aux industries agroalimentaires, à la forêt et à l'occupation du territoire en Normandie. Elles assurent une fonction de veille et de prospective, diffusent régulièrement des diagnostics conjoncturels, des études économiques, des observatoires. Des éléments de compréhension et de réflexion à découvrir.

CONSULTEZ NOS ÉDITIONS À VENIR SUR LES THÉMATIQUES SUIVANTES :



**L'agriculture biologique en Normandie
et typologie des exploitations bio**



**Les résultats économiques des exploitations
normandes**



Situation du cheptel bovin en Normandie



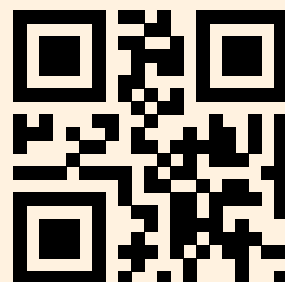
Installation - transmission

Retrouvez la collection Agri'scopie sur le site des Chambres d'agriculture :
normandie.chambres-agriculture.fr

Rubrique : territoire/l'agriculture-en-normandie/



normandie.chambres-agriculture.fr



Chambre d'agriculture de région Normandie
SERVICE ÉCONOMIE, VEILLE ET PROSPECTIVE

6 rue des Roquemonts - CS 45 346
14053 CAEN Cedex 4
Tél. : 02 31 47 22 47
www.normandie.chambres-agriculture.fr

Coordination : Philippe LEGRAIN

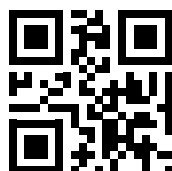
Rédaction : Sophie CHAUVIN, Florian FOUGY, Michel LAFONT, Philippe LEGRAIN, Quentin LESIEUR, Élodie TURPIN

Nous remercions les organisations professionnelles qui ont bien voulu apporter leur concours à la réalisation de ce document.
Leur contribution est signalée sur chacune des pages les concernant.

Avec le soutien financier de



et en partenariat avec



OBSERVATOIRES DONNÉES 2023
JANVIER 2025

normandie.chambres-agriculture.fr

